

R.P. 2. 300

MÉLANGES D'HISTOIRE DE CORNOUAILLE

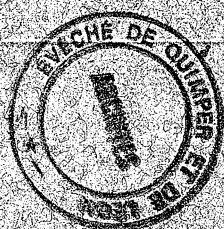
(V^e-XI^e SIÈCLE)

PAR

ROBERT LATOUCHE

ARCHIVISTE DE TARN-ET-GARONNE
ÉLÈVE DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES

AVEC DEUX FAC-SIMILÉS



PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
3, QUAI MALAQUAIS, 3

1911

Tous droits réservés

Cet ouvrage forme le 192^e fascicule de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études

BIBLIOTHÈQUE
DE L'ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES
DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
—
SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOGIQUES
—

CENT QUATRE-VINGT-DOUZIÈME FASCICULE

MÉLANGES D'HISTOIRE DE CORNOUAILLE
(V^e-XI^e SIÈCLE)

PAR
ROBERT LATOUCHE
ÉLÈVE DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES
ARCHIVISTE DE TARN-ET-GARONNE
—

Avec un fac-similé et une carte



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5
—

1911

Diocèse de
Quimper & Léon
Édité par Quimper & Léon

Document numérisé en 2016

15874

MÉLANGES D'HISTOIRE DE CORNOUAILLE

(V^e-XI^e SIÈCLE)

PAR

ROBERT LATOUCHE

ÉLÈVE DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES
ARCHIVISTE DE TARN-ET-GARONNE

—
Avec un fac-similé et une carte

FB
V
LAND



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—
1911

Tous droits réservés

Cet ouvrage forme le 192^e fascicule de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes

A

M. FERDINAND LOT

Hommage de respectueuse reconnaissance.

R. LATOUCHE.

MÉLANGES D'HISTOIRE DE CORNOUAILLE

(Ve-XI^e SIÈCLE)

INTRODUCTION

De récents historiens, séduits par l'historicité apparente de certains documents, et grâce à des raisonnements trop subtils, se sont imaginé qu'il était possible de retracer l'histoire de la Cornouaille au vi^e siècle et dans les siècles suivants ; ils ont même fourni des dates, établi des généalogies et des chronologies. Il résultera, croyons-nous, de notre étude que leurs constructions sont malheureusement ruineuses.

Les textes hagiographiques sur lesquels reposent leurs hypothèses, la Vie de saint Guénolé, celles de saint Idunet et de saint Ronan, ont été composées du ix^e au xii^e siècle par des écrivains qui, ignorant tout de leurs héros, ont bâti leurs récits à l'aide de légendes topologiques, folkloriques, mythologiques, et même à l'aide d'emprunts mal déguisés, faits à d'autres textes hagiographiques. Il n'y a rien à tirer de ces récits imaginaires pour l'histoire de la Cornouaille mérovingienne. Pour celle de la Cornouaille du ix^e au milieu du xi^e siècle, le Cartulaire de Landevenec fournit quelques renseignements d'un haut intérêt. Mais la plupart des documents qu'il contient sont faux, et le départ du bon grain et de l'ivraie n'a pas encore été fait ; nous nous y essaierons.

Ceux qui voudront bien parcourir ce volume jugeront peut-être que nous avons eu raison d'écrire quelques lignes plus haut qu'on ne sait que peu de chose de l'histoire primitive de la

Cornouaille. Cette histoire tient deux pages, et nous avons pensé que nous ne pouvions trouver une conclusion plus appropriée à ces *Mélanges* que de les écrire.

L'idée de ce petit volume est née au cours des conférences que M. F. Lot a données à l'École des Hautes-Études, pendant les années 1908-1909 et 1909-1910, sur l'historiographie bretonne. A diverses reprises, nous nous sommes contenté de développer et de rédiger les rapports oraux que nous avons faits dans ces conférences. La mission que l'École des Hautes-Études nous a accordée en 1909 nous a permis de préciser nos recherches et de les étendre. Mais c'est à M. Lot, auquel ces études sont dédiées, que nous sommes le plus redevables : c'est grâce à lui qu'elles ont été entreprises (1).

1. [Le mémoire que M. Latouche offre au public ne ressemble nullement à une sorte de procès-verbal de nos conférences, c'est une œuvre originale et personnelle. F. L.].

LA VIE DE SAINT GUÉNOLÉ

Lorsqu'on lit le premier volume de l'*Histoire de Bretagne*, de M. de la Borderie, on est frappé du grand nombre d'emprunts à la vie de saint Guénolé, premier abbé de Landevenec qu'il contient (1). On peut dire que ce document est la principale source des notions que cet érudit a fournies sur l'histoire de la Cornouaille au ^v^e et au ^{vi}^e siècle, et on peut ajouter qu'il y a puisé de très importants renseignements sur celle de la Domnonée à la même époque (2). Convaincu de la valeur exceptionnelle de ce texte, A. de la Borderie lui a consacré un article qu'il a intitulé d'un nom un peu trompeur *Le Cartulaire de Landevenec* (3). Il semblerait que cet article dût rendre inutile le travail que nous entreprenons (4). Nous ne l'avons pas cru. L'étude d'A. de la Borderie est une étude de critique externe : l'auteur s'est attaché presque uniquement à montrer comment les renseignements que contient la *Vita Winwaloei* peuvent

1. Cant. de Crozon (Finistère).

2. Cf. ce que le même érudit écrit dans son article sur le *Cartulaire de Landevenec*, cité plus bas (p. 295) : « Le Cartulaire de Landevenec est un des documents les plus importants de l'histoire de Bretagne : car la substance historique qu'on en peut tirer renferme à peu de chose près tout ce qu'on sait de la Cornouaille continentale avant le ^{ix}^e siècle et fournit une partie essentielle des notions venues jusqu'à nous sur l'établissement des Bretons insulaires dans la péninsule armoricaine. »

3. *Annales de Bretagne*, t. IV, 1888-1889, p. 295-364.

4. Nous ne parlons pas des études de M. PIERRE ALLIER (*La vie et la légende de saint Gwenolé*, Paris, Bloud et Cie, s. d., 63 pages) et de M. DE LAIGUE (*Saint Guénolé*, Rennes, imp. L. Bâhon-Rault, s. d., 13 pages), qui sont dépourvues de toute valeur historique.

être utilisés ; il a essayé notamment de dater divers épisodes de la vie du saint, de ses parents, de ses contemporains : mais il paraît avoir dédaigné de s'inquiéter si cette utilisation était légitime. La question méritait cependant d'être posée. On verra, en effet, que pour l'avoir posée nous arriverons à des résultats fort différents de ceux auxquels aboutit l'étude de l'érudit breton. Il est à peine besoin de dire que ces résultats seront beaucoup plus négatifs.

I

LES MANUSCRITS ET LES ÉDITIONS

Les manuscrits comme les éditions de la Vie de saint Guénolé peuvent être répartis en deux groupes. Le premier ne retiendra pas longtemps notre attention ; car il se compose de documents qui ont déjà été jugés impropres à nous fournir le texte de la rédaction la plus ancienne de la Vie (1). Les *Acta Sanctorum* contiennent les versions de trois Vies de saint Guénolé (2). La première est extraite d'un manuscrit de l'abbaye de Rouge-Cloître (3) ; la seconde de manuscrits des abbayes de Marchiennes (4) et de Montreuil-sur-Mer. La provenance de ces deux manuscrits ne surprendra pas ceux qui connaissent l'histoire de l'abbaye de Landevenec. On sait, en effet, — et nous reviendrons plus loin sur cet exode — qu'au début du x^e siècle les moines de Landevenec furent obligés de quitter la Bretagne ; ils se réfugièrent à Montreuil-sur-Mer et s'installèrent à l'abbaye de Saint-Sauve, « qui prit même le nom de Saint Gwennoles » (5).

1. Voir C. de SMEDT dans l'introduction qu'il a mise au commencement de son édition de la *Vita S. Winsvaloei* (*Analecta Bollandiana*, t. VII, 1888, p. 167).

2. T. I^{er} de mars, p. 250-259.

3. Diocèse de Malines (Belgique).

4. Diocèse d'Arras.

5. A. OHEIX, *Les reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer*, Nantes-Rennes, 1906, p. 10. « Une église sous le vocable de saint Walloi existait dès 1042 (à Montreuil) et a subsisté jusqu'à la Révolution. » (*op. cit.*, p. 11).

Il est, par conséquent, tout naturel qu'à Montreuil et dans la région environnante on ait été curieux de connaître la vie de Guénolé ; mais, comme cette curiosité n'a pu y être éveillée qu'après l'arrivée des moines, c'est-à-dire plus de trente ans après la composition de l'œuvre de Gourdisten, le premier rédacteur connu jusqu'ici de cette vie, il convient de n'utiliser qu'avec défiance les textes des vies qui y ont été composées, et de fait, comme on l'a déjà remarqué (1), les deux textes publiés dans les *Acta Sanctorum* ne sont que de pâles remaniements de la vie écrite au ix^e siècle par Gourdisten. Le troisième texte publié par les Bollandistes (2) provient d'un manuscrit armoricain ; c'est aussi un remaniement de l'œuvre de Gourdisten, comme l'auteur l'indique très nettement (3). Il est probable qu'il a été composé d'après le manuscrit 16 de la Bibliothèque de Quimper, dont il sera question plus loin, l'auteur ayant inséré dans sa biographie le récit d'un miracle qui est extrait du Cartulaire de Landevenec, contenu dans ce manuscrit (4).

Deux éditions plus récentes de la vie de saint Guénolé ont révélé l'existence d'un second groupe de manuscrits beaucoup plus important. En 1888, A. de la Borderie a publié le ma-

1. DE SMEDT, *loc. cit.*

2. *Op. cit.*, p. 254-259.

3. *Op. cit.*, p. 259.

4. Trois manuscrits de la Bibliothèque de Douai contiennent la vie de saint Guénolé, les manuscrits 840, 842 et 865. Les deux premiers proviennent de l'abbaye de Marchiennes (*Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Douai*, Paris, Impr. nat., 1868, p. 582 et 586) ; c'est d'après eux qu'a dû être publiée la première Vie de saint Guénolé qu'on trouve dans les *Acta Sanctorum*. La troisième provient de l'abbaye d'Anchin (Belgique) ; mais, d'après l'auteur du Catalogue, il renferme une rédaction identique (*op. cit.*, p. 622). La Bibliothèque de Lille contient aussi dans le manuscrit 450, fol. 51 v^o, un fragment de la Vie de saint Guénolé (*Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, t. XXVI, p. 300) ; mais d'après l'incipit il s'agit d'une autre rédaction. C'est aussi une Vie de saint Guénolé qu'on trouve dans le manuscrit 816 de la Bibliothèque de Cambrai, du xv^e siècle, aux fol. 138-143 (*op. cit.*, t. XVIII, p. 302) ; elle est intitulée *Vita sancti Winsvoloci*, au lieu de *Winsvaloei*. Nous ne l'avons pas consultée ; mais il est probable qu'il s'agit d'un texte sans intérêt. Un autre manuscrit de la vie du saint a été signalé à Bruges (*Analecta Bollandiana*, t. X, p. 463). Sur les manuscrits de la vie de Guénolé, voir en outre *Acta Sanctorum*, mart. t. I, p. 244, et *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 167.

manuscrit 16 de la Bibliothèque de Quimper (1), du ^x^e siècle (2); or les 134 premiers feuillets du manuscrit sont occupés par la vie de saint Guénolé, fondateur de Landevenec. En appendice, il a eu soin d'indiquer les variantes fournies par deux autres manuscrits, une copie du Cartulaire de Landevenec écrite au ^{xvi}^e siècle, qui se trouve dans le manuscrit 9746 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, et un manuscrit du ^x^e siècle, dont nous allons parler plus longuement, le manuscrit 5610^a du même fonds de cette bibliothèque.

La même année, le P. C. de Smedt publia à son tour dans les *Analecta Bollandiana* (3) le texte de la vie de Guénolé, écrite par Gourdisten, en faisant précéder son édition d'intéressantes, mais courtes remarques (4) sur les manuscrits de cette vie. Son travail est le plus important de tous ceux qui ont paru jusqu'ici sur le texte de ce document : l'auteur a su déterminer avec un grand sens critique la valeur respective des manuscrits de la Vie, et entrevu la solution qui doit être donnée du problème de sa composition.

Sans nous embarrasser des manuscrits d'intérêt secondaire (5); on peut fixer à trois le nombre des manuscrits dont nous tiendrons compte au cours de cette étude :

1. Le manuscrit 16 de la Bibliothèque de Quimper.

1. Il est incomplet : les folios 74 à 88 manquent. Ce manuscrit a été décrit par A. RAMÉ (*Rapport sur le Cartulaire de Landevenec*, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, Section d'histoire, 1882, p. 419-448), puis par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE dans la Préface de l'édition qu'ont donnée LE MEN et M. E. ERNAULT du Cartulaire de Landevenec (*Mélanges historiques*, Paris, 1885, t. V, p. 535-542) pour la *Collection de documents inédits*. Cf. *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, t. XXII, p. 433.

2. *Cartulaire de l'abbaye de Landevenec*, publié pour la Société archéologique du Finistère, Rennes, 1888, 218 pages. Tous nos renvois sont faits à cet ouvrage parce qu'il contient à la fois la *Vie de Guénolé* et le *Cartulaire de Landevenec*.

3. *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 167-264.

4. P. 167-171.

5. Ces manuscrits, les mss. lat. 9746, du ^{xvi}^e siècle, et fr. 22321, du ^{xvii}^e siècle, de la Bibl. nat., paraissent n'être que deux copies, l'une complète, l'autre fragmentaire, du ms. 16 de la Bibl. de Quimper. La Bibl. d'Angers, en outre, contient dans le ms. 807, fol. 115-^v 150, du ^{xii}^e siècle un fragment de la *Vie de Guénolé* par Gourdisten, que le P. de Smedt n'a pas signalé.

2. Le manuscrit 5610^a du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit, qui semble être du commencement du ^x^e siècle, provient de Château-du-Loir (1), où se trouvait un prieuré de Marmoutier, placé sous le vocable de saint Guingalois (2). On a expliqué ce vocable si insolite du prieuré manceau en supposant que les moines de Landevenec, après avoir quitté la Bretagne, avaient traversé le Maine et y avaient fondé un établissement religieux (3). Cette hypothèse très vraisemblable nous permet d'expliquer aussi pourquoi un manuscrit ancien de la vie de Guénolé provient de cette localité de la Sarthe. Ce manuscrit, qui contient le texte de l'œuvre de Gourdisten, est aussi ancien, sinon plus ancien que le manuscrit de Quimper (4).

3. Le manuscrit Otto D VIII, du fonds Cottonien du British Museum, du ^{xiii}^e siècle, fol. 86 ^v 95 ^r (5). Le texte qu'il renferme de la Vie de Guénolé est beaucoup plus court que celui des précédents ; mais c'est le même, à l'exception du récit d'un miracle, qui se trouve seulement — nous verrons pourquoi — dans le manuscrit de Londres. Le P. de Smedt a eu soin de distinguer par un artifice typographique les parties qui sont communes aux trois manuscrits de celles qui font défaut au troisième.

Nous désignerons comme il suit ces trois manuscrits :

A. Ms. Cotton. Otto D VIII du British Museum.

B 1. Ms. lat. 5610^a, de la Bibl. nat.

B 2. Ms. 16, de la Bibl. de Quimper.

Nous donnerons la lettre B à la rédaction contenue dans ces deux derniers manuscrits. La justification de ce classement ressortira, nous l'espérons, de la comparaison des rédactions A et B.

1. Arrond. de Saint-Calais (Sarthe).

2. C'est en 1067 que ce petit monastère fut rattaché à Marmoutier (*Cartul. de Château-du-Loir*, éd. Vallée, n° 27).

3. Voir F. Lor, *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, Champion, 1907, p. 198, n. 3.

4. Sur ce manuscrit, voir, en outre, *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 167-170.

5. Ce manuscrit est très brièvement décrit dans le *Neues Archiv*, t. IV, p. 343.

Ce que contiennent les manuscrits *B1* et *B2*, c'est la Vie de Guénolé, écrite par l'abbé de Landevenec Gourdisten. L'auteur a eu soin de nous révéler son nom dans la préface versifiée, qui précède le récit. On sait qu'il écrivait avant 884 (1) et après 857 (2). Une remarque s'impose immédiatement : les faits qui sont rapportés dans la *Vita* auraient eu lieu, si nous ajoutons foi aux allégations d'A. de la Borderie, à la fin du ^{ve} et au début du ^{vi}^e siècle. Or Gourdisten écrivait dans la seconde moitié du ^{ix}^e siècle. Deux siècles et demi, c'est, pour une tradition orale, plus qu'il ne faut, de beaucoup, pour disparaître ou s'altérer. Le récit de Gourdisten ne mérite par conséquent aucune créance, s'il ne repose pas sur une vie plus ancienne et écrite par un auteur presque contemporain du saint. Une note de Gourdisten placée après la table des chapitres, et avant le livre premier, semble justifier l'existence de cette vie ancienne. Il y dit : « Les auteurs à l'aide desquels nous avons complété « notre texte, sans parler de ce que nous avons puisé à la « source de la Sainte Écriture et de ce que nous avons extrait de « la racine même de cette histoire des gestes du saint sont : « Augustin... » (3) Cette affirmation est, du reste, corroborée par quelques vers de la préface où l'auteur, en termes malheureusement un peu obscurs, donne au lecteur à choisir entre son travail et une vie ancienne plus courte (4).

1. Gourdisten écrivait avant la composition de la *Vie de Paul Aurélien* par Gourmonoc, qui est de 884 : Gourmonoc fait allusion à l'œuvre de Gourdisten dans sa préface. Voir sur ce point les remarques d'A. DE LA BORDERIE, dans les *Annales de Bretagne*, t. IV, p. 297.

2. Le moine Clément, qui composa un hymne en l'honneur de Guénolé, était déjà mort quand Gourdisten rédigea son œuvre (voir plus loin, p. 22) or, il raconte qu'il l'a écrit « tempore quo Salomon Britones rite regebat » (*Cartul. de l'abbaye de Landevenec*, éd. La Borderie, p. 124), ; Salomon ayant commencé à gouverner en novembre 857 (LA BORDERIE, *Chronologie du Cartulaire de Redon*, p. 36, et *La Chronique de Nantes*, éd. Merlet, p. 47, n. 1), la mort de Clément ne saurait être antérieure à cette date.

3. « Auctores vero quibus nostram in istis libellulis supplevimus sententiam, excepto quod sacrae nosmetipsi Scripturae fontibus haurire potuimus et quod sacrae hujus firma hystoriae predicti sancti gestorum radice contraximus, hi sunt : Augustinus... » (*Cartul. de Landevenec*, p. 6).

4. *Cartul. de Landevenec*, p. 1, vers 1-11. Cf. *Ann. de Bretagne*, t. IV, p. 299.

II

LA PREMIÈRE VIE

Convient-il d'accorder notre confiance aux affirmations répétées de Gourdisten, et de croire qu'il a existé une ancienne vie du saint digne de confiance? Devons-nous, au contraire, les rejeter comme autant d'impostures, ou encore ne serait-il pas permis de supposer que l'œuvre de Gourdisten a été précédée d'une autre Vie, mais que cette Vie, loin d'avoir été rédigée au ^{vi}^e siècle, date de la renaissance carolingienne?

La première vue est celle de M. A. de la Borderie, dans son étude déjà citée ; il s'est contenté de prétendre que la vie primitive était ancienne et « regardée sans aucun doute comme « contemporaine du saint, puisque Wrdisten qui ne veut « rien admettre que de certain, de constant, d'irréprochable, « proclame cette *Historia gestorum Uinvaloei* comme la base « solide (*firma radix*) de sa propre narration » (1).

La thèse de l'imposture de Gourdisten n'a jusqu'ici été soutenue par aucun historien ; il faut avouer qu'elle peut paraître plausible, car bien des hagiographes ont prétendu se servir de documents qui n'ont jamais existé (2).

Mais, avant d'accuser l'abbé Gourdisten d'un mensonge aussi impudent, il faudrait être sûr qu'il n'y avait à Landevenec, au moment où il écrivait, aucun document écrit concernant le fondateur de l'abbaye : le prétendre serait téméraire, car Gourdisten écrivait dans la seconde moitié du ^{ix}^e siècle, et au moins trente-neuf ans après que la règle bénédictine eût été introduite à Landevenec (3). Est-il besoin de rappeler, pour justifier notre scrupule, qu'à Aleth, lorsque Bili écrivit la Vie de

1. *Annales de Bretagne*, t. IV, p. 301.

2. Au cours des leçons qui ont été faites à l'École des Hautes-Études, M. Lot a semblé tout d'abord disposé à faire sienne cette opinion (*Annuaire de l'École pratique des Hautes-Études*, 1909-1910, p. 54).

3. La réforme a été introduite en 818. Voir plus loin, p. 37.

saint Malo, il avait sous les yeux une rédaction qui, composée après 825, était d'un demi-siècle plus ancienne que la sienne (1) ? D'ailleurs, nous ne sommes pas réduits à faire des conjectures ; si nous ne pouvons pas prouver dès maintenant qu'il a existé une vie de Guénolé en prose antérieure à celle de Gourdisten, le manuscrit 16 de la Bibliothèque de Quimper contient un hymne en l'honneur du saint qui a été écrit par un moine Clément (2), sous l'abbatiate d'Aelam, prédécesseur de Gourdisten (3). Cet hymne n'est pas un éloge banal ; il contient en raccourci, et sous une forme un peu imprécise, la biographie du saint. Sans nous attarder pour l'instant à examiner de près ce document, retenons seulement qu'avant Gourdisten on s'est efforcé de conserver le souvenir du patron de l'abbaye dans une composition poétique. Conclure de là qu'on a écrit aussi une vie en prose avant la sienne, serait téméraire ; mais cette remarque nous engage à chercher si on ne l'a pas fait : nous osons espérer que notre recherche ne sera pas vaine.

Le P. de Smedt a déjà remarqué, dans la notice qu'il a consacrée aux manuscrits de la Vie de saint Guénolé, que le manuscrit de Londres (A) est plus court que le manuscrit 5610^A du fonds latin de la Bibliothèque nationale et il a conjecturé que ce manuscrit contient peut-être la vie primitive (4), que Gourdisten s'est proposé, ne disons pas de compléter, mais d'augmenter. Nous allons reprendre l'idée que le P. de Smedt n'avait fait que jeter en passant. En comparant la rédaction A à la rédaction B, qui est due à Gourdisten, nous chercherons à découvrir le secret de leur filiation. Qu'il s'agisse d'abrégé ou d'interpoler, la tâche d'un « remanieur » est également difficile, et il serait fort surprenant que par ci par là une maladresse de l'abrégiateur ou une défaillance de l'interpolateur n'ait pas trahi l'un ou l'autre et qu'il ne nous soit pas possible de reconnaître quelle est la rédaction primitive et quelle est la rédaction dérivée.

Une remarque préliminaire doit être faite : nous ne pensons pas que *a priori* une vie de saint plus courte doive être consi-

1. F. Lot, *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 176.

2. *Cartul. de Landevenec*, p. 124.

3. *Op. cit.*, p. 143.

4. *Analecta Bolland.*, t. VII, p. 171.

dérée comme plus ancienne qu'une vie plus diffuse. Les « remanieurs » ont quelquefois amplifié les œuvres de leurs prédécesseurs ; parfois aussi ils les ont abrégées. C'est ainsi que les trois Vies de Guénolé qui sont publiées dans les *Acta Sanctorum* (1) sont plus courtes que celles que nous devons à Gourdisten ; l'auteur de la troisième a même eu soin d'indiquer très nettement son rôle d'abrégiateur (2). Nous n'aurions donc aucune raison de croire à la priorité de l'œuvre plus courte, qui est contenue dans le manuscrit de Londres, si Gourdisten, en nous présentant sa rédaction comme une amplification de la première vie (3), ne nous suggérait lui-même, pour ainsi dire, cette hypothèse.

La rédaction B commence par un prologue : elle se compose de deux vies : la première est en prose, et elle est formée de deux livres, qui sont divisés en chapitres ; la seconde est en vers. La rédaction A ne contient ni prologue, ni vie en vers, et on n'y trouve pas de divisions en livres ni en chapitres. Nous reproduirons, à peu près textuellement, le sommaire que M. de la Borderie a donné des deux livres de la *Vita* en prose de Gourdisten (4) en indiquant si les différents chapitres sont contenus intégralement ou partiellement dans la rédaction A, ou s'ils y font défaut.

LIVRE PREMIER. *Chap. I.* Émigration des bretons insulaires en Armorique.

Ce chapitre est commun à A et B.

Chap. II. Passage de Fracan et de sa famille en Armorique ; son établissement sur les bords du Gouet.

A, qui contient ce chapitre, ne renferme pas un développement sous forme de parenthèse, qu'on trouve dans B ; le petit tableau suivant suffira peut-être à démontrer que ce développement a l'allure d'une interpolation (5).

1. Cf. *supra*, p. 5.

2. « Atque hic finis eorum, quæ de Guingualoeo collegimus breviter et compendiose... » *Acta Sanctorum*, Mars, t. I, p. 259.

3. « Quæ quamvis defloreat nostro aucta labore. » (*Cartul. de Landevenec*, p. 1, vers 5).

4. *Annales de Bretagne*, t. IV, p. 330-331 et 346-349.

5. Nous négligeons les différences de textes peu importantes, celles du moins qui sont incapables de nous éclairer sur notre objet.

A

Inter hos vir quidam illustris, spes prolis beate, nomine Fracanus, Catovii regis Britannici, viri secundum seculum famosissimi, consobrinus; cuius adhuc sacrum in lumbis latebat semen. Iste igitur cum geminis natis.... (P. 98).

B

Inter hæc autem fuit vir quidam illustris, spes prolis beatae, nomine Fracanus, Catovii regis Britannici, viri secundum seculum famosissimi, consobrinus; cuius adhuc sacrum in lumbis latebat semen, secundum Abrahamæ formam, cui dictum est exire de terra et de cognatione sua et daturum esse ei ibidem Dominum semen, in cuius stirpe benedicerentur omnes familiae terrae. Cujus cum etiam prædicti regis erat terra nomine dicta, in qua tanta sacrilegia et connubia inepta conviviaque illicita et stupra a Deo inconcessa fuerant perpetrata, quanta nec inter gentes quidem audiri solent, morbo olido cum nidore gravissimo sanieque confecta per totum fuisset (quæ non longe post, etiam citra mare, teneram adhuc ejusdem matris filiam insecuta est), iste igitur cum agnellis id est geminis natis...

(Cartul. de Landevenec, p. 9).

Chap. III. Naissance et enfance de Guénolé. Il prie son père de l'envoyer pour s'instruire au monastère de Budoc, situé dans l'île *Laurea*. Son père s'y refuse d'abord obstinément; puis, terrifié par un orage effroyable, où il voit une manifestation de la volonté de Dieu, il cède au désir de l'enfant.

Une grande partie de ce chapitre manque dans A; quelques-unes de ces omissions sont significatives :

A

At Deus, qui cuncta in melius convertit, illum cum pastoribus quadam die pascentem gregem, terribili corusci celi perterrituit fragore. Qua luminis novitate percussus, acclinis ac semivivus cito cecidit in terram ita

B

At Deus, qui cuncta in melius versat, illum cum pastoribus quadam die pascentem gregem (mos enim antiquis erat per semetipsos pascere pecora sua, sicut Abraham et Loth et ceteri Veteri Testamenti patres) ter-

Deum exorans : « Domine Deus.... (p. 98).

ribili corusci caeli perterrituit fragore. Qua luminis novitate percussus, acclinis, semivivus, cito cecidit in terram. Quocirca pastores ejus concussi, hæc primo aspectu metuentes, sensim vero occulta dinoscere cupiendo cautius accelerantes, arcana autem hujusce visionis penitus ignorantes, hæc quasi per extasim sepe meminisse illum referebant : « Domine Deus... (p. 11).

L'incise non contenue dans A ressemble à une interpolation. A la fin du chapitre, B a ajouté quelques lignes :

Quid enim retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit michi ? Sed scio quid faciam : calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo ; vota mea reddam Deo. Rem in predicatore gentium, tempore quo persequeretur ecclesiam Christi, in via ad Damascum jam factam, pene renovari cernimus. Illi qui cum eo erant vocem quidem audiebant, sed neminem videbant ; isti vero obsecrantem verbis et respondentem cum lacrimis speculantur, sed objurgantem nullo modo intuebantur (p. 11).

Ces quelques lignes se composent d'un emprunt fait aux versets 12, 13 et 14 du psaume CXV et d'une comparaison entre la conversion de Fracanus et celle de saint Paul. Cette addition méritait d'être notée, car Gourdisten a eu soin d'avertir le lecteur, qu'il a fait des emprunts à la Bible (1), et nous verrons qu'à diverses reprises, il semble avoir transformé la narration en sermon.

Chap. IV. Voyage par mer de Fracanus à l'île *Laurea*.

Aucune remarque n'est à faire sur ce chapitre.

Chap. V. Guénolé est remis par son père aux mains de Budoc.

Le chapitre se trouve en entier dans A et B.

Chap. VI. Réflexions pieuses.

Ce chapitre fait défaut dans A ; il est intitulé dans B : *De materia bene conversandi*. C'est une sorte de plan de sermon.

Chap. VII. Premier miracle de Guénolé : il guérit un de ses condisciples de l'île *Laurea* qui s'était cassé une jambe.

1. Cf. *supra*, p. 8.

Ce miracle se trouve dans *A* et *B* ; mais il y a entre les deux rédactions de curieuses divergences. Nous relevons dans *B* une parenthèse qui alourdit le récit sans l'enrichir.

A

Post vero non longum tempus, predicto patre spirituali ad quendam locum orationis gratia transeunte, discipulis autem in insula relictis, magistri obtestationibus constrictis, unus eorum... (p. 99).

B

Post vero non longum temporis, predicto patre spirituali ad quendam locum orationis gratia transeunte, discipulis autem in insula relictis, magistri obtestationibus utpote constrictis ne aliquem immoderationis incurrerent lusum, quod non diu servaturis : nam antiquus generis humani inimicus, germinum sator malorum, quietis semper invidus, seva nequitiae suae arma in Dei famulos mille nocendi exercens artibus, sicut leo rugiens caulas ovium circumquaque loca quo aditu irrumpat absente pastore prospectans, hoc unum quod tantum forte potuit velociter ostendit, sicut in beato Job etiam in hoc frustatur quia, sicut abundant passiones Christi in nobis, ita etiam et consolationes, et quanto unusquisque temptationum infunditur imbris, si semper repugnaverit, tanto victor corona confuso inimico redimitur optima — unus eorum... (p. 16).

B développe plus longuement que *A* les plaintes des disciples témoins de l'accident : ce qui ne l'empêche pas de terminer par ces mots qui sont moins justifiés que dans *A* : « Haec et alia multa illis cum alto suspirio cordis dicentibus... »

Chap. VIII. Réflexions pieuses.

Ce chapitre fait défaut à *A*.

Chap. IX. Amour de Guénolé pour les pauvres.

A et *B* contiennent ce chapitre ; mais il est plus court dans *A* ; nous y reviendrons plus loin.

Chap. X. Réflexions pieuses.

Ce chapitre fait défaut à *A*.

Chap. XI et XII. Guénolé rend la vue à un pauvre aveugle. —

Réflexions pieuses.

On trouve ces deux chapitres entièrement dans *A*, et partiellement dans *B*. Le chapitre XI commence dans *B* par une phrase qui, venant après une longue digression non contenue dans *A*, est significative.

Cæterum, ne nos nimium modum historiae videamur transcendere, ad id quod ceptum est, Deo duce, redeamus.

Sans préjuger du résultat de notre examen, il semble que cette phrase ait été écrite par un interpolateur, conscient de la longueur de son interpolation.

La fin du chapitre XI manque dans *A* ; *B* a inséré, en effet, dans la narration un poème en l'honneur de saint Guénolé, écrit en vers élégiaques, c'est-à-dire en distiques, poème que les disciples du saint auraient chanté ; l'auteur avoue du reste par la suite qu'il en est l'auteur tout en prétendant que celui qui fut chanté par les disciples avait à peu près la même allure (1). Toute cette fin de chapitre paraît être une interpolation de *B*. Dans *A*, en effet, la proposition « *Proni in terram adoraverunt* » vient immédiatement avant une phrase, qui lui fait naturellement suite : « *Ille autem valde concussus et prohibens a talibus adorari.* » Dans *B*, au contraire, ces deux phrases qui s'appellent sont séparées par un long développement.

La fin du chapitre XII, consacrée à des considérations religieuses, manque dans *A*.

Chap. XIII. Réflexions pieuses.

Le chapitre fait défaut à *A*.

Chap. XIV. Guénolé guérit sa sœur *Chreirbia*, à qui un jars sauvage avait arraché un œil.

Ce miracle est contenu dans *A* et *B*.

Chap. XV. Il guérit son disciple *Tethgon*, piqué et empoisonné par un serpent.

On trouve ce chapitre dans *A* et *B* ; mais le récit est ralenti dans *B* par des remontrances de Guénolé qui, étant faites

1. N'oublions pas que Gourdisten était poète.

avant la guérison, ressemblent au discours du *magister* dans la fable de La Fontaine.

Chap. XVI. Il délivre des loups Gouedmon et son troupeau.

La version de *A* est courte ; *B* contient en plus quelques passages dont deux sont étendus. L'un, au moins, paraît être une interpolation. *A* et *B* racontent que le miracle est dû à une apparition nocturne de Guénolé, dont le saint encore vivant n'a pas eu conscience. Aussi, le lendemain matin, le berger s'empresse de venir lui raconter ce qui s'est passé pendant la nuit (*narraturus ei omnia que per eum in ista nocte facta sunt*). *A* ajoute immédiatement qu'en entendant ce récit du paysan le saint refusa, selon son habitude, de s'attribuer le mérite du miracle (*Hec vir Dei a rustico audiens more solito auferre a se virtutis laudem hanc nitebatur*) (1). Au contraire, *B* interrompt, comme il l'a fait au chapitre XII, la suite du récit pour rapporter un hymne que le berger aurait chanté à travers les champs, les routes et les bois (*per campos, per viarum compitaperque silvarum opaca*) (2). Les mots : *Hec vero vir Dei a rustico viro audiens*, qui viennent après cette poésie, ne sont plus reliés à ce qui précède.

Chap. XVII. Réflexions pieuses.

Ce chapitre fait défaut dans *A*.

Chap. XVIII. Fracan et le duc Rigual font courir ensemble leurs chevaux ; Maël, fils de Conomaël, précipité de son cheval, est ressuscité par Guénolé.

A commence, *ex abrupto* selon son habitude, par les mots : « *Quadam die* ». Le récit est, au contraire, amené dans *B* par une sorte d'exode.

Ce récit est plus bref dans *A* que dans *B* ; les additions de *B* sont de simples amplifications de style. L'une d'elles est visiblement une interpolation. Comme le Christ ressuscitant un mort, Guénolé dit aux assistants : « *Recedite, inquit, non est mortuus puer, sed aeger jacet.* » *A* ajoute aussitôt. « *Illis enim recedere pusillum jussis...* » (3) Mais *B* intercale entre ces deux

1. P. 103.

2. *Cartul. de Landevenec*, p. 38.

3. P. 104.

phrases qui s'appellent des réflexions oiseuses sur les sentiments des assistants (1).

Chap. XIX. Guénolé veut aller en Irlande visiter saint Patrice. Celui-ci lui apparaît et lui ordonne de rester en Armorique.

Le chapitre est commun à *A* et *B*. Mais *B* renferme deux longs développements qui semblent parasitaires, l'un pour expliquer la renommée de Patrice, l'autre pour donner plus d'ampleur aux avertissements donnés par Patrice à Guénolé. Le premier nuit à la continuité du récit ; le second est inutile. Les conseils de Patrice occupent à peine deux lignes dans la version *A*, et l'auteur les a fait suivre des mots : *Haec et alia plura postquam locutus est* (2). Ces mots se retrouvent dans *B*, mais, venant après un très long discours, ils y sont déplacés.

Chap. XX-XXII. Guénolé rapporte sa vision à son maître Budoc, qui lui donne onze de ses disciples pour aller fonder un monastère. Exhortations de Budoc.

A contient seulement le début du chapitre XX, et s'arrête après les mots : *Valete, valete et pacem habete* (3). L'auteur de *B* a ajouté à cet adieu près de deux pages d'exhortations, dont l'intention moralisatrice est évidente (4).

Avec le chapitre XXII, se termine dans *B* le livre I. Vient ensuite la préface, puis la table des chapitres du livre II ; tout cela fait défaut dans *A*.

LIVRE II. — *Chap. I et II.* Éloge de Guénolé.

A ne contient que les premières lignes du chapitre I :

Postera autem die, post talem allocutionem, egressus est Uingualoeusundecim fratribus sibi traditis, ignarus qua se verteret, sed Dei fretus auxilio cuncta [ejus] dispositioni committens et gubernatui, iter beatum beatus perrexit.

et il ajoute immédiatement après ces mots qui font suite aux précédents :

per pagos ad occidentem Domnonic[os].

1. *Cartul. de Landevenec*, p. 45.

2. P. 104.

3. P. 105.

4. P. 105.

Un très long éloge de Guénolé est placé dans *B*, entre les mots *beatus perrexit* et *per pagos*. L'interpolation est d'autant plus manifeste que *B*, après avoir terminé cet éloge, et avant de revenir au texte commun aux deux rédactions, a ajouté :

Illic igitur, ut rursum ad propositum nostrum expeditius redeamus, ne fastidium gignere videamur tam longum protelando sermonem, et non tam longum quam verum (1).

Le lecteur est tenté d'identifier ce que Gourdisten appelle *propositum nostrum* à une rédaction plus ancienne interpolée par lui.

Chap. III. Guénolé s'installe avec ses moines dans l'île Tibidi, lieu stérile et incommode.

Ce chapitre figure dans *A* et *B*, mais *A* est plus court ; *B* renferme plusieurs additions, dont l'une est absurde (2).

Chap. IV. Guénolé et ses disciples passent de Tibidi à Landevenec, en traversant à pied sec le bras de mer qui sépare ces deux localités. Hymne d'action de grâces.

Le récit se trouve dans *A* et *B*, mais l'hymne en distiques se trouve seulement dans *B* ; ne serait-ce pas l'œuvre de Gourdisten (3) ?

Chap. V. Entrée de Guénolé et de ses disciples dans la forêt de Landevenec ; description de ce site.

A raconte en quelques lignes l'arrivée des moines dans le domaine de Landevenec (*fundum*) et ajoute qu'ils demandent à s'y installer (*illic*) (4). *B* intercale la description de Landevenec entre ces deux propositions (5), si bien qu'on ne sait plus à quel mot se rapporte l'adverbe de lieu.

Chap. VI. Travaux des moines de Landevenec.

Ce chapitre fait défaut dans *A*.

1. *Cartul. de Landevenec*, p. 60.

2. Nous faisons allusion aux dix lignes qui suivent les mots *Iste autem vir Dei* (*op. cit.*, p. 61).

3. Nous lui avons déjà attribué l'hymne en distiques du chap. xi du Livre premier.

4. Voir plus loin, p. 106.

5. *Cartul. de Landevenec*, p. 64-66.

Chap. VII. L'eau douce manquant à Landevenec, Guénolé y fait sourdre une fontaine.

A et *B* contiennent ce chapitre ; mais dans *B* il est accompagné de réflexions sur la beauté du lieu de Landevenec et la vertu miraculeuse de Guénolé.

Chap. VIII. Combat de Guénolé contre le diable déguisé en monstre fantastique.

A et *B* contiennent ce récit ; mais dans *B* la description du diable et le discours que lui tient Guénolé sont plus longs.

Chap. IX, X, XI. Régime de vie de Guénolé depuis l'âge de vingt et un ans : ses prières ; ses vêtements et son coucher ; ses aliments.

Ces trois chapitres appartiennent à *A* et *B* ; mais *B* est plus diffus, et ses amplifications ne sont pas toujours heureuses. Les deux rédacteurs racontent que le saint mêlait de la cendre à son pain parce qu'il se rappelait la parole de l'Écriture : *Quia cinerem tanquam panem manducabam*. *B* ajoute quelques réflexions sur le sens symbolique de ce mots qui sont hors de propos (1).

Chap. XII. La boisson de Guénolé. Discipline des moines de Landevenec depuis l'époque de Grallon jusqu'en 818.

A indique en quatre lignes la boisson que buvait Guénolé (2) ; *B* les fait précéder de quelques remarques inutiles sur une parole de la Bible : *Et poculum meum cum fletu miscebam* (3). La suite du chapitre manque dans *A*.

Chap. XIII. Diplôme de Louis le Pieux pour Landevenec, de 818.

Ce diplôme fait défaut à *A*.

Chap. XIV. Vie angélique de Guénolé.

Ce chapitre est contenu entièrement dans *B* et partiellement dans *A*, mais aucune remarque ne peut être faite sur cette divergence.

Chap. XV-XXI. Relations entre Grallon et Guénolé. Donation de Riec. — Grandeur, décadence et restauration de la Cornouaille.

1. *Op. cit.*, p. 73-74.

2. P. 107.

3. *Cartul. de Landevenec*, p. 74.

Ces sept chapitres, qui sont écrits en hexamètres, font défaut chez *A* ; ils ne sont pas liés à ce qui précède.

Chap. XXII. La mère de Riec, l'un des moines de Guénolé, est ressuscitée par les mérites de ce dernier. — Miracle du lépreux fait en compagnie du diacre Ethbin.

Le commencement du chapitre se trouve dans les deux rédactions, mais le nom de Riec n'est pas donné par *A*, qui se contente d'appeler le fils de la ressuscitée : *cuidam discipulo suo* (1). Vient ensuite dans *A* (2) le récit d'un miracle accompli par Guénolé en compagnie d'un de ses compagnons nommé Ethbin. Le récit de ce miracle, qui manque dans *B*, a été inséré dans la vie de saint Idunet (3).

Chap. XXIII. Vol de grains commis à Landevenec par les trois fils de Catmaël, que Dieu frappe, pour les punir, de diverses infirmités.

Ce chapitre est commun à *A* et *B*.

Chap. XXIV. Les trois voleurs, guéris et convertis par Guénolé, restent à son service dans le monastère.

A et *B* contiennent le chapitre ; mais *B* renferme, en outre, deux longs dialogues entre Guénolé et les autres moines, et entre le saint et les voleurs.

Chap. XXV. Réflexions pieuses.

Elles manquent chez *A*.

Chap. XXVI. Guénolé fait déplacer les bâtiments du monastère de Landevenec à la prière de ses moines.

Ce chapitre est contenu dans les deux rédactions ; mais il est plus développé dans *B*. La fin est différente. Les hagiographes rapportent qu'à Landevenec on ne mourait que de vieillesse et que c'est seulement depuis peu de temps que l'ordre de l'âge n'est plus respecté par la mort. *B* prend cette remarque comme prétexte à réflexions morales et compose une sorte de sermon sur le thème de la mort.

1. P. 107.

2. P. 108.

3. On expliquera, en étudiant la vie de saint Idunet (p. 41 et suiv.), pourquoi ce miracle a cessé de faire partie de la vie de Guénolé pour être rattaché à celle d'Ethbin.

Chap. XXVII. Une noble dame devenue aveugle recouvre la vue par les mains et les mérites de Guénolé.

Chap. XXVIII et XXIX. Mort de Guénolé.

Ces trois chapitres se trouvent dans *A* et *B* ; mais *B* les alourdit de nombreuses réflexions.

Tirons maintenant la conclusion de cette longue comparaison : *B* est un remaniement de *A*, et *A* n'est autre que l'*hystoria gestorum* de Guénolé, dont Gourdisten parle dans l'introduction du livre premier ; c'est cette Vie qu'il a entremêlée de sermons édifiants. *A*, de la Borderie avait donc raison, quand il affirmait qu'il y avait « à Landevenec, au ix^e siècle, une Vie écrite de S. Uinualoë » (1).

Mais n'a-t-il pas eu tort d'ajouter que cette vie était « beaucoup plus ancienne et regardée sans aucun doute comme contemporaine du saint (2) » ? Un passage de *A* nous autorise à douter de son antiquité et nous permet de fixer avec une réelle précision l'époque à laquelle la rédaction *A* a été écrite. On a parlé plus haut d'un hymne composé en l'honneur de Guénolé par un moine de Landevenec, nommé Clément, entre les années 857 et 884 (3). Or deux vers de cet hymne (4) ont passé dans *A* :

Cum non haberet terrestres
Gazas præbebat celestes.

On est donc amené à conclure que la rédaction *A* est postérieure à l'année 857.

L'examen de ce passage de la *Vita* nous permet de dater la rédaction *A* ; peut-être nous livrera-t-il aussi le nom de son auteur. Mais ce résultat ne sera atteint que par la comparaison de *A* et de *B*.

1. *Annales de Bretagne*, t. IV, p. 301.

2. *Ibid.* Cette phrase trahit l'indécision de l'auteur qui hésite à affirmer que la vie primitive était contemporaine du saint.

3. Cf. *supra*, p. 8.

4. Les vers 3 et 4 de la dixième strophe.

A

Ita cum non haberet terrestres,
gazes præbebat celestes. (P. 101).

B

Sed de illo, in ymno de ejusdem
laude metrica cum rithmo ratione
bene composito, Clemens, Christi fam-
ulus, adulta adhuc ætate perspi-
cuus, nec multum post temporis, heu
proh dolor ! immatura morte preven-
tus, cecinit :

Cum non haberet terrestres
Gazes præbebat cœlestes.

(*Cartul. de Landevenec*, p. 21-22).

L'interpolation de Gourdisten est curieuse. Non moins curieux est le silence de A. Si Gourdisten a consacré au moine Clément quelques lignes émues, c'est vraisemblablement parce que ce moine était mort depuis peu. Mais A ne fait aucune réflexion sur les deux vers ; il ne les signale pas comme un emprunt, si bien que ces vers semblent faire partie de son texte et avoir été composés par lui. N'en serait-il pas l'auteur ? Il est assez étrange de supposer qu'il ait existé avant Gourdisten et entre 857 et 884 deux moines lettrés à Landevenec, ayant écrit l'un la vie de Guénolé en prose, l'autre un hymne en son honneur où sa vie est résumée. L'invraisemblance disparaît si on suppose que le prosateur et le poète se sont confondus dans la personne du moine Clément.

III

LA RÉDACTION DE GOURDISTEN.

Le reste de l'œuvre, — la préface en vers, toutes les interpolations et en particulier les chapitres xv-xxi du livre II, qui sont écrits en vers, le livre III, qui est un résumé poétique de la vie, — sont dus à Gourdisten. Cependant M. de la Borderie a soutenu que trois chapitres en vers du livre II, les chapitres xix, xx et xxi, n'avaient pas été composés par l'abbé de Landevenec à

la fin du ix^e siècle, mais qu'ils avaient été ajoutés au x^e siècle par un Cornouaillais témoin des malheurs de son pays (1). Ces trois chapitres ont pour objet, le premier la gloire ancienne de la Cornouaille, le second sa déchéance actuelle, le troisième sa résurrection future (2).

Le principal argument de M. de la Borderie est que le chapitre xxii ne ferait pas suite au chapitre xxi, mais au chapitre xviii. Ce chapitre commence par les mots : « *His ita compositis, nuntiatum est Rioco matrem suam ægrotasse.* » Or c'est au chapitre xviii qu'il est question pour la dernière fois de *Riocus*. Mais le texte de A est tout différent ; il n'y est pas question de *Riocus*. Le fils de la malade est anonyme, et, au lieu de *Rioco*, on lit : *cuidam discipulo* (3).

Lorsque Gourdisten a remanié le texte de son prédécesseur, il a jugé utile de donner un nom à cet anonyme, et il l'a trouvé dans un des chapitres précédents. L'argument de M. A. de la Borderie est donc sans force.

D'ailleurs, si les trois chapitres avaient été ajoutés au x^e siècle, il eût été impossible à Gourdisten de les analyser au ix^e, dans le résumé poétique qu'il a donné de la *Vita* ; or ces trois chapitres sont brièvement, mais fidèlement analysés en deux vers où quelques expressions mêmes des trois chapitres ont passé (4).

En prétendant que ces chapitres avaient été composés par un autre que Gourdisten, l'érudit Breton obéissait à une arrière-pensée. Quelques vers du chapitre xix contredisent un système chronologique, péniblement élaboré par lui, et qui lui était cher. Voici ces vers :

Jamque tamen ternos (Gradlonum, Courentinum, Uingualoeum) preces-
[serat ordine sanctus]

Eximius istos Tutgualus nomine, clarus

Cum meritis monachus, multorum exemplar habendus (5).

1. *Annales de Bretagne*, t. IV, p. 327.

2. *Cartul. de Landevenec*, p. 81-84.

3. P. 107.

4. « Cornubia egregia steterat ut jam inclita laude,
At sub fasce gemit duro subpressa labore. »

(*Cartul. de Landevenec*, p. 114).

5. *Op. cit.*, p. 82.

Ces vers indiquent avec la plus grande netteté que le moine Tudual a vécu longtemps avant Guénolé. Or, d'après A. de la Borderie (1), Tudual, fondateur de Tréguier, a vécu au milieu du vi^e siècle et Guénolé, comme on le verra, à la fin du v^e. Il lui fallait donc prouver que cette hérésie chronologique n'avait pas été commise par un auteur digne de foi, comme Gourdisten, et il a voulu que ce passage constituât une interpolation, hypothèse qui, nous venons de le voir, est inadmissible.

Telle est la *Vita Winwaloei*. Deux auteurs y ont collaboré. Le premier, Clément, moine de Landevenec, écrivait après 857 ; le second, Gourdisten, abbé de Landevenec, avant 884. Ont-ils eu sous les yeux des documents anciens sur le patron de l'abbaye ? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

IV

VALEUR HISTORIQUE DE LA PREMIÈRE VIE

Quelle est la valeur historique de l'œuvre du moine Clément ?

A. de la Borderie, dans un article que nous avons souvent cité (2) a tenté de faire « une étude complète de la chronologie de la

1. Sursaint Tudual, voir A. DE LA BORDERIE, *Les trois vies anciennes de saint Tudual*. M. de la Borderie, non content de chercher à prouver que les trois vers cités dans le texte sont dus à un auteur du x^e siècle, s'est efforcé de distinguer le Tudual de la vie de Guénolé de saint Tudual de Tréguier (*Annales de Bretagne*, t. IV, p. 325-327). Son argumentation n'a pas convaincu Mgr Duchesne : « M. de la Borderie fait de vains efforts pour distinguer son saint Tudual de ceux dont il est question dans les légendes de saint Guénolé et de « saint Briec. Pour moi, c'est le même personnage. » (Art. non signé, dans la *Revue celtique*, t. X, p. 254). Le classement des vies de Tudual proposé par M. de la Borderie est defectueux ; la vie qu'il considère comme la plus ancienne et comme contemporaine du saint n'est pas antérieure au xi^e siècle. Le fait que Tudual n'est pas représenté comme évêque dans la vie de saint Guénolé ne prouve rien. Dans la vie de saint Briec, qui est ancienne (ix^e siècle), Tudual est également considéré comme un abbé (chap. XLII, *Analecta Bollandiana*, t. II, p. 180).

2. *Annales de Bretagne*, t. IV, p. 303 et suiv.

vie de saint Guénolé » (1). Cette chronologie a une grande apparence de précision ; il est nécessaire de l'examiner attentivement, pour montrer que cette précision est illusoire.

Le premier chapitre de la *Vita*, dit la Borderie, « révèle en cet auteur, un sens historique assez rare chez les hagiographes de ce siècle » (2). On y parle de l'île de Bretagne, de ses productions, des malheurs qui la ravagèrent, de l'invasion saxonne, puis de l'émigration bretonne en Irlande et en Belgique.

L'éloge porte à faux. C'est au *De excidio et conquestu Britanniae* de Gildas que le moine Clément doit tous les renseignements qu'il nous donne sur l'Angleterre ; lui-même le cite comme son autorité (3), et les rapports qui existent entre son texte et celui de Gildas suffiraient à le démontrer (4). Gildas, il est vrai, ne nous dit pas où se sont réfugiés les émigrés bretons. Mais tous les hagiographes du ix^e siècle font venir les saints armoricains de la Grande-Bretagne (5) ; la plupart connaissent de nom l'Irlande (6). Quant à la Belgique, nous ignorons l'origine de la bévée qui y a fait envoyer des émigrés par notre hagiographe.

Après avoir dit que quelques-uns des Bretons qui avaient échappé à la peste et aux Saxons gagnèrent le pays irlandais, malgré son hostilité, ou la Belgique, l'hagiographe commence ainsi son second chapitre :

Inter hos vir quidam illustris, spes prolis beatæ, nomine Fracanus...

1. Cette étude est brièvement résumée dans l'*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 326.

2. Article cité, p. 303.

3. « Et ne ejus antiqua profundius repetam facinora, qui hec plenius scire voluerit, legat sanctum Gildam... » P. 97.

4. Voir les exemples que donne A. de la Borderie dans son article, p. 307, n. 3. Remarquons, en outre, que lorsque Clément nous rapporte que la Grande-Bretagne ne produit pas de vin (*sed non omnino vini ferax ; Bacchus enim non amat frigus*), il plagie Gildas (*De excidio et conquestu Britanniae*, éd. Mommsen, p. 30). — Relevons l'étrange remarque de l'érudit breton : « La grande estime que l'hagiographe fait de Gildas donne bonne opinion de son sens historique » (art. cité, p. 305). L'œuvre de Gildas est, en effet, dépourvue de toute valeur (Lot, *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 266, n. 2) et inutilisable (*Annuaire de l'École des Hautes-Études*, 1908-1909, p. 61).

5. La *Vita Brioci*, par exemple, et plus anciennement la vie de Samson.

6. Notre hagiographe lui-même la connaît (p. 104).

M. de la Borderie, jugeant cette leçon fautive, sous prétexte que l'Armorique où aborda Fracan ne peut être confondue avec la Belgique, et en réalité parce qu'elle gêne un système chronologique préconçu, préfère à la leçon : *Inter hos* la leçon : *Inter haec*, qui est donnée par le manuscrit latin 5610^A (1), et établit entre l'invasion saxonne, l'émigration bretonne et l'embarquement de Fracan, père de son héros, un synchronisme hasardeux (2). Fixant ensuite la conquête saxonne en 455-457, d'après le *Chronicon Saxonum* (3), il conclut qu'« on est fondé à placer vers 460-465 le passage de Fracan en Armorique » (4).

En parcourant l'étude de l'érudit breton, on le verrait placer successivement la naissance de Guénolé en 465 (5), son départ pour la Cornouaille en 486-488 (6), l'entrevue de Guénolé

1. On trouve dans A *Inter hos* (p. 98).

2. Article cité, p. 309.

3. *Op. cit.*, p. 312.

4. *Op. cit.*, p. 313.

5. P. 337.

6. P. 339. L'argumentation d'A. de la Borderie est parfois déconcertante. Citons notamment, à cause de son étrangeté, la discussion à laquelle donne lieu la vision de Patrice par le saint : « Dans cette seconde partie du récit, deux traits semblent en opposition avec la première : Budoc reprochant à Uinualoë « d'avoir voulu aller voir Patrice clandestinement ; Patrice disant au même Uinualoë : « Je suis Patrice, que tu veux aller trouver. » Ces deux traits, pris dans leur sens naturel, impliquent l'existence de saint Patrice au moment où Uinualoë projetait d'aller en Irlande ; tandis que la première partie « du chapitre XIX, traduite ci-dessus, donne à croire qu'à ce moment même Patrice, depuis un temps plus ou moins long, avait cessé de vivre. » (P. 334.) Voici comment s'expliquerait la contradiction : « Et si Wrdisten s'est exprimé de façon à laisser planer un doute sur la question de la vie ou de la mort de Patrice lors du projet de voyage de Uinualoë, c'était probablement à dessein. Peut-être les divergences existant dès le IX^e siècle en Irlande sur la date mortuaire du grand apôtre avaient-elles déjà pénétré en Armorique, et entre les deux opinions contraires, Wrdisten, ne pouvant prendre parti, suivait alternativement un peu au hasard l'une et l'autre. » (P. 335). Ainsi l'obscurité du texte de Gourdisten serait voulue ! En n'indiquant pas si Patrice est vivant ou mort à l'époque de l'apparition, Gourdisten entendait à ne pas préjuger de la véritable date qu'il convient d'assigner au décès de Patrice. Sur la date de la mort de Patrice, voir ZIMMER, *The Celtic church in Britain and Ireland*, translated by A. Meyer (London, 1902, in-8), et surtout G.-B. BURY, *The life of St. Patrick* (London, 1905, in-8).

avec le roi Grallon entre 490 et 495 (1), la mort du saint le 11 avril 532 (2). Les fondements sur lesquels repose cette construction chronologique sont ruineux.

Rappelons, en effet, que la chronologie du *Chronicon Saxonum* est dépourvue de toute valeur historique (3), que nous ne savons rien ou à peu près rien des invasions anglo-saxonnes, et que même l'émigration bretonne n'a peut-être pas été provoquée par l'invasion anglo-saxonne, mais par l'occupation de l'Ouest par les Scots (4).

L'invasion et la conquête de la Grande-Bretagne, au dire de la *Chronica Gallica* an. 451, était achevée dès 441. Dès lors, toute la chronologie de M. de la Borderie tombe en poussière. Enfin, n'est-il pas évident que l'auteur de la *Vita Winwaloei* qui avait Gildas sous les yeux, a eu l'idée de rattacher les origines de son héros à ces émigrés de la première heure pour vieillir l'antiquité de sa race et son apostolat.

Et tous les auteurs de vies de saints armoricains ont fait de même. La venue du saint dans l'île de la Grande-Bretagne est un simple thème hagiographique. Nous allons voir dans un instant ce que vaut la précision — apparente — des pages consacrées à l'émigration des parents de saint Guénolé. Le reste de la vie n'est ni plus historique, ni plus original. Les miracles du saint — guérisons d'un boiteux, de deux aveugles, d'un malheureux piqué par un serpent, dispersion d'un troupeau de loups, résurrection de deux morts, vision de Patrice, passage de la mer à pied sec, découverte d'une source, arrestation merveilleuse de voleurs, — sont des lieux communs de l'hagiographie. La guérison de la sœur du saint, à laquelle un jars avait enlevé un œil, est un miracle moins banal ; on y retrouve peut-être un thème folklorique gallois (5).

1. P. 351. Rappelons que Grallon ne figure pas dans la rédaction de Clément, mais seulement dans celle de Gourdisten.

2. P. 349. Les lignes que l'érudit breton a consacrées à établir cette date, dont la précision pourrait faire illusion, mériteraient d'être reproduites. Voir aussi les remarques du Père de SMEDT sur la date de la mort du saint (*Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 248, n. 1).

3. *Annuaire de l'Ecole des Hautes-Etudes*, 1908-1909, p. 62.

4. Voir sur ce point un article de M. F. Lot que nous citons plus loin (p. 79, n. 1), et qui a paru dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXI, 1900, p. 547-549.

5. Renseignement fourni par Miss E. Jones, notre condisciple.

Dépouillée de son contenu et dépourvue de toute détermination chronologique, la vie de Guénolé semble perdre toute consistance historique. Il subsiste un résidu : quelques indications topographiques, quelques noms de personnes, ceux des parents du saint notamment et le sien. Que vaut-il pour l'histoire ?

L'itinéraire de Fracan et celui de Guénolé ont été tracés avec soin par A. de la Borderie (1), et il suffirait de renvoyer à son ouvrage si les identifications de noms de lieux qu'il a proposées n'avaient été contestées récemment. C'est avec Brehec, dans la baie actuelle de Saint-Brieuc, que doit être identifié le port où débarqua Fracan (2), avec Ploufragan (3), le domaine où il s'installa, avec le Gouet (4) la rivière qui arrosait son domaine. Le monastère de Budoc, situé dans une île qui est appelée *Laurea*, doit être placé à l'île Laurée située à l'est de l'île de Bréhat (5).

1. Article cité, p. 313 et suiv.

2. « In portum qui Brahecus dicitur. » P. 98.

3. Cant. de Saint-Brieuc (Nord). « Fundum quendam... modo jam ab inventore nuncupatum », dit Gourdisten (*Cartul. de Landevenec*, p. 10). Il est curieux de constater qu'il y a actuellement une statue, du reste neuve, de saint Fracan à l'église de Ploufragan.

4. «... Inundatione fluvii qui proprie dicitur Sanguis locupletem » (P. 98). Le Gouet arrose la commune de Ploufragan.

5. On a trouvé dans cette île les ruines d'un ancien monastère (LA BORDERIE, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 295). — M. J. de la PASSARDIÈRE, dans une note sur la *Topologie des paroisses de Léon* (*Écho paroissial de Brest*, 4 octobre 1908), a contesté ces identifications en s'appuyant sur un acte grossièrement faux contenu dans un manuscrit du *Cartulaire de Landevenec*, du XVI^e siècle, le manuscrit lat. 9747 de la Bibliothèque nationale, au folio 79 v^o (*Cartul. de Landevenec*, p. 179). Ce faux paraît avoir été composé à une date tardive pour flatter les prétentions de la famille de Lesguen, qui résidait à Lesven (commune de Plouguin, cant. de Ploudalmezeau, Finistère). Les lieux de Goadec et de Langoadec conserveraient le souvenir du *Fluvius Sanguis* ; ces deux endroits se trouvent à 1 kil. et à 4 kil. du chef-lieu de la commune de Coat-Mael (cant. de Plabennec). Fracan a laissé sa trace dans la région, car une commune du canton de Lannilis porte le nom de Saint-Frégant. Malgré ces arguments, les identifications de M. de la Passardière ne sont pas recevables. Tous ces lieux sont situés dans le Léon ; or, le texte de la *Vita* indique très nettement que Guénolé a passé sa jeunesse en Domnonée (voir notamment le récit de son voyage à Landevenec : « Per pagos ad occidentem Domnonicos transiens... » (P. 105). Ensuite, *Goadec* n'a aucun rapport avec le mot *Sanguis* ; c'est un dérivé de « goad », qui signifie

La précision de ces désignations topographiques ne prouve pas du reste que l'itinéraire a été réellement parcouru par le saint et son père, mais seulement que l'auteur le connaissait.

Les noms des parents du saint sont curieux. Celui de Fracan, père du saint, a une origine topologique. Selon l'hagiographe, c'est à lui que Ploufragan devrait son nom. La vérité nous paraît être l'opposé : comme il est arrivé souvent dans l'hagiographie bretonne, et ainsi qu'on le constatera à diverses reprises en étudiant le *Cartulaire*, c'est le lieu qui a donné son nom au personnage ; l'hagiographe a imaginé Fracan parce qu'il existait un lieu appelé *Plebs Fracani* (1).

Des frères du saint, l'un Guénoc (2) porte un nom qui n'est peut-être qu'une forme hypocoristique du nom de Guénolé (3), et qui a peut-être aussi, comme celui du patron de l'abbaye de Landevenec, une origine topologique (4).

en breton bois. Enfin, M. de la Passardière n'a réussi à opposer aucune identification à celle qu'A. de la Borderie a proposée avec beaucoup de bonheur de : *Portus Brahecus*. Ajoutons que les mots de Gourdisten : « sed quasi unius plebis modulum... modo jam ab inventore nuncupatum » conviennent à Ploufragan mieux qu'à Saint-Frégant ou à tout autre lieu.

1. D'après d'Arbois de Jubainville, le nom Fracan « paraît identique à l'irlandais Fraocan, nom d'un druide du VI^e siècle et d'un personnage mythologique » (*Mots bretons dans les chartes de l'abbaye de Beauport*, dans la *Revue celtique*, t. III (1876-1878), p. 396). La chose est possible ; mais nous croyons que, si l'hagiographe a donné ce nom au père du saint, c'est parce qu'il figurait dans Ploufragan et non parce qu'il l'a trouvé dans une généalogie comme ceux d'*Alba Trimmammis* et de *Chreirbia*. M. J. Loth ne fait pas de remarque digne d'être signalée sur ce nom dans les *Noms des saints bretons* (p. 42).

2. Les deux frères de Guénolé, Jacut et Guenoc, sont honorés comme saints ; il existe de ces deux personnages une vie conservée dans le manuscrit 5296 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, du XIII^e siècle, et qui a été publiée dans le *Catalogus cod. hagiogr. lat. Bibl. nation. Paris*, t. I, p. 578-585. Cette vie est sans valeur ; elle a été composée à l'aide de la vie de Guénolé, par Gourdisten, car on y retrouve Grallon, Patrice et Budoc. Sur Jacut, voir J. Loth, *Les noms des saints bretons*, p. 68.

3. Son nom se décomposa ainsi : Guen + oc (suffixe de dérivation) ; or, Guen est le premier terme du mot *Wingualoeus*.

4. Le monastère de Landevenec, c'est le monastère de Guenoc autant que celui de Guénolé (Lan-to-venec). Dans la commune de Lanrivoaré (cant. de Saint-Renan, Finistère) est situé un lieu appelé Languenoc, qui appartenait aux moines de Landevenec (*Cartul. de Landevenec*, p. 163). Ce lieu est

Les noms de la mère et de la sœur du saint sont aussi mythiques ; mais, au lieu de dériver de noms de lieux, ils ont un caractère folklorique. *Alba Trimammis* est un vocable étrange, et il n'est pas besoin d'insister longtemps pour prouver que la femme qui l'a porté est légendaire. Ce nom semblerait énigmatique, si les traditions galloises ne mentionnaient aussi une sainte Guen, appelée également Teirbron (1), qui aurait été fille d'Emyr Llydaw, neveu lui-même de saint Germain ; elle aurait épousé Eneas Lydewyg (2), prince armoricain, et aurait eu pour fils Cadvan, saint Gallois (3). L'existence de ces traditions et leur antiquité sont attestées par la mention qu'on trouve de Guenteirbron dans une généalogie galloise (4), datant, semble-t-il, du ^{xiv}^e siècle. Elle y est considérée, de même que dans la tradition rapportée par Le Men, comme la fille d'Emyr Llydaw (5) et la mère de saint Cadvan (6). Cette généalogie est,

qualifié *Hereditas sancti Guenhaelis* ; or, on sait que « Guenhael » serait, d'après le catalogue des abbés de Landevenec (*op. cit.*, p. 143), le successeur immédiat de Guénolé. Ces deux noms ne cacheraient-ils pas un seul personnage, du reste probablement légendaire, dont on aurait fait ensuite deux saints, en accordant à l'un la gloire d'avoir été le frère de Guénolé, à l'autre celle d'avoir été son successeur ? — M. J. Loth distingue Guenoc de Guethnoc (*Les noms des saints bretons*, p. 52 et 54), mais il reconnaît que « Guethnoc est devenu en Cornouailles par endroit Guennec. » Cette distinction ne nous paraît pas fondée. Saint Vennec en Briec, que M. Loth identifie à saint Guenoc, est représenté dans la chapelle qui porte son nom (PEYRON et ABGRALL, *Briec*, p. 24) comme le frère de saint Jacut ; or, M. Loth identifie le frère de Jacut à Guethnoc. Autant dire que Guenoc et Guethnoc ne forment qu'un seul personnage.

1. En breton *guen* = blanc ; *teirbron* = trois mamelles.
2. On retrouve dans ce surnom le mot *Letavia*, qui pendant longtemps a servi à désigner l'Armorique (cf. *infra*, p. 62, n. 3).
3. LE MEN, *Guen Teirbron* (*Alba Trimammis*) et saint Cadvan, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, p. 104-112.
4. « Emyr Llydaw, t. (tad = père) Guenteirbron, mam (mère) Katuan Sant. » *The Rhydderch and Hafod Pedigrees* cités par Ancombe, *Indexes to the Old-welsh genealogies* (*Archiv für Celtische Lexikographie*, t. II, 1904, p. 164-165). — Dans Llydaw comme dans Llydewyg nous trouvons l'épithète « armoricain ». — Cf. Loth, *Les noms des saints bretons*, p. 50.
5. Ce personnage figure dans les *Mabinogion* (voy. l'édition de J. Loth, dans le *Cours de littérature celtique*, t. III, p. 311, et t. IV, p. 96, 266).
6. Ce saint est assez embarrassant. M. J. Loth prétend qu'on peut l'identifier à saint Guenoc, parce que *Cadvan* (= *Catumanos*) signifie homme

il est vrai, un texte fort postérieur à la vie de Guénolé, et on pourrait prétendre tout d'abord qu'elle a eu pour source la *Vita*. Nous pensons, au contraire, que c'est l'hagiographe qui a utilisé un document généalogique. Observons tout d'abord que le nom même a un caractère folklorique très net. On peut remarquer en second lieu que, si les généalogistes avaient utilisé la Vie de Guénolé, ils ne se seraient pas bornés à lui emprunter le nom de Guenteirbron, la plus obscure des protagonistes de la *Vita* ; Guénolé, Fracan, Jacut, Guénoc eussent été aussi admis à figurer dans la généalogie. En dernier lieu, nous savons que le moine Clément n'ignorait pas l'existence de documents généalogiques. Dans le chapitre qu'il a consacré à la famille de Guénolé, il prétend que la mère du saint avait autant de fils que de mamelles et il ajoute qu'il n'y a pas à tenir compte de la sœur de Guénolé dans le calcul des mamelles, parce qu'on n'a pas l'habitude de dresser par écrit la généalogie (*genealogiam*) des femmes (1). L'hagiographe n'eût pas fait cette allusion, du reste bizarre, aux procédés des généalogistes s'il n'avait jamais consulté de documents généalogiques (2).

de combat et que *Guethnoc* a la même signification (*Les noms des saints bretons*, art. Guen, p. 50). L'identification du savant philologue nous semble à rejeter, car, au lieu de voir dans Guenoc un synonyme de Catvan = homme de combat, nous préférons considérer son nom comme une forme hypocoristique du nom *Wingualoeus* (voir plus haut, p. 29, n. 3). — Pour en finir avec Cadvan, ajoutons qu'il est honoré en Armorique. Dans la commune de Braspartz (cant. de Pleyben, Finistère) s'élevait une chapelle à lui dédiée (PEYRON et ABGRALL, *Braspartz*, p. 22). Il est aussi le patron de la commune de Poullan (cant. de Douarnenez) (GAULTIER DU MOTTAY, *Essai d'iconographie et d'hagiographie bretonne*, dans les *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, t. III, 1857, p. 131). On trouve aussi une chapelle de saint Cava à Plouguerneau (J. Loth, *op. cit.*, p. 20). Sur ce culte en Armorique et dans le pays de Galles, cf. J. Loth, *ibid.*, et LE MEN, art. cité.

1. « Nam eorum germana non est in mammarum calculo reputanda, quia feminarum non est moris genealogiam in scripturis tenere. » (p. 98).
2. Quelques détails curieux sur le culte de sainte Guen Teirbron méritent d'être signalés. Une statue de sainte Guen Teirbron, qui est reproduite dans BARING-GOULD, *The lives of the Saints*, t. XVI (1898), p. 192, se trouve à la chapelle de Saint-Venec dans la commune de Briec (arrond. de Quimper, Finistère) ; elle y est représentée avec ses trois mamelles ; elle porte sur ses genoux saint Guénolé enfant et à près d'elle saint Guénoc et saint Jacut (PEYRON et ABGRALL, *Briec*, s. l. n. d., p. 26 ; cette notice est

Le nom de la sœur du saint *Chreirbia* a aussi été emprunté à un document généalogique. *Creirwy*, comme *Guenteirbron*, a été mentionnée dans une ancienne généalogie galloise (1), et nous avons une sérieuse raison de croire que c'est dans un texte de ce genre que ce nom a été trouvé par le moine Clément, car *Creirwy* est un nom gallois qui signifie joyau et par extension jolie femme (2).

D'autres noms contenus dans la *Vita* doivent être signalés. L'hagiographe désigne Fracan comme le cousin d'un roi breton dont le nom au génitif est écrit *Catovii*. Il est peut-être permis de rapprocher ce nom de celui de *Cado*, fils de Gundlée, roi de Glamorgan, fondateur du monastère de Lllancarvan (3), qui est nommé Cazou en plusieurs lieux de la Bretagne (4) et aussi de *Cato* qui règne en Cornwall avec le roi Arthur (5). C'est peut-être à ce roi qu'a songé l'hagiographe breton ; malheureusement son texte, soit par sa faute, soit par celle des copistes postérieurs, ne peut autoriser que des conjectures.

Le maître de Guénolé, Budoc, est un saint honoré à la fois

extraite du *Bulletin de la Commission diocésaine de Quimper*, 1901). Le souvenir de sainte Guen a été, en outre, conservé à Plouguin (cant. de Ploudalmezeau, Finistère), au manoir de Lesven, dans la chapelle duquel on voit un tableau figurant la prise d'habit de Guénolé ; « l'artiste a peint Fragan et Guen en costume Louis XIII sous les traits des donateurs, Jean le Ny de Lesguen... mort en 1664 » et sa femme. Les armes des donateurs étaient accompagnés de la devise « Mamellé d'or », qui nous édifie sur leurs prétentions généalogiques (J. DE LA PASSARDIÈRE, dans l'article cité plus haut).

1. *Creirwy f.* (*ferch* = fille) *Clytuo Eidin* (ANSCOMBE, art. cité dans *Archiv für Celtische Lexikographie*, t. II, p. 161). Voir LOTH, *op. cit.*, p. 29.

2. *Cheirwy* : a jewel ; an epithet for a fine woman and a proper name (OWEN PUGHE, *A national dictionary of the Welsh language*, Denbigh, 1896. Cf. J. LOTH, *Chrestomathie bretonne*, p. 97). Gourdisten n'ignorait pas le sens de ce mot, car il qualifie la sœur de Guénolé : « puella pulcherrima » (*Cartul. de Landevenec*, p. 32) ; — La sœur de Guénolé est devenue l'objet d'un culte ; on a fait d'elle une sainte Cleirvie (LOTH, *Les noms des saints bretons*, p. 29).

3. Sur le Glamorgan et Lllancarvan, voir F. LOT, *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 159.

4. LOBINEAU, *Les vies des saints de Bretagne*, éd. Tresvaux, t. I, p. 60-62. Cf. J. LOTH, *Les noms des saints bretons*, art. Catoc, Cataw, p. 19.

5. Voy. F. LOT, *Nouvelles études sur la provenance du cycle Arthurien* (*Romania*, t. XXX, p. 2 et 11).

en Armorique et en Cornwall (1). Son nom se rattache au vieux celtique *Boudâcos* (2). Il est intéressant de constater qu'il est conservé dans la toponomastique : deux communes du Finistère portent respectivement les noms de Beuzec-Conq et de Beuzec-Cap-Sizun, et, ce qui est plus curieux encore, saint Budoc est honoré dans ces deux communes (3). Doit-on attribuer à la légende de ce saint une origine topologique (4) ou devons-nous le regarder comme un saint panbritannique dont le culte aurait été apporté en Armorique au moment de l'émigration (5) ? La question paraît insoluble.

Le moine Clément mentionne au cours de son récit un duc de Domnonée, nommé Rigual, qu'on peut identifier avec un roi homonyme de Domnonée dont il est question dans la vie de saint Briec (6). Il est probable que le moine Clément a appris l'existence de ce comte pendant le voyage qu'il fit, comme nous le verrons, dans la région de Saint Briec (7).

Résumons nos observations sur l'œuvre de l'hagiographe Clément. La première vie de saint Guénolé est un recueil légendaire de miracles composé après 857, mais bien avant 884, par un moine de Landevenec en l'honneur du fondateur prétendu

1. J. LOTH, *op. cit.*, art. Beuzec, p. 14. — Il existe de ce saint une vie, qui a été publiée par A. de Barthélemy d'après un bréviaire de Léon et un autre de Dol ; mais cette vie est de basse époque ; il y est question d'un roi de Brest (!) (A. DE BARTHÉLEMY, *La légende de saint Budoc*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. IV, 1866, Saint-Brieuc, 1867, p. 235-251). Voir aussi G. Paris, dans la *Romania*, t. XXVIII, p. 214.

2. LOTH, *loc. cit.*, p. 14.

3. Beuzec-Conq appartient au canton de Concarneau, Beuzec-Cap-Sizun à celui de Pont-Croix. Dans les églises paroissiales de ces deux communes on voit des statues, du reste modernes, de saint Budoc.

4. Dans le *Cartulaire de Landevenec* (nos XVII et XIX) il est question à deux reprises de possessions sises en des lieux nommés *Buduc*.

5. Le nom *Budoc* paraît être une forme hypocoristique du nom *Bud-maglus*, comme *Brioc* est une forme hypocoristique du nom *Brio-maglus*.

6. *Vita Brioci*, publiée par DOM PLAINE, dans *Anal. Bolland.*, t. II, p. 181. Rigual se retrouve dans la rédaction de la vie de saint Malo due à Bili (LOT, *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 382). Sur ce personnage, voir, en outre, *op. cit.*, p. 130, n. 1.

7. Signalons, pour terminer cette énumération, *Catmaglus*, père de trois brigands, (p. 109), dont le nom a une origine topologique. Son nom est tiré du nom d'un lieu qui appartenait au XI^e siècle à Landevenec : Roscanvel (cant. de Crozon Finistère) = *Ros* + *Catmaglus* (Cf. *infra*, p. 84).

de l'abbaye. A quelle époque ce saint a-t-il vécu? Il est impossible de le savoir, car les conclusions chronologiques qu'on pourrait être tenté de tirer des détails apparemment précis, donnés par l'auteur sur l'émigration, seraient certainement erronées. Ces détails ont été, du reste, extraits du *De excidio* de Gildas que le moine Clément a lu et utilisé.

L'itinéraire que l'auteur a tracé des pérégrinations de Fracan et de Guénolé ne doit pas non plus nous faire illusion. Son exactitude nous autorise seulement à supposer que le moine Clément a voyagé en Domnonée. Peut-être a-t-il visité l'île Laurée, où on a trouvé les ruines d'un ancien monastère (1). Peut-être aussi s'est-il rendu au monastère de Saint-Brieuc et y a-t-il pris connaissance de la *Vita Brioci* (2), car c'est de ce texte qu'il semble avoir extrait la mention du duc Rigual. Remarquons, en outre, que Ploufragan est situé à trois kilomètres de Saint-Brieuc, et qu'il est question du Gouet (*fluvius Sanguis*) dans la vie de Brieuc (3) comme dans celle de Guénolé. Pour toutes ces raisons l'hypothèse d'un voyage en Domnonée accompli par le moine Clément nous semble probable.

Le nom du père du saint, Fracan (4), est une invention toponymique; ceux de la mère et de la sœur de Guénolé sont empruntés à la mythologie galloise. Les autres personnages ne sont pas moins légendaires.

Quoiqu'il en soit, c'est un pauvre document et, comme nous le verrons, un maigre butin pour l'historien de la Cornouaille.

1. Voir plus haut, p. 28, n. 6.

2. La première rédaction de la vie de saint Brieuc paraît assez ancienne; Brieuc n'y est pas qualifié évêque; il n'y est pas question de la translation de saint Brieuc opérée par Erispoe, qui mourut en 857 (F. LOT, *Date de l'exode des corps saints hors de Bretagne*, p. 16, n. 2. Sur cette vie, voir A. DE LA BORDERIE, *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. LIV, 1883, p. 483 et suiv.). Saint Brieuc est un saint panbritannique; il est honoré en Cornwall et en Galles (J. LOTH, *Les noms des saints bretons*, art. Brieuc, p. 16). Cf. J. LOTH, *Les Cornovii, la patrie de saint Brieuc*, dans les *Annales de Bretagne*, t. XVI, 1901, p. 279-282.

3. *Anal. Boll.*, t. II, p. 181.

4. Peut-être aurions-nous pu trouver un renseignement intéressant sur le caractère topologique du nom de Fracan dans la notice xxiii du *Cartulaire de Landevenec*, dont le titre est *De Tirifrechan*; mais cette notice est incomplète, et nous n'en possédons que les premiers mots: « *Ego Gradlonus rex veni usque Lanteguenoc ad sanctum...* »

V

VALEUR HISTORIQUE DE LA RÉDACTION DE GOURDISTEN (1)

Les renseignements que contiennent les chapitres en vers xv-xxi du livre II sur le roi Grallon, « *moderator Cornubiorum* », pour être propres à Gourdisten, n'en sont pas moins dépourvus de toute historicité. Les traits dont s'est servi Gourdisten pour faire le portrait de ce roi sont empruntés au duc breton du ix^e siècle Salomon; Gourdisten représente Grallon comme le vainqueur des Normands, et il célèbre les combats que ce roi leur aurait livrés sur les bords de la Loire (2). Malgré cet

1. Nous n'avons pas encore parlé des emprunts que Gourdisten a pu faire à divers auteurs cités au début de son œuvre (p. 6). Ce sont des écrivains ecclésiastiques: Augustin, Cassiodore, saint Grégoire le Grand. Il est plus difficile de savoir qui sont les auteurs que Gourdisten cite ensuite: *Johannes Constantinopolitanus* peut être identifié à l'un des deux auteurs homonymes dont les œuvres sont publiées dans la *Patr. latine*, au t. LXIII, col. 445, et au t. LXXXIX, col. 341. Qui est *Pymen abba ab Joseph abbate interrogatus*? Serait-ce *Pigmenius*, prêtre, mort à Rome sous l'empereur Julien (*Acta Sanctorum*, Mars, t. III, p. 481)? Quant à Joseph, c'est peut-être Joseph le Scot, qui accompagna Alcuin en 790, et qui est qualifié abbé; ses poèmes sont édités dans *Monumenta Germaniae, Poetae latini aevi Carolini*, t. I, p. 149-159; cette dernière identification serait certaine s'il était avéré que cet abbé a écrit des œuvres théologiques. Quoiqu'il en soit, les emprunts que Gourdisten a pu faire à ces derniers auteurs ne sont pas faits pour augmenter la valeur historique de son œuvre.

2. Interea ad regem volitabat fama Gradlonum
Celsi qui summa tenuisset culmina sceptri
Occidue partis, moderator Cornubiorum:
Magnum cui suberat protracto limite regnum,
Normannumque gazis, redimitus tempora mitra,
Detractis fulget, cunctisque potentior, ipsa
Barbara prostratae gentis post bella inimicae.
Jam tunc, quinque ducum truncato vertice, cyulis
Cum totidem, claret centenis victor in armis.
Testis et ipse Liger fluvius est, cujus in albis
Acta acriter fuerant tunc ripis praelia tanta.

(*Cartul. de Landevenec*, p. 78).

M. Jules Lair, dans une note qu'il a ajoutée à un article intitulé: *Conjec-*

anachronisme l'existence de Grallon n'a jamais été contestée, et A. de la Borderie a essayé à diverses reprises de tracer la biographie (1); ç'aurait été « le chef d'une grosse émigration de *Cornavii* insulaires (2) », le fondateur du petit royaume ou comté de Cornouaille, en qui on doit voir aussi le chef de l'émigration bretonne, venue des bords de la Tyne et du mur de Sévère (3). Son émigration aurait eu lieu au plus tard vers 490 (4). A. de la Borderie place sa mort vers l'an 505 (5).

Il nous paraît inutile de discuter ces diverses dates; elles sont aussi inconsistantes que celles que l'érudit a assignées aux diverses phases de la vie de Guénolé. Elles appartiennent au même système chronologique et participent à sa fragilité. En réalité, Grallon paraît avoir été un roi légendaire, une figure mythique (6), dont la renommée a grandi suffisamment, au cours du IX^e siècle, pour qu'on ait trouvé bon de l'introduire dans la vie de Guénolé. Il ne figure pas dans la première rédaction; il apparaît dans l'hymne du moine Clément (7),

tures sur les chapitres XVIII et XIX du livre II de l'*Historia ecclesiastica de Grégoire de Tours* (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1898, t. XXXV, p. 298-300), a prétendu faire quelques corrections à ces vers. Ces corrections, qu'aucun des manuscrits n'autorise, ne sont pas toujours heureuses. Au vers 2, il remplace *tenuisset* par *obtinuisset* qui rend le vers bon. Au vers 4 il remplace *cui suberat* par *qui superat*, sous prétexte que la leçon de Gourdisten ne donne pas de mesure acceptable; le prétexte est mauvais, car le vers corrigé est excellent comme mesure et comme sens, tandis que la correction lui enlève toute signification. Au vers 5, *Lair* substituée à *Normannum* pris au génitif pluriel l'adjectif *romana*. La correction est regrettable, car *romana mitra* n'a aucun sens. Aux vers 6 et 7, il propose : *Ipsa barbaras prostravit gentes*, au lieu de *Ipsa barbara prostrate gentis* pour une médiocre raison grammaticale, ce qui rend le vers faux. Au vers 11, il change *fuertant* en *fuertunt* pour une raison analogue, mais au détriment de la mesure du vers qui devient faux.

1. Voir notamment *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 325, et *Annales de Bretagne*, t. IV, p. 350-364.

2. *Ann. de Br.*, t. IV, p. 359.

3. *Hist. de Br.*, t. I, p. 311.

4. *Ann. de Br.*, t. IV, p. 363.

5. *Hist. de Br.*, t. I, p. 325.

6. Son nom signifierait « roi des forêts », d'après LE CARGUET (*Annales de Bretagne*, t. X, p. 63-65). Il est formé de *grad* « dignité, rang » et de *lon* « plein ». Voy. J. LOTH, *Chrestomathie bretonne*, p. 133 et 146.

7. *Cartul. de Landevenec*, p. 127, v. 11-14.

et on le retrouve dans le remaniement de Gourdisten (1).

Mais la rédaction de Gourdisten contient un document, qui est plus digne de notre attention que les vers consacrés à Grallon : c'est un diplôme de Louis le Pieux, par lequel cet empereur fait établir au monastère de Landevenec la règle et la tonsure bénédictines (2). Ce diplôme est de 818 (3). Son authenticité, n'est pas douteuse, car on sait que pendant cette année Louis le Pieux vint en Bretagne pour combattre le rebelle Morvan (4). D'autre part, le nom de l'abbé de Landevenec qui y est mentionné, Matmonoc, est connu par la liste abbatiale (5), où il figure le premier après les abbés légendaires Guénolé et « Guenhael » et le second avant l'abbé *Aelam*, qui exerçait sa fonction entre 857 et 884 (6). Cet acte nous renseigne sur l'introduction de la règle bénédictine en Bretagne et en particulier dans la Cornouaille.

Les autres additions de Gourdisten sont sans intérêt. Ce sont surtout des réflexions morales et religieuses qui ont eu pour résultat de transformer le caractère de la *Vita*. L'œuvre narrative est devenue une œuvre didactique, et Gourdisten

1. La poésie et le folk-lore se sont emparés de la légende du roi Grallon. Voir notamment William Henry SCHOFIELD, *The lays of Graellent*, Baltimore, 1900, extr. des *Publications of the modern Language Association of America*, t. XV, n° 2; un article de ZIMMER dans *Zeitschrift für französische Sprache*, t. XIII, p. 1-16. On a du reste beaucoup écrit sur la légende de Grallon, qui est devenu au cours des siècles le roi de la ville d'Is. Un résumé intéressant de la légende de la ville d'Is se trouve dans P. SÉBILLOT, *Le folk-lore, de France*, t. II, p. 41-59.

2. *Cartul. de Landevenec*, p. 75.

3. « Et hæc quidem lex... refulsit in isto monasterio, id est ab illo tempore quo Gradlonus, quem appellant Magnum, Britannia tenebat sceptrum usque ad annum Hlodouici piissimi Augusti imperii quintum, Dominica autem Incarnationis octingentesimum octavum decimum. » (*Ibid.*).

Dans les lignes qui précèdent l'acte, Gourdisten rapporte que Louis le Pieux campait alors sur les bords de l'Ellé près de la forêt de Priziac (cant. du Faouët, Morbihan). Ces indications chronologiques et topographiques ont dû être extraites de la date de l'acte que l'hagiographe a jugé inutile de reproduire.

4. *Cartul. de Redon*, éd. A. de Courson, n° CXLVI, et Ermoldus Niggellus, *In honorem Hludovici libri IV*, dans *Monumenta Germaniæ, Scriptores*, t. II, p. 496 et suiv.

5. *Cartul. de Landevenec*, p. 143.

6. Voir plus haut, p. 8, n. 2.

s'est efforcé de tirer un enseignement moral des miracles que le moine Clément s'était borné à raconter et de les commenter à l'usage des prédicateurs. On peut affirmer que c'est pour cette raison qu'il a repris le travail de son prédécesseur.

VI

CONCLUSION

Il est impossible de savoir à quelle époque a vécu Guénolé. Du récit de sa vie rien ne peut être utilisé par l'historien ; les noms de ses parents ont été inventés par le moine Clément, et la narration de leur émigration n'est que le développement littéraire d'un thème hagiographique commun à beaucoup de vies de saints bretons.

Guénolé est-il même le fondateur de l'abbaye de Landevenec ? D'Arbois de Jubainville a tâché de prouver que Guénolé a fondé l'abbaye à l'époque de Charlemagne (1). Son principal argument est la liste abbatiale où deux noms seulement figurent avant Matmonoc, abbé contemporain de Louis le Pieux, qui vivait en 818 (2). L'argument serait valable si la liste avait été rédigée avec autant de soin avant Matmonoc que depuis son abbatiat. Mais nous ne devons pas oublier que c'est pendant qu'il était abbé que la règle bénédictine a été établie à Landevenec ; c'est alors qu'on a dû commencer à tenir la liste des abbés. Et de fait, les deux seuls noms qui précèdent celui de Matmonoc ont un caractère traditionnel : ce sont *Sanctus Uingualoeus* et *Sanctus Guenhael*. On est donc en droit de supposer qu'au milieu du IX^e siècle les moines de Landevenec ignoraient tout le passé de leur abbaye jusqu'en 818. Les autres arguments proposés par l'érudit sont sans valeur. Il a eu tort d'invoquer une notice du Cartulaire (3) où le rédacteur met en présence Guénolé et trois ambassadeurs de Charlemagne, car cette no-

1. *Cartul. de Landevenec*, éd. Le Men et Ernault, p. 547.

2. Voir *supra*, p. 37.

3. N° XX. Sur cette notice, voir *infra*, p. 58.

tice est du XI^e siècle, et celui qui l'a composée n'avait aucune idée de l'époque à laquelle avaient pu vivre, et Guénolé et Charlemagne. Rappeler le passage de la *Vita* où Gourdisten prétend que Guénolé, Corentin et Grallon ont vécu après le moine Tudual (1) n'était pas moins inutile, car nous ne savons pas quand a vécu Tudual.

Force est donc de revenir à la même conclusion : on ne sait rien.

Est-il même permis d'affirmer que saint Guénolé a passé ses jours en Bretagne armoricaine ?

Il faut remarquer qu'il existe en Cornwall un lieu appelé Landewednack ; il en existe un autre appelé Gunwalloe (2), et M. Loth a signalé encore dans le même pays d'autres lieux où Guénolé est honoré (3). Le nom de l'abbaye, celui du saint, sont donc panceltiques, et c'est des deux côtés du détroit qu'un culte s'est développé en l'honneur d'un saint qui portait le nom de *Winwaloe* ; nous sommes malheureusement mal renseignés sur l'antiquité de ce culte en Cornwall.

Deux conclusions peuvent donc être proposées, entre lesquelles il est difficile de choisir : 1^o saint Guénolé est le fondateur de l'abbaye de Landevenec, sans que nous sachions rien de sa vie et sans qu'il soit possible de déterminer l'époque à laquelle elle s'est écoulée, et c'est par suite d'une homonymie fortuite ou parce que le culte de Guénolé a été transporté en Cornwall qu'il existe dans ce pays un lieu appelé Landwednack, un autre appelé Gunwalloe, et d'autres dont les désignations rappellent le nom du patron de Landevenec ; 2^o saint Guénolé n'a jamais existé tel que le présentent Clément et Gourdisten ; *Winwaloe* fut en réalité un saint brittonnique honoré en Cornwall. Son nom et son culte furent introduits en petite Bretagne par les émigrants à une époque indéterminable. Quelle que soit la solution qu'on adopte, le résidu historique de la *Vita Wingualoei* paraîtra toujours insignifiant, pour ne pas dire nul.

1. *Cartul. de Landevenec*, p. 82.

2. BARTHOLOMEW'S road map, n° 10 (continuation of the Cornwall). La première de ces localités est située près du cap Lizard, la seconde entre Cury et Mullion.

3. J. Loth, *op. cit.*, p. 54.

LA VIE DE SAINT IDUNET

A la suite de la Vie de saint Guénolé, on trouve dans le manuscrit 16 de la Bibliothèque de Quimper celle de saint Idunet, patron de Châteaulin (1). Cette vie ne retiendra pas longtemps notre attention. Il suffit de la parcourir rapidement pour s'apercevoir qu'elle est entièrement fabuleuse ; néanmoins sa composition est si bizarre qu'il convient de l'examiner pendant quelques instants. Dans un bref préambule, l'auteur expose qu'Idunet (*Idiunetus*), breton, fils d'*Eutius* et d'*Eula*, entra à quinze ans dans les ordres, après s'être réfugié auprès de l'évêque Samson. Plus tard, ayant jugé préférable d'embrasser la vie monastique, il alla trouver l'abbé Similien, et vécut dans un monastère appelé *Tauracus* (2). Il y fit la connaissance de

1. Il existe d'autres manuscrits de la vie de ce saint, plus exactement de saint Ethbin, notamment trois manuscrits de la Bibliothèque de Douai, les mss. 840 et 842, provenant de l'abbaye de Marchiennes, et le ms. 865, provenant de celle d'Anchin (*Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Douai*, Paris, Impr. nat., 1868, p. 582, 587, 621). Leur texte a été reproduit dans les *Acta Sanctorum*, 19 octobre, Oct. t. VIII, p. 487-488 ; il est identique à celui qu'a donné A. de la Borderie, avec cette seule différence que le copiste a unifié la graphie du nom du saint qu'il appelle partout *Ethbinus*. Cf. OHEIX, *op. cit.*, p. 19, n. 2, où est cité un autre ms. de cette vie conservé à la Bibliothèque nationale et provenant de l'abbaye de Corbie. Ce manuscrit contient une rédaction identique.

2. On a essayé d'identifier *Tauracus* à Carnac (OHEIX, *op. cit.*, p. 16, n. 4), où se trouvait une chapelle dédiée à Guénolé (G. DU MOTTAY, *op. cit.*, p. 216) ; cette identification est vraisemblable : *Tauracus* n'est sans doute qu'une mauvaise leçon pour *Carnacus*. Voir à ce sujet une note de M. Ch. ROBERT, dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. XVI, session de

saint Guénolé. C'est en compagnie de ce saint qu'il fut témoin d'un curieux miracle qui est longuement raconté ; le récit de ce miracle occupe, en effet, la moitié de la *Vita*. Un jour que les deux moines étaient allés visiter une église voisine, ils rencontrèrent un lépreux qui souffrait du nez. Interrogé, ce lépreux déclara à saint Guénolé qu'on ne pourrait le guérir qu'en mettant son nez dans la bouche. Saint Guénolé, malgré la réputation qu'il éprouvait, se prêta à ce désir et il tira une pierre miraculeuse du nez du malheureux, qui n'était autre que Jésus-Christ. Après cette narration, et sans aucune transition, l'auteur rapporte que, les Francs ayant dévasté la Bretagne, Idunet, qu'il appelle dans la seconde partie de la *Vita* Ethbin — nous verrons pourquoi —, gagna l'Irlande, construisit une église *in silva quae Nectensis dicitur* (1), en l'honneur de saint Sylvain, y fit des miracles et guérit notamment un boiteux et un paralytique. Il mourut un 19 octobre.

Cette vie présente trois traits singuliers, dont l'un a déjà été signalé (2), mais qui n'ont pas encore été expliqués :

1. Le récit est mal composé ; il est formé de trois parties distinctes, qui sont juxtaposées, mais non coordonnées. Il y a d'abord une sorte de prologue où est racontée très rapidement la jeunesse du saint ; il y a ensuite la narration du miracle fait par Guénolé, qui est d'une longueur disproportionnée avec le reste de la *Vita* ; il n'existe pas de lien entre le prologue et cette narration. Il n'en existe pas davantage entre elle et la dernière partie de la *Vita*, où est racontée brièvement la vie irlandaise du saint. Ce défaut de composition est bien difficile à expliquer si on admet que l'auteur de la *Vita* l'a écrite d'une manière continue ; sa maladresse paraîtra moins surprenante s'il a

Rennes, 1897, p. 66-71. Citons à cette occasion un extrait du résumé qu'Usher a donné de la vie de Guénolé d'après un manuscrit de la Bibliothèque Cottonienne : « (S. Winwaloeus) unde ad continentem rediens, in Tauraco monasterio reliquam partem vitae exegit ibique plenus dierum vº nonas Martis IV feria in prima quadragesimæ hebdomada... animam Deo reddidit. » (*Britannicarum ecclesiarum antiquitates*, Dublin, 1631, p. 464). Ce texte nous prouve l'existence d'une tradition qui ne plaçait pas saint Guénolé à Landevenec, mais dans le monastère où Idunet devait le rencontrer.

1. Nous ne traduisons pas à dessein.

2. OHEIX, *op. cit.*, p. 17-18.

essayé de grouper ensemble des fragments de provenances diverses.

2. La moitié de la Vie d'Idunet est remplie par le récit d'un miracle qui n'a pas été accompli par Idunet, mais par Guénolé. Cette disposition est tout à fait anormale, et l'hagiographe ne l'a adoptée, semble-t-il, que parce que des circonstances particulières l'ont déterminé à insérer ce récit dans la *Vita*.

3. L'auteur a donné au saint deux noms différents : dans la première partie du récit il l'appelle *Idiunet*, dans la suite Ethbin ; la raison de ce changement de vocable n'est pas indiquée (1).

Un seul érudit (2) a remarqué jusqu'ici que le miracle du lépreux se trouve dans le manuscrit londonien de la vie de saint Guénolé ; la remarque est intéressante ; mais on n'a pas essayé jusqu'ici d'en tirer aucune conclusion. Nous avons montré que la rédaction de la *Vita* contenue dans ce manuscrit est la rédaction primitive, composée entre 857 et 884 (3). Or, le miracle du lépreux y est raconté comme un épisode de la vie de Guénolé ; Ethbin y figure comme un compagnon du saint (4), sans que l'auteur ait pris soin de le désigner d'une façon particulière, ce qu'il n'eût pas négligé de faire s'il se fût agi d'un saint objet d'un culte local. Cette remarque nous éclaire sur la composition de la vie de saint Idunet. Le moine qui s'est proposé de l'écrire ne possédait sur son héros aucun renseignement ; la pauvreté de la vie qu'il a composée le prouve suffisamment ; mais il fallait en trouver à tout prix. On peut supposer, en outre, que, en sa qualité de moine de Landevenec, il désirait justifier les droits qu'à tort ou à raison son monastère possédait sur le prieuré de Châteaulin (5).

Un moyen s'offrait à lui de satisfaire à cette double ambition : identifier *Idiunetus* à un compagnon de Guénolé tant soit peu

1. Cette absence d'uniformité a paru choquante aux rédacteurs des manuscrits de Douai, où le saint est appelé d'une manière continue *Ethbinus*.

2. OHEIX, *op. cit.*, p. 19, n. 2.

3. Voir plus haut, p. 22.

4. « In hujus enim consuetudinem secum sociavit Ethbinum, juvenem præclarum, diaconum magnum... » (P. 108).

5. Dans un acte faux du *Cartulaire de Landevenec* (nº II) on voit Idunet (*Ediunetus*), qui habitait à Châteaulin (*qui morabatur in quendam montaneum qui vocatur Nin*), donner tous ses biens à saint Guénolé.

homonyme ; le nom d'Ethbin remplissait — de bien loin, il est vrai, — cette condition. C'est pourquoi l'hagiographe a emprunté à la première vie de Guénolé le chapitre où figure le diacre Ethbin. Pour compléter son œuvre, il a placé maladroitement ce chapitre adventice entre deux paragraphes qu'il a rédigés lui-même, et dont la brièveté contraste avec l'ampleur du récit du miracle. Le contraste est d'autant plus malheureux qu'Ethbin figure dans le miracle du lépreux comme spectateur plutôt que comme acteur. Par un excès de maladresse l'auteur a négligé de donner au nom de son saint une forme unique. Le saint est appelé *Idiunetus* dans le prologue, et cette appellation lui est encore une fois donnée dans le récit du miracle. Mais dans la suite, l'auteur a oublié de corriger son modèle, et c'est du nom d'Ethbin, contenu dans la Vie de Guénolé, qu'il désigne désormais son héros.

Les additions que l'hagiographe a faites au miracle du lépreux pour compléter la vie sont absurdes ; il fait d'Idunet un disciple temporaire de l'évêque Samson, pour la seule raison, croyons-nous, qu'il connaissait la réputation de ce personnage, et qu'il désirait rehausser la gloire d'Idunet en associant son nom à celui du saint le plus célèbre de la Bretagne. Il l'envoie ensuite, pour un motif analogue, semble-t-il, auprès d'un certain abbé Similien, qu'il est aujourd'hui difficile d'identifier (1). Après le miracle du lépreux, il l'exile en Irlande sous prétexte que les Francs ravageaient la Bretagne (2), et il se montre peu expert géographe quand il veut désigner le lieu où se réfugie le saint. Il appelle ce lieu : *Silva que Nectensis dicitur*. On a essayé à diverses reprises d'identifier cette forêt (3). Travail difficile et peine stérile, car il s'agit du pays de Senlis (4) devenu

1. Quel est cet abbé Similien ? Il est difficile de le savoir. On connaît un évêque de Nantes homonyme (LOBINEAU, *op. cit.*, éd. Tresvaux, t. I, p. 19), dont notre hagiographe a dû recueillir le nom dans l'ouvrage de GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria martyrum*, (éd. Bordier, t. I, p. 60) ; par ignorance il aura fait de l'évêque un abbé.

2. On peut voir dans ce trait un souvenir lointain des campagnes de Louis le Pieux et Charles le Chauve en Bretagne ou un emprunt à Grégoire de Tours.

3. Voir notamment *Acta Sanctorum*, oct. t. VIII, p. 479-480.

4. L'hagiographe parle au début de la *Vita* d'un diacre nommé Baumer ; or, ce diacre est un saint du Maine qui figure déjà dans des textes du IX^e siècle

par une interprétation stupide une forêt irlandaise. On le fait construire une église en l'honneur de saint Silvain, saint dont les bollandistes ont retrouvé la trace dans un martyrologe irlandais (1), et ce saint n'est introduit dans le récit qu'en raison de l'homonymie fortuite qui existe entre son nom et le mot *sylva*. Ignorant de la géographie, notre auteur paraît avoir eu, au contraire, quelques notions d'hagiographie irlandaise, car on trouve dans son récit une allusion à sainte Brigitte, la plus grande sainte de l'Irlande (2).

A quelle époque ce misérable document hagiographique a-t-il été écrit ? Il est certainement postérieur à la première rédaction de la vie de Guénolé, à laquelle l'auteur a emprunté le paragraphe le plus important de sa biographie. Mais il est à croire que, lorsque Gourdisten a remanié l'œuvre du moine Clément, l'identification du moine *Idiunetus* et du compagnon de Guénolé, Ethbin, était déjà chose faite, car le miracle du lépreux ne paraît plus dans la rédaction qu'il a donnée de la *Vita Winwaloei*. On doit noter, d'autre part, que la vie de saint Ethbin nous a été conservée dans trois manuscrits anciens provenant des abbayes d'Anchin et de Marchiennes. Cette importation de la vie d'un obscur saint cornouaillais dans une région qui appartient à la Belgique serait inexplicable, si nous ne savions que les moines de Landevenec ont cherché refuge à Montreuil-sur-Mer, dans le premier quart du X^e siècle ;

(*Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, éd. Busson-Ledru, p. 306, — il y est appelé par erreur *Boamadus*, —), et dont on possède une vie rédigée à une date encore indéterminée (MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, n° 272). La présence de ce saint dans une vie rédigée en Cornouaille serait inexplicable si saint Baumer n'avait été honoré, ainsi qu'un autre saint ermite du même pays, à Senlis ; une note intéressante contenue dans les *Acta Sanctorum* (novembr. t. I, p. 666), nous révèle l'existence de ce culte : « *Sacræ ejus (Boamiri) exuviæ eo tempore, ut credunt... quo Normannicus furor occidentalem Galliæ regionem populatus est, Silvanectum translatae sunt simul cum corpore S. Frambaldi et in ecclesia collegiata, quæ mox ibidem sub hujus nomine dedicata est...* » Cette collégiale, qui n'est plus aujourd'hui qu'une grange, était appelée collégiale de Saint-Frambour. Pour revenir à notre hagiographe, il est probable que c'est grâce à un martyrologe du pays de Senlis qu'il a appris l'existence du *Pagus Silvanectensis* et du diacre Baumer.

1. « *Inter sanctos Hiberniæ numeratur sanctus Silvanus, ut apparet ex festilogio Sancti Ængusi.* » *Acta Sanctorum*, oct. t. XIII, p. 480.

2. Sur cette sainte, voir F. LOR, *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 259, n. 3.

c'est alors qu'ils ont dû apporter les reliques de saint Ethbin ou *Idiunetus*. (1) Pour ces diverses raisons la vie de ce saint paraît avoir été écrite dès la fin du ix^e siècle. L'allusion qu'on y trouve aux dévastations franques milite peut-être également en faveur de cette date.

Mais, pas plus que la Vie de saint Guénolé — moins encore, s'il est possible, — elle n'est capable de nous éclairer sur l'histoire cornouaillaise. L'existence même de saint Idunet ou plus exactement Ediunet (2), qui, dès le xi^e siècle, était honoré comme patron de Châteaulin, est problématique.

1. Sur la translation des reliques de ce saint, voir OHEIX, *op. cit.*, p. 16-21.

2. J. LOTH, *Les noms des saints bretons*, art. Ediunet, p. 36. M. Loth, montre que « *Ediunet* est identique au Gallois *Eidduned*, désir, et signifie *désiré*. »

LE CARTULAIRE DE LANDEVENEC

Le document le plus intéressant pour l'histoire de la Cornouaille, du ix^e au xi^e siècle, est le cartulaire de Landevenec. Ce cartulaire est connu par le manuscrit 16 de la Bibliothèque municipale de Quimper, qui renferme les vies de saint Guénolé et de saint Idunet (1). Le cartulaire de Landevenec a déjà été publié deux fois d'une manière intégrale, d'abord par Le Men et Ernault, en 1886 (2), puis, l'année suivante, par A. de la Borderie (3). La description du manuscrit a été faite par d'Arbois de Jubainville dans la préface intéressante qu'il a écrite pour la première de ces deux éditions (4). Nous reproduisons seulement les renseignements qu'elle contient sur la date du manuscrit.

Le recueil des chartes est placé à la suite des documents hagiographiques ; il est précédé d'une liste d'abbés de Landevenec, dont la plus grande partie a été écrite de la même main que le cartulaire lui-même ; il est suivi d'une liste des comtes de Cornouailles, qui a été écrite d'une main différente. Il convient de dire, en outre, que, si la partie la plus importante du cartulaire est l'œuvre du même scribe, quelques chartes ont été ajoutées après coup (5). C'est dans la seconde moitié du xi^e siècle que la principale portion du Cartulaire a été copiée, car le

1. Voir *supra*, p. 6.

2. Voir plus haut, p. 6, n. 1.

3. *Cartul. de Landevenec*, p. 143-179.

4. P. 535-549.

5. *Cartul. de Landevenec*, p. 170 et suiv. Nos citations sont faites d'après l'édition qu'a donnée A. de la Borderie.

dernier nom contenu dans la première partie de la liste est celui d'Elisuc qui gouverna l'abbaye de 1047 à 1055 (1) ; les noms des abbés suivants ont été ajoutés après coup.

Quoiqu'ayant déjà été publié à deux reprises, le Cartulaire de Landevenec n'a jamais encore été l'objet d'une étude critique. C'est cette étude que nous esquisserons dans les trois premiers paragraphes de ce chapitre ; nous montrerons dans le quatrième le parti qu'on peut tirer de ce document pour l'histoire de la Cornouaille.

I

Il convient de commencer cette étude par l'examen de deux actes, dont l'authenticité a été contestée par M. F. Lot (2), mais qui, croyons-nous, sont des actes authentiques et dont s'est servi l'auteur du Cartulaire pour fabriquer les nombreux faux que contient son œuvre. C'est d'abord la donation (3) faite par Alain Barbetorte (4) aux moines de Landevenec, d'un monastère de Saint-Médard (5), de l'église de Sainte-Croix, qui se trouve dans la cité de Nantes (6), de celle de Saint-Cyr, sise

1. P. 144.

2. *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 189, n. 5. Au contraire M. MERLET, semble admettre l'authenticité de la donation d'Alain Barbetorte (*Chronique de Nantes*, p. 93, n. 1, et 112, n. 3), ainsi que M. OHEIX (*Un livre d'histoire*, Vannes, 1908, extr. de la *Revue de Bretagne*, p. 9). A. de la Borderie n'a pas émis de doute sur la valeur de cet acte qu'il a longuement commenté dans le récit romantique qu'il a fait de la « résurrection » de la Bretagne. *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 384-387.

3. N° XXV.

4. Alain Barbetorte avait le gouvernement de toute la Bretagne, comme son aïeul Alain le Grand. Voir A. DE LA BORDERIE, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 387, et surtout la *Chronique de Nantes*, p. 88 et suiv.

5. Saint-Médard ne peut être, comme l'a prétendu LE MEN, (*op. cit.*, p. 596), un monastère du diocèse de Tours, Peut-être s'agit-il de saint Médard, cant. de Machecoul (Loire-Inférieure) ou d'un monastère détruit situé à Nantes.

6. Sainte-Croix est indiqué comme une église nantaise dépendant de Marmoutier dans un pouillé de 1287 (*Cartul. de Redon*, éd. A. de Courson, p. 508) ; LE MEN (*op. cit.*, p. 596) a eu tort d'y voir une église tourangelles.

près des murs de cette ville (1), de l'église de Saint-Guénolé, à Batz, et de toute l'île de Batz (2), de la moitié des droits de voirie qu'il avait sur le pays de Sucé (3), de la moitié de l'église de ce lieu. Il leur donnait en même temps les dîmes de son vin, deux parts de la dîme des poissons, vingt muids de sel et vingt muids de froment sur les tonlieux et les cens qu'il percevait, la dîme de ses monnaies et l'exemption de tout droit de tonlieu et de cens sur leurs sel. Alain Barbetorte ayant régné entre 936 (4) et 952 (5), c'est entre ces deux dates que la donation a été faite.

L'examen de l'exposé de l'acte et des souscriptions qui y furent mises lorsqu'on le rédigea et, quelques années plus tard, lorsqu'on le confirma, nous permettra, croyons-nous, d'attester son authenticité ; l'exactitude des synchronismes qu'on y relève est, en effet, trop remarquable pour qu'il soit possible d'y voir l'œuvre d'un faussaire du XI^e siècle.

Le préambule de l'acte rappelle les services que Jean, abbé de Landevenec, a rendus à Alain Barbetorte. Le nom de cet abbé est connu autrement que par notre document : il figure dans la liste des abbés de Landevenec, qui précède le texte du

1. Cette église est citée dans les *Miracula ecclesiae Namnetensis*, écrits par l'auteur de la *Chronique de Nantes*, au milieu du XI^e siècle (*Chronique de Nantes*, p. 146-147). C'était au XIII^e siècle un prieuré de femmes (*Recueil des pouillés de la province de Tours*, publiées par M. Longnon, table, p. 552). Ce n'est pas une église près de Rennes, comme prétend Le Men (p. 596).

2. Canton du Croisic (Loire-Inférieure). L'église paroissiale de Batz est dédiée à saint Guénolé. Le pays est désigné dans la donation d'Alain sous le nom de *insulam quae nominatur Batz Uuenrann*. Cette dénomination convient à Batz qui fait partie de la presqu'île guérandaise. Batz est qualifié île dans la *Chronique de Nantes : insulam Bas* (*Chron. de Nantes*, p. 13).

3. Canton de La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure). L'identification a été proposée par A. DE COURSON (*Cartul. de Redon*, p. 516, n. 4). — Le terme *vicaria* ne s'applique pas ici à la circonscription administrée par le voyer, mais à l'ensemble des droits perçus par lui. Sur la *vicaria* voir quelques remarques dans notre travail sur *Le comté du Maine au X^e et au XI^e siècle*, p. 74.

4. C'est à cette date que les *Annales* de FLODOARD placent le retour des Bretons qui avaient dû se réfugier en Angleterre, chassés par les Normands (éd. Lauer, p. 63). C'est du reste seulement en 937 qu'ils paraissent avoir reconquis leur pays (*op. cit.*, p. 68).

5. La date de la mort d'Alain est donnée par les *Annales Floriacenses*, dans les *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 254.

Cartulaire, dans le manuscrit de Quimper (1). La place qu'il occupe dans cette liste nous permet de déterminer approximativement la date de son abbatiat. Il vient le troisième après Gourdisten, auteur de la vie de saint Guénolé, qui était abbé de Landevenec à une date comprise entre les années 857 et 884 (2). L'examen de la même liste nous montre qu'on peut fixer à six ou sept le nombre des abbés qui gouvernaient l'abbaye pendant un siècle. La durée moyenne des abbatiats étant de quinze années, Jean a dû être abbé vers 925. Si cette date ne concorde pas rigoureusement avec celles du règne d'Alain Barbetorte, on peut néanmoins remarquer — et cela suffit à notre démonstration — que le catalogue nous atteste l'existence d'un abbé de Landevenec nommé Jean dans la première moitié du x^e siècle.

L'auteur de l'acte indique la nature des services rendus par cet abbé : l'abbé Jean aurait traversé la mer et servi d'intermédiaire entre les Saxons et les Normands (3). Cette allusion serait susceptible de nous surprendre si le témoignage d'un annaliste contemporain, d'une part, et celui du chroniqueur de Nantes, de l'autre, ne venaient la justifier. Le chroniqueur de Nantes raconte que, après la mort d'Alain le Grand (907), Mathuedoi, gendre de ce duc et père d'Alain Barbetorte, se réfugia en Angleterre auprès du roi Athelstan avec son jeune fils (4), et que plus tard Alain Barbetorte, devenu grand, entra avec l'autorisation de ce roi en Bretagne, pour reconquérir ce pays occupé par les Normands (5). Flodoard, de son côté, mentionne aussi le retour des Bretons d'outre-mer et l'appui que leur fournit Athelstan pour regagner leur patrie (6). Il est très vraisemblable de supposer que ce fut dans ces circonstances qu'Alain fit appel à l'abbé de Landevenec (7).

1. *Cartul. de Landevenec*, p. 143.

2. *Cf. supra*, p. 8.

3. « Et iste Johannes satisfactione deservivit inter barbaros plurimaque inter genera Saxonum atque Normanorum. » (P. 156).

4. *Chronique de Nantes*, p. 82-83.

5. *Op. cit.*, p. 88-89.

6. Éd. Lauer, p. 63.

7. A. de la Borderie a bien saisi le rapport qui existe entre le préambule de l'acte et les événements de 936 ; mais l'interprétation qu'il donne de ce préambule est fantaisiste (*Hist. de Bretagne*, t. II, p. 385-387).

Si le préambule de la charte d'Alain Barbetorte contient une allusion à un fait dont l'historicité paraît certaine, et qui a eu lieu au début du gouvernement de ce duc en Bretagne, un grand nombre de souscripteurs sont connus par ailleurs, et nous savons, en outre, qu'ils vivaient à l'époque où l'acte a dû être rédigé. Le comte « Judhael », dont le nom suit celui d'Alain, n'est autre que Juhel Bérenger, comte de Rennes, qui exerçait déjà la fonction comtale en 931 (1), et vivait encore en 966 (2) ; « Juthoven archiepiscopus » paraît être la graphie inexacte du nom d'un archevêque de Dol, Wicohen, dont le prédécesseur fut tué en 944 (3), et qui survécut à Alain Barbetorte (4). Hedren, qu'Alain chargea du soin de rédiger la donation (5), était un ancien évêque de Saint-Pol-de-Léon, auquel Alain Barbetorte confia le gouvernement de l'église de Nantes (6). « Blenlivuett episcopus » occupait le siège épiscopal de Vannes dans la première moitié du x^e siècle, si on ajoute foi à un catalogue des évêques de ce diocèse (7). Hoël et Guérec étaient les fils d'Alain Barbetorte (8). Salvator était évêque d'Aleth ; mais sa présence à l'acte d'Alain Barbetorte présente quelques difficultés qui seront examinées plus loin (9). Nous ne savons pas les régions sur lesquelles le comte « Nuuenoae » (10), dont le nom précède

1. Il dirigea à cette époque un soulèvement contre les Normands. Voir LE BAUD, *Histoire de Bretagne*, cité par P. LAUER dans *Annales de Flodoard*, p. 50, n. 5 ; cf. LA BORDERIE, *op. cit.*, t. II, p. 377.

2. *Chronique de Nantes*, p. 114, n. 1.

3. *Annales de Flodoard*, p. 94.

4. *Chronique de Nantes*, p. 108.

5. « Alanus dux jussit Hedrenno episcopo construere hanc cartam. » (P. 158).

6. *Chronique de Nantes*, p. 93. Il est appelé dans le texte *Hostronus* ; mais Mgr Duchesne a montré que *Hocron* et *Hesdren* ne forment qu'un seul personnage (*Les anciens catalogues épiscopaux de la Province de Tours*, Paris, 1890, p. 74, n. 3). Cf. *Chronique de Nantes*, éd. Merlet, p. 93, n. 1.

7. *Cartul. de Sainte-Croix de Quimperlé*, 2^e éd., p. 87. Cf. Mgr DUCHESNE, *op. cit.*, p. 76. Cet évêque siégea le quatrième avant Juhel, qui, d'après l'auteur du catalogue, exerçait sa fonction en 992.

8. Ils étaient nés de son union avec une femme nommée Judith, qui fut soit sa maîtresse, soit sa première épouse ; ils lui survécurent (*Chronique de Nantes*, p. 112-113).

9. Voir plus loin p. 35.

10. Ce personnage est qualifié comte dans l'acte XL du Cartulaire.

celui de Salvator, et doit être corrigé en « Nimenoae », et le vicomte Jestin, dont le nom vient ensuite, exerçaient leur autorité ; mais ces deux personnages se retrouvent au bas d'un acte qui fut rédigé dans une assemblée d'évêques, tenue au pays de Véron (1), en 958 (2). Nous parlerons plus loin du vicomte Diles dont le nom se retrouve dans deux autres actes du Cartulaire. Quant aux autres souscripteurs de cet acte, il est impossible de les identifier.

Postérieurement au décès d'Alain, la donation fut confirmée par Thibaud, comte de Blois, Joseph, archevêque de Tours, et Foulque, comte d'Anjou. L'intervention des deux comtes nous étonnerait à bon droit si nous ne savions qu'Alain Barbetorte avait épousé la sœur de Thibaud, comte de Blois (3), et que, après la mort du duc, sa veuve se remaria à Foulque le Bon, comte d'Anjou (4). Nous savons même que, pendant la minorité du fils légitime d'Alain, Thibaud et Foulque se partagèrent le gouvernement du duché et que chacun d'eux eut la moitié du Nantais (5). Cette circonstance nous explique pourquoi les moines de Landevenec les ont priés de confirmer la donation qui leur avait été faite. La confirmation de l'archevêque de Tours, qui, malgré l'usurpation de l'évêque de Dol, resta le métropolitain légitime de la Bretagne, n'est pas non plus faite pour nous surprendre. Le nom du titulaire, Joseph, est celui d'un archevêque qui gouverna le diocèse de Tours depuis mars 946 jusqu'au 19 juin 957 (6).

On voit que la donation d'Alain Barbetorte renferme de remarquables synchronismes et que, d'autre part, nous n'y avons pas trouvé d'anachronismes. Mais, pour dissiper tous les

1. Région comprise entre Chinon et la Loire (HALPHEN, *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, p. 14, n. 5).

2. *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 346-347. Cet acte est extrait d'un Cartul. de Saint-Florent. Parmi les souscripteurs figure un personnage dont le nom a surpris A. DE LA BORDERIE (*op. cit.*, t. II, p. 412) : S. Hoiellaguni. Ce nom ne serait-il pas une forme hypocoristique de celui d'Hoël que portait un des fils d'Alain Barbetorte ?

3. *Chronique de Nantes*, p. 102-103.

4. *Op. cit.*, p. 107.

5. *Op. cit.*, p. 108.

6. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 31, et GRANDMAISON, *Fragments de chartes du X^e siècle* dans la *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1885, p. 410.

doutes qui pourraient subsister sur l'authenticité de cet acte, il est nécessaire d'examiner les raisons qui ont permis de la discuter. C'est la mention de l'évêque Salvator, qui a déterminé M. F. Lot à étudier, du reste rapidement, la donation d'Alain Barbetorte et à la condamner (1). C'est au cours d'une étude sur la translation de saint Malo (2), au X^e siècle, que M. Lot a eu l'occasion de s'intéresser à l'évêque d'Aleth. Abandonnant une opinion qu'il avait émise huit ans plus tôt (3), il est revenu à celle « qui place vers 920-925 la translation des reliques de Malo d'Aleth à Paris (4) ». Mais contre elle se dresse une grave objection. L'auteur de la Translation de saint Magloire nous montre l'évêque d'Aleth, Salvator, comme l'initiateur de cet exode ; Salvator aurait abandonné alors son diocèse. Comment s'expliquer, si on admet cet itinéraire et cette chronologie, que cet évêque ait pu se trouver entre 944 et 952 à Nantes ? Pour répondre à cette objection, il n'était pas inutile de prouver la fausseté de l'acte d'Alain Barbetorte.

C'est ce que M. Lot a essayé de faire. « La dotation est trop belle par des temps trop durs pour n'être pas suspecte. » On serait presque tenté de retourner cette proposition et de dire : c'est parce que les temps étaient durs que cette dotation a eu lieu. L'existence du prieuré de Batz est certaine (5) ; or, on s'expliquerait difficilement que les moines de Landevenec aient eu l'idée d'acquérir des biens si éloignés de leur abbaye, et dont l'exploitation devait être, par suite, peu rémunératrice (6), si les circonstances particulières qui sont exposées dans le préambule n'en avaient déterminé l'acquisition. A ces moines exilés et à l'abbé Jean, qui lui avait rendu des services signa-

1. *Loc. cit.*

2. *Op. cit.*, p. 188-199.

3. *Date de l'exode des corps saints hors de Bretagne*. Extrait des *Annales de Bretagne*, nov. 1899, 17 p.

4. *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 191.

5. Nous avons notamment trouvé aux Archives du Finistère une collation originale de ce prieuré, du XV^e siècle (H 2h 31⁴⁴) ; s'il n'y a pas d'actes plus anciens relatifs à ce prieuré, cette lacune ne lui est pas particulière ; la plupart des documents de l'abbaye de Landevenec antérieurs au XVI^e siècle ont disparu.

6. A plus forte raison est-il invraisemblable de supposer qu'ils aient commis un faux pour s'assurer la possession de ces biens.

lés, Alain Barbetorte, qui venait de reconquérir le Nantais, ne pouvait manquer de faire une importante donation.

Mais si les données de l'acte sont historiques, comment peut-on concilier ses indications avec celles de la Translation de saint Magloire? Le mieux est de n'accorder aucun crédit à ce dernier texte, qui n'a été écrit que vers 1138 et dont l'auteur a commis, comme M. Lot l'a lui-même montré, « une série de bévues chronologiques » (1). Que cet auteur ait utilisé un document ancien concernant cette translation et qu'il y ait trouvé le nom de l'évêque Salvator, la chose est possible et même probable. Mais il serait dangereux d'y chercher une date précise et un itinéraire exact.

On voit que la donation d'Alain Barbetorte renferme de remarquables synchronismes et que, d'autre part, elle paraît ne pas contenir d'anachronismes ; il nous semble donc légitime de conclure à son authenticité. Mais une question subsidiaire se pose : sommes nous en présence d'une charte ou d'une notice? L'absence de signes de validation et d'annonce de ces signes pourrait faire pencher pour la seconde alternative ; mais, comme on l'a montré plus haut, la rédaction de la notice a eu lieu immédiatement après l'acte juridique, et elle a été faite non pas par le destinataire, mais sur l'ordre du donateur et par celui qui lui servait probablement de scribe habituel. Quelles sont, d'autre part, la date de cette donation et celle de sa confirmation? La donation est postérieure à 944, année où mourut le prédécesseur de Wicohen archevêque de Dol, et antérieure à 952, date de la mort d'Alain Barbetorte ; la confirmation, au contraire, est antérieure au 19 juin 957, époque à laquelle Joseph n'était plus métropolitain de l'église de Tours.

Il faut rapprocher de cette donation une autre donation, qui semble être contemporaine, car toutes deux ont été conclues au même lieu, et un grand nombre des personnages qui y figurent sont les mêmes. C'est celle que fit, à Nantes (2), aux moines de Landevenec un personnage nommé Moïse d'un lieu appelé *Tref Neuved*, situé en Broerec (3), dans la voirie de

1. *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 199.

2. N° XL : « In Namnetica civitate. »

3. Cette région dont le nom signifie « pays de Weroc » tire son origine d'un comte du VI^e siècle, nommé Weroc, qui est connu par divers textes de Gré-

Carentoir (1). Le donateur est un des témoins de l'acte d'Alain Barbetorte. Le comte Juhel, le comte Nominoe, l'évêque Hedren, le vicomte Jestin, Guenoc figurent aussi dans les deux actes. Peut-être serait-on tenté de suspecter l'authenticité de ce document, en alléguant que le Cartulaire contient un grand nombre de faux, et de prétendre qu'il a été fabriqué à l'aide du précédent. Contre cette hypothèse, qui ne repose sur aucun argument précis, on peut reproduire une objection que nous avons déjà formulée en établissant l'authenticité de la donation de Batz. Le domaine, qui est l'objet de la concession, est trop éloigné de l'abbaye pour que les moines aient eu un intérêt sérieux à fabriquer un acte afin de s'en attribuer la propriété, et même de la revendiquer si elle leur était contestée. Mais sommes-nous en présence d'une charte ou d'une simple notice? La mention de *signa* nous autoriserait à considérer la donation de Moïse comme une charte s'ils étaient accompagnés de souscriptions autographes. La disparition de l'original rend toute réponse à cette question à peu près impossible. Néanmoins, on peut conjecturer avec quelque vraisemblance que cette donation comme celle d'Alain a fait l'objet d'une notice rédigée par l'évêque Hedren, vers le moment de son accomplissement, et que les noms des personnages qu'on y trouve ne sont, malgré les *signa*, que ceux de témoins ; leur collaboration s'est peut-être manifestée par une corroboration tactile.

II

Les deux actes que nous venons de critiquer sont des actes authentiques ; nous espérons du moins l'avoir démontré. Si

goire de Tours (*Histoire des Francs*, éd. H. Omont et G. Collon, t. I, p. 161, 174 ; t. II, p. 108, 109, 163-166). A. de la Borderie a dédoublé ce comte en s'appuyant sur diverses vies de saints, et notamment sur celle de saint Gurthiern (*Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, année 1862-1863, Rennes-Paris, 1862, p. 17-20). Ce « dédoublement » repose sur des synchronismes illusoires, car la vie de Gurthiern a été écrite au XI^e siècle (*Annuaire de l'École des Hautes-Études*, 1909-1910, p. 54), et elle est légendaire. *Bro-Weroc* est devenu Bro-Erec conformément aux lois syntactiques du breton.

1. Cant. de La Gacilly (Morbihan).

nous les avons étudiés si longuement, c'est parce qu'ils ont servi plus tard, au XI^e siècle, à fabriquer les faux grossiers dont se compose la plus grande partie du Cartulaire; ce sont eux aussi que l'auteur de ce Cartulaire a utilisés pour composer plusieurs notices que nous examinerons dans la troisième partie de notre étude, et qui n'ont été écrites que longtemps après les actes juridiques qui y sont relatés.

Les actes faux du Cartulaire se divisent en deux catégories. La première comprend ceux où intervient le roi Grallon : ils sont au nombre de vingt-trois. La seconde comprend ceux dont il est absent : nous en avons compté treize. Le roi Grallon paraît dans les actes II à XXIII, et dans l'acte XXVI. C'est à la faveur d'un passage mal compris de la Vie de saint Guénolé (1) que le rédacteur s'est cru autorisé à attribuer une série de donations à ce roi. L'hagiographe Gourdisten y raconte que saint Guénolé refusa les dons que lui offrait le roi de Cornouaille contemporain, Grallon. Il est inutile de revenir sur ce personnage dont il a été question plus haut (2). Qu'il nous suffise de rappeler que c'est un roi légendaire. On serait par conséquent en droit de ne pas insister sur ces actes, si les procédés du faussaire ne méritaient pas de retenir notre attention pendant quelques instants. Un point est incontestable : l'auteur du Cartulaire ne possédait aucun document sur les donations qui y sont relatées, sauf la liste des domaines de l'abbaye. S'il avait été consciencieux, il se serait contenté d'en dresser un pouillé. Pour des raisons qui font plus honneur à son imagination qu'à sa sincérité, il a préféré reconstituer, en prenant pour seul guide sa fantaisie, les titres de propriété de ces biens, qui très probablement n'avaient jamais existé (3).

1. Au chapitre XVIII du livre II (*Cartul. de Landevenec*, p. 81), on voit Grallon, dont Guénolé avait refusé les dons, confirmer une petite donation faite par Riec au saint.

2. P. 35.

3. C'est un sentiment de même nature qui a déterminé un clerc de l'église de Tréguier, Louesnan, à écrire au XI^e siècle, croyons-nous, ce qu'on a coutume d'appeler la première Vie de saint Tudual. C'est, en réalité, la préface d'un livre censier. L'auteur y indique la liste des paroisses qu'aurait traversées le saint, et dont il aurait fait l'acquisition. C'est tout simplement la liste des redevances dues à l'évêque de Tréguier (le texte de cette vie a été publiée par A. DE LA BORDERIE dans *Les trois vies anciennes de saint Tudual*; la

Deux procédés ont été employés par lui pour fabriquer la matière de ses faux : il a démarqué des documents hagiographiques et utilisé des noms de lieux. La vie de saint Guénolé, patron de son abbaye, contient une série de légendes, dont le théâtre n'est pas indiqué avec précision. N'était-il pas possible de rattacher quelques-unes de ces anecdotes à l'acquisition de certains biens, de montrer, par exemple, un mort, ressuscité par la vertu du saint, lui offrant ses biens en actions de grâces? Mais ce procédé est nécessairement arbitraire ; car pourquoi, peut-on se demander, un miraculé anonyme aurait-il donné à l'abbaye tel bien plutôt que tel autre? La toponymie a fourni à l'auteur du Cartulaire un moyen de donner une apparence de vraisemblance aux localisations qu'il imaginait. Beaucoup de noms de lieux bretons sont formés de la juxtaposition de deux mots dont le premier est un terme géographique, comme *lann*, *ros*, *trej*, *plou*, et le second un nom de personne. Rien n'était plus simple pour le rédacteur que de décomposer les noms de quelques possessions de son abbaye pour prétendre ensuite que les noms de personnes qui entraient dans leur formation étaient ceux de donateurs. C'est ce qu'il a fait dans un grand nombre de cas. Nous nous contenterons ici de donner quelques exemples de ces procédés en nous réservant de dresser dans un appendice la liste des biens que possédait, au XI^e siècle, l'abbaye de Landevenec (1).

L'auteur du Cartulaire rappelle d'après la *Vita* (2), dans la charte IX, que, les trois fils de Catmaël ayant voulu commettre des actes de brigandage, furent convertis par la vertu de saint Guénolé, qu'ils devinrent ensuite moines, et donnèrent à l'abbaye un lieu qui est appelé *Ros-Catmaglus* (3). Au n^o XIII, c'est le roi Grallon lui-même qui donne aux moines une terre

critique en a été faite par M. Marx à la conférence de M. Lot, en 1909-1910). Au Mans, le premier auteur des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, qui écrivait au IX^e siècle, attribue aux quatre premiers évêques du Mans la fondation d'un certain nombre de paroisses rurales pour expliquer et justifier les redevances que l'évêque percevait de son temps sur ces paroisses (*Actus*, éd. Busson-Ledru, p. 36-45). L'imposture est manifeste.

1. Appendice II.

2. P. 109.

3. Roscanvel, cant. de Crozon (Finistère).

qui lui était revenue de la succession d'un homme d'outre-mer, nommé Harthuc ; or, ce lieu est appelé *Tref Harthuc* (1). Ailleurs, dans la charte xv, il se contente de confirmer la donation d'un lieu appelé *Lan Bertuualt*, qui est faite par un saint homme nommé Bertuualt. Plus loin, c'est la *Vita* qui est de nouveau mise à contribution ; la résurrection de la mère de *Riocus* (2) est rappelée à la charte xxi, pour expliquer les droits que l'abbaye possède sur Lanriec (3). Au n° xxii, c'est un saint *Ratianus* (4) que l'auteur imagine pour justifier les prétentions de Landevenec sur un lieu appelé *Lan Ratian*.

Notre auteur ne s'est pas contenté de ces fictions, dont la raison d'être est manifeste. Quelques-uns des actes dans lesquels apparaît le roi Grallon sont précédés de copieux préambules où l'auteur s'est plu à exercer son imagination sans but apparent. Le roi Grallon parle quelque part de la mort de son fils Rivelen (5). On est tenté d'identifier ce personnage au roi Rigual qui est mentionné dans la vie de saint Guénolé, mais qui y figure comme roi de Domnonée (6). Peut-être s'agit-il d'un des rois légendaires de Cornouaille homonymes qui figurent sur la liste comtale (7). Quoiqu'il en soit, c'est un personnage fantaisiste, et dont la mention était inutile.

Le préambule de l'acte xx mérite d'être cité en entier : « Il y avait alors un homme noble nommé Gouarhen, qui était *auctor* et échanson du roi Grallon ; dans sa maison se trouvait Grallon, roi des Bretons, quand vinrent des envoyés du roi des Francs, Charlemagne. Ces envoyés, au nombre de trois, étaient Florent, Médard, Philibert ; c'étaient trois saints de Dieu très religieux. Ils avaient été choisis et désignés par Dieu pour être envoyés auprès de Grallon, afin de le supplier, au nom du Père Tout-Puissant, du Fils, du Saint-Esprit, de la Chrétienté et du

1. Landrévarzec, cant. de Briec (Finistère).

2. Le nom du fils de la ressuscitée se trouve seulement dans la rédaction de Gourdisten (*Cartul. de Landevenec*, p. 84).

3. Cant. de Concarneau (Finistère).

4. M. Loth identifie *Lan-Ratianus* à Larrajen (Côtes-du-Nord) (*Les noms des saints bretons*, art. Ratian, p. 108). Cette identification est douteuse.

5. N° XIV.

6. P. 104.

7. *Cartul. de Landevenec*, p. 172.

Baptême, de venir au plus tôt défendre les Francs dans leur opprobre, leur captivité et leur misère ; ils alléguaient qu'ils avaient reçu mission de Dieu de détruire la race des païens, avec le glaive du Seigneur. Ils lui promirent quatorze cités, en terre des Francs et, le roi l'exigeant, ils appuyèrent leur offre sur un serment, et Grallon, de son côté, s'engagea à partir à cause du serment qu'ils lui avaient juré, que ces biens lui seraient donnés à lui et à sa race en propriété perpétuelle. Et il y avait là saint Corentin et saint Guénolé, qui assistaient au colloque et à l'assemblée » (1).

Il n'y a rien à tirer de ce récit ; on y retrouve, croyons-nous, l'écho de traditions confuses ayant pour héros le roi Salomon, et pour objets ses relations avec Charles le Chauve et les luttes qu'il soutint contre les Normands (2). Quant à l'allusion que contient ce préambule aux saints Florent, Médard et Philibert, si elle est absurde, elle n'est pas inexplicable. Ces trois saints sont, en effet, connus et honorés tout particulièrement en Bretagne. Les Bretons ont eu de nombreux rapports avec l'abbaye de Saint-Florent de Saumur dès le ix^e siècle (3). Beaucoup d'églises bretonnes, et notamment une église qui fut donnée aux moines de Landevenec, sont sous le patronage de saint Médard (4). Pour saint Philibert, on sait que son corps a été transporté à Noirmoutier, au ix^e siècle (5) ; de là son culte a pu pénétrer jusqu'en Cornouaille. Il y subsiste encore, car dans une chapelle de Briec on honore à la fois saint Guénolé et saint Philibert (6).

Outre les actes, où paraît le roi Grallon (7), il en est quelques-

1. *Op. cit.*, p. 151-152. Cf. J. BÉDIER, *Les légendes épiques*, t. II, p. 132.

2. Sur ce duc, voir notamment *Annales Bertiniani*, éd. Waitz, *passim*.

3. Sur ces rapports on peut lire un chapitre des *Mélanges d'histoire bretonne*, de M. F. LOT, p. 41-57.

4. Le monastère de Saint-Médard donné par Alain Barbetorte (notice XXV).

M. Maître a consacré au culte de saint Médard un article dans les *Annales de Bretagne*, t. XV, p. 292-298.

5. ERMENTIER, *Historia translationis S. Philiberti abbatis ex monasterio Heriensi in varia loca*. M. R. Poupardin a donné, en 1905, une nouvelle édition de ce texte dans la *Collection pour l'étude et l'enseignement de l'histoire*.

6. ABGRALL et PEYRON, *Briec*, p. 15.

7. Nous n'avons pas parlé de la notice II, où paraît, en même temps que Grallon, Idunet qui est qualifié frère de Guénolé. Cette qualification doit,

uns dont son nom est absent et qui cependant sont des faux grossiers. Le noble « Eucat » et le riche « Rett » issu de parents d'outre-mer, qui figurent dans les actes xxvii et xviii, sont nés de l'imagination de notre auteur : le premier est indiqué comme le donateur d'une terre appelée *Ros Eucat*, le second comme celui d'une possession appelée *Talar Rett*. Inutile d'ajouter que ces deux actes sont faux. Un très curieux exemple de légende topologique se trouve au n° xxx ; il y est question de l'île de Terenes, nom qui signifiait en ancien breton « île de la dent », comme l'auteur du Cartulaire le dit lui-même. Pour expliquer ce nom bizarre, et surtout pour justifier les droits de son abbaye, notre auteur prétend que l'île fut donnée à saint Guénolé par Méloc à la Dent longue, quand le saint l'eut guéri d'un mal de dents épouvantable. La *Vita* ne contient pas le récit de ce miracle ; mais il y est fait allusion dans l'hymne du moine Clément, dont une strophe lui est consacrée :

« Comme tu as guéri le fils d'un prince qui souffrait à crier
« d'une rage causée par une grande dent, intercède pour
nous (1). »

La donation de divers domaines situés à Irvillac (2) par deux disciples de saint Guénolé, saint « Biabilius » et saint Martin, ne contient pas d'inventions toponymiques ; mais la qualité des donateurs suffit à la ranger dans la classe des actes faux. On peut en dire autant de la notice xxxvii, dans laquelle est racontée la prétendue fondation du petit monastère de Locquenolé (3). Le monastère aurait été construit sur un emplacement

croyons-nous, être prise au figuré. L'acte a déjà été signalé dans le chapitre consacré à la Vie d'Idunet.

1. Ululantiem ceu sanasti
Dolore dentis maximi
Cujusdam natum principis :
Sic intercedas pro nobis !

(*Cartul. de Landevenec*, p. 127).

2. Cant. de Daoulas (Finistère). Notice XXIX.

3. Cant. de Taulé (Finistère). L'auteur de l'acte ne donne pas le nom du monastère, mais il indique sa situation. Ce monastère se trouvait sur le Queffleut (*Coulut*). Or, Locquenolé se trouve non pas précisément sur le Queffleut, mais près de la rivière de Morlaix ou Dossen, qui est formé de la réunion du Queffleut et du Jarlot. Le Queffleut a pu, à l'origine, conserver son nom jusqu'à l'embouchure. Locquenolé est mentionné sous la forme *Locus Guenolay* dans un compte de 1330 (*Pouillés de la Province de Tours*, p. 334).

donné à saint Guénolé lui-même, au moment où il traversait la Domnonée, en allant en Cornouaille, pour le remercier d'un miracle accompli à cet endroit. Si l'auteur n'a pas trouvé dans la Vie ce miracle, c'est à elle qu'il a emprunté les deux premières lignes de son préambule (1).

Les deux notices qui suivent ne sont pas moins suspectes. Celle qui se trouve au n° xxxix a pour objet la donation de la trêve de Lanrivoaré (2) par saint Morbret. Ce saint est peu connu, mais sa présence seule suffit à donner à la notice où il paraît une couleur légendaire. Cependant A. de la Borderie a été moins sceptique et l'a considérée comme authentique. A la fin de l'acte le rédacteur du Cartulaire a mis, en effet, une date très complète, puisqu'elle comprend, à la fois, l'année de l'incarnation, l'épacte, l'indiction, les concurrents, le terme pascal, le jour, le quantième, la lune, et on a même eu soin d'ajouter que l'année est embolismique. Or, presque toutes ces indications sont concordantes, et la concordance a paru à l'érudit une preuve d'authenticité. Raisonement défectueux ; car la seule conclusion qu'il soit permis de tirer de cette constatation, c'est que le comput dont notre auteur s'est servi contenait des indications exactes. Si, du reste, A. de la Borderie avait comparé cette notice à celle qui se trouve au n° xxiv du Cartulaire, et qu'on étudierait plus loin, il y aurait retrouvé exactement la même date, malgré une légère différence qui résulte d'une faute de copie (3). Cette bizarre similitude suffirait à rendre suspectes l'une et l'autre indications chronologiques, car la lecture des deux actes montre assez clairement qu'ils n'ont été accomplis ni au même endroit, ni à la même époque. Hâtons-nous d'ajouter qu'elle ne convient pas à la notice xxiv (4) ; il n'y a aucune raison pour qu'elle convienne davantage à la donation de

1. NOTICE XXVII

VITA WINGUALOEI

Hæ litteræ conservant quod, Wingualoeus... per pagos ad occidentem Uingualoeus per Domnonicas partes... (*Cartul. de Landevenec*, p. 162.)

Wingualoeus... per pagos ad occidentem Domnonicos transiens (P. 105).

2. Cant. de Saint-Renan (Finistère).

3. Dans la notice XXIV, l'année de l'Incarnation est 954 ; dans la notice XXXIX, 955 ; cette dernière date est la bonne.

4. Voir plus loin, p. 67.

saint Morbret. Il faut n'y voir ici et là qu'une fantaisie de notre auteur destinée peut-être à donner une apparence de précision chronologique aux récits qu'il imaginait.

Mais pourquoi A. de la Borderie s'est-il attaché à soutenir l'authenticité de cet acte si suspect? On peut répondre sans hésiter : pour sauver une légende contenue dans une vie de saint. Le rédacteur de la notice raconte, en effet, que saint Morbret avait reçu les biens qu'il donna à saint Guénolé du comte Even, qui est dit le Grand. Or ce comte est connu par ailleurs ; il figure dans la vie de saint Goulven, et y est représenté comme ayant lutté contre les Daces et les Normands, qui infestaient le pays de Léon (1). Séduit par cette allégation d'un auteur du *xi*^e siècle (?), dont le caractère fabuleux est cependant manifeste, A. de la Borderie s'est cru autorisé à la rapprocher de la notice de notre Cartulaire, et de ce rapprochement il a tiré un récit qu'il est permis de qualifier légendaire. Even, comte de Léon, aurait été le prédécesseur d'Alain Barbetorte : le premier il aurait tenté de secouer le joug des Normands oppresseurs de la Bretagne, et il aurait joué au milieu du *x*^e siècle un rôle malheureux, mais honorable, dans ce qu'A. de la Borderie appelle « le réveil de la Bretagne » (2). Il est inutile de discuter cette affirmation qui repose sur une vie de saint dénuée d'historicité (3) et sur une notice inconsistante. Qu'il nous

1. *Temporibus illis, insulani piratæ Daci et Normani, ritibus adhuc idolorum dediti, multas provincias et maxime Britanniam nostram, Armoricam, infestabant. Cum igitur quadam vice, navigio adducti, Letaniam (quæ nunc est Leonia) in manu valida intravissent et de diversis plagis prædarum et captivorum copiam adduxissent, comes Evenus, qui cognominatus est Magnus, cujus sedes erat in oppido quod ab ejus nomine Lesnevenum quasi Aula Eveni usque in diem dicitur hodiernum, collectis militibus et peditibus christianis, prædictis paganis congregari affectabat* (*Vie de Goulven*, publiée dans les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXIX, 1891, p. 220).

2. LA BORDERIE, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 505.

3. On relève dans le texte que nous avons cité deux erreurs grossières qui témoignent contre son antiquité. Il y est question d'une région appelée *Letania*, que l'auteur identifie au pays de Léon (*Leonia*). S'il avait vécu au *ix*^e siècle, il eût écrit, non pas *Letania*, mais *Letavia*. C'est le nom qui est donné dans des textes anciens à la Bretagne continentale. L'étymologie qu'il donne au nom de la commune de Lesneven (arrond. de Brest, Finistère) est également inadmissible. Lesneven n'est pas la cour d'Even, *Aula Eveni*, comme il le prétend, c'est-à-dire en breton *lez + Even*, car cette éty-

suffise de faire deux remarques : on peut considérer Even le Grand comme ayant joué dans l'histoire légendaire du pays de Léon le rôle qu'à joué Grallon dans celle de la Cornouaille : Even est dit le Grand (1), dans la vie de saint Goulven, comme Grallon (2), dans la liste des comtes de Cornouaille. En outre, il est probable que c'est à la vie de Goulven que l'auteur du Cartulaire a emprunté la qualification qu'il donne à Even, car il s'est servi de termes à peu près identiques à ceux de l'hagiographe ; c'est peut-être même — nous n'osons dire certainement — en lisant cette vie qu'il a appris l'existence de ce comte (3).

La notice xxxviii, qui contient l'analyse de la donation, faite par l'heureux et noble comte Even à saint Guénolé, de Lanefret (4) doit être jugée aussi sévèrement que la notice que nous venons d'examiner longuement ; la présence de ce comte suffit à attester son caractère légendaire.

Il ne faut pas accorder plus de crédit à la notice xli qui relate un contrat fabuleux passé entre saint Guénolé et saint Conogan. Ce contrat aurait eu pour objet l'établissement à Beuzit-Saint-Conogan (5) d'un petit monastère placé sous la dépendance des moines de Landevenec ; ce monastère existait encore en 1680 (6). Quant à saint Conogan, c'est un saint mal connu, dont les reliques ont peut-être été transportées à Montreuil, avec celles de saint Guénolé, au cours du *x*^e siècle. La narration du contrat est d'une invraisemblance trop grossière pour qu'il soit nécessaire de la reproduire et de la discuter. Un trait seul

mologie ne rend pas compte de l'existence de *n* dans Lesneven. M. Lorn (*Les nouvelles théories sur l'origine des romans arthuriens* dans la *Revue celtique*, t. XIII, p. 484) a montré que ce nom signifie la cour de Nominoë.

1. *Evenus qui cognominatus est Magnus*.

2. *Gradlon Mur* (*Cartul. de Landevenec*, p. 172). Mur = Grand. Gourdisten, parlant de Grallon, dit aussi : *Gradlonus, quem appellant Magnum* (*op. cit.*, p. 75).

3. La légende d'Even n'a elle-même sans doute qu'une origine topologique. Le nom de ce héros aura été imaginé pour expliquer celui du lieu de Lesneven.

4. Cant. de Ploudivy (Finistère).

5. Ancienne paroisse dont le territoire est réparti entre les communes de Landerneau et de Saint-Thonan (arrond. de Brest, Finistère). Sur saint Conogan, voir A. OHEIX, *op. cit.*, p. 32-35.

6. *Pouillés de la Province de Tours*, p. 338.

est à noter : le rédacteur a ajouté que les biens de Conogan lui avaient été donnés par le roi Childebert ; cette assertion est d'une fausseté manifeste, comme on l'a déjà remarqué (1) ; mais elle est curieuse, car elle prouve que, grâce à la vie de saint Samson, le souvenir de ce prince mérovingien avait été conservé en Bretagne, alors que certainement celui des autres rois de la même race avait disparu depuis plusieurs siècles.

Quelque variés qu'ils paraissent, les procédés de l'auteur du Cartulaire sont presque partout les mêmes : emprunts à des vies de saints ou à des traditions hagiographiques, légendes toponymiques. La plupart de ces faux témoignent d'une réelle richesse d'imagination, et quelques-uns même d'une fantaisie déconcertante. La forme des notices fait moins d'honneur au talent de l'auteur, et il n'a pas essayé de lui donner un caractère original. Les modèles qu'il a imités sont faciles à retrouver : ce sont les deux chartes authentiques que nous avons étudiées au début de cette étude ; il en a copié les formules si bien qu'on les reconnaît aisément en parcourant la suite des faux. Lorsque Grallon s'intitule *nutu Dei rex* au n° xv, il copie Thibaud, comte de Blois, qui se sert dans la notice xxv d'une formule identique ; varie-t-il la sienne pour se désigner *gratia Dei rex* au n° xxi, c'est en copiant Foulque, comte d'Anjou (2). Quand saint Riec parle de son héritage en termes inintelligibles (3), il emprunte ses expressions à la notice xi (4). Lorsque Grallon justifie sa donation au n° iii en disant qu'il veut acquérir le royaume des ciëux, son style rappelle aussi étrangement celui du rédacteur des notices xxv et xl (5). C'est encore au même docu-

1. Lot, *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 189, n. 4.

2. « Ego Fulcun gratia Dei comes. » (N° XXV).

3. « Omnem hereditatem sibi separatam ab omnibus parentibus spetialiter Deo et sancto Uingualdeo obtulit. » (N° XXI).

4. « Tradidit de sua propria hereditate sancto Uingualdeo spetialiter sibi a cunctis parentibus inclitis. »

5. Et ideo do et concedo de mea propria hereditate Sancto Uinuualdeo, in dicumbitione et ut mercarer cælestia regna et ejus preces assiduas pro anima mea atque pro animabus parentum meorum sive vivorum atque defunctorum (N° III).

Addidit... in dicumbitione atque in hereditate perpetua... pro redemptione animæ suæ sive pro longevitate filiorum suorum atque pro animabus parentum suorum sive vivorum atque defunctorum (N° XXV)

Tradidit... ut... regna mercaret gaudiflua soliditate (N° XL).

ment que sont empruntés les mots incompréhensibles *Quidam vir indolis*, qu'on lit au n° xviii. La proposition : *Ego Gradlonus hoc affirmo*, que nous retrouvons à diverses reprises, et notamment dans les notices xx, xxi, xxii, est empruntée à la notice xxv. La formule d'imprécation des notices xx et xxi est aussi copiée sur ce document. Il n'est pas jusqu'aux mots énigmatiques : *Do in dicumbitione* qui ne se trouvent dans cet acte. Ajoutons que, si, à deux reprises, l'auteur du Cartulaire donne à un donateur de Landevenec et aux parents d'un autre l'épithète de *transmarini* (1), l'idée a dû lui en venir en lisant la notice xxv, dans laquelle il est question des négociations de l'abbé Jean *trans mare*.

En résumé, si deux notices du Cartulaire de Landevenec sont authentiques, les notices xxv et xl, trente-six sont fausses ; ce sont celles qui sont comprises sous les numéros ii à xxiii, xxvi, à xxxv, xxxvii à xxxix et xli. Or la rédaction primitive du Cartulaire se compose de quarante-huit pièces. Il reste donc dix actes à examiner. Les remarques que nous avons faites jusqu'ici nous permettront peut-être de déterminer dans quelle mesure et de quelle manière ils peuvent être considérés comme authentiques.

III

L'acte qui se trouve au n° xxiv est fort intéressant. On peut ainsi le résumer : un personnage nommé Hepgou, fils de Rivelen et de Ruantrec, raconte que, ayant autrefois acquis l'église de Saint, il la donne maintenant aux moines de Landevenec. Cet acte contient une double liste de témoins ayant assisté, les uns à l'achat de l'église, les autres à la donation. Parmi les premiers, il en est trois qui sont connus par ailleurs. C'est

1. Nos xliii et xxviii. Si notre remarque est exacte, l'affirmation de M. J. Loth, d'après laquelle « dans le cartulaire de Landevenec, il est questions d'achats de terres par les insulaires » (*L'émigration bretonne en Armorique*, p. 172), est bien compromise.

d'abord le comte de Cornouaille, Gourmaelon, qu'on retrouve dans un acte du Cartulaire de Redon, du 25 octobre 913 (1) ; Huaruethen, évêque de Quimper, peut être identifié à un évêque homonyme cité dans une liste épiscopale que contiennent deux cartulaires de la région (2). Benoît, abbé de Landevenec, figure dans la liste des abbés du monastère (3).

Le lieu de cet achat est passé sous silence ; celui de la donation, au contraire, est indiqué : c'est au château de Montreuil (4) qu'elle a été conclue, au monastère de Saint-Guérolé. Cette indication topographique ne saurait surprendre un lecteur averti, car les moines de Landevenec vinrent, au début du ^x^e siècle, se réfugier à Montreuil-sur-Mer : ils s'établirent au monastère de Saint-Sauve ; divers témoignages nous attestent ce fait (5). Cinq des témoins de la donation, peuvent être identifiés. Haelchodus, comte, et son fils Herleuinus ne sont autres que le comte de Ponthieu, Helgaud, et son fils, Herlouin (6). L'abbé Benoît a déjà été signalé parmi les témoins de la vente, et il nous paraît légitime de reconnaître dans les moines Clément et Jean deux futurs abbés de Landevenec, le troisième et le se-

1. « Post hæc, uno consensu, Bili episcopus ac Matuedoi comes Catluantque abbas miserunt Gurnou monachum ad Gurmhailon comitem, qui tunc monarchiam Britanniae regebat. » *Cartul. de Redon*, n° CCLXXVI. Cet acte prouve que le comte de Cornouaille gouvernait alors toute la Bretagne. Gourmaelon la gouvernait déjà le 27 novembre 910 (*op. cit.*, n° CCLXXIX).

2. *Harnotaother episcopus* sur la liste du Cartulaire de Quimper, et *Harnguethen* sur celle du Cartulaire de Quimperlé (DUCHESNE, *op. cit.*, p. 79).

3. *Cartul. de Landevenec*, p. 143.

4. « In castello Monsteriolo, in die dominico, in claustro Sancti Uinualoei. »

5. Voici, par exemple, une notice du ^x^e siècle provenant de l'abbaye de Saint-Sauve de Montreuil : « Notitiæ declarare curavi qualiter beati Winwaloei corpus a quodam episcopo, nomine Clemente, et quodam abbate, nomine Benedicto et quibusdam aliis monachis, clericis et laicis pro terrore Francorum (*sic*) terram Minoris Britanniae vastantium fugientibus et in Majorem Britanniam deferre volentibus, utpote qui ejus famulatui dediti erant, apud Monasteriolum allatum est. » (*Gallia Christiana*, t. X, *instr.* col. 283). L'abbé Benoît n'est autre que l'abbé de Landevenec ; quant à Clément, c'est peut-être un des moines de l'abbaye qualifié par erreur évêque (on trouve un moine de ce nom dans la notice xxiv).

6. C'est ce que prouve nettement un passage des *Annales* de Flodoard, éd. Lauer, p. 44 : « Monasteriolum, castellum Herluini, filii Hilgaudi comitis. »

cond successeurs de l'abbé Benoît (1). L'identification des autres témoins nous semble impossible ; mais il serait absurde de tirer de cette impossibilité des conclusions défavorables à l'authenticité de l'acte : tous les moines de Landevenec ne sont pas devenus des abbés et tous les *laïci* n'ont pas été des personnages historiques. Il reste, par conséquent, pour garantir l'exactitude des faits relatés dans notre acte, un ensemble imposant de présomptions.

Mais, si ces faits ont réellement eu lieu, il est difficile de les dater. Difficulté plus réelle qu'apparente ; car à la suite de la donation on trouve une série d'indications chronologiques précises (2). Par une coïncidence suspecte ces indications sont presque identiques à celles d'un acte qui a été étudié plus haut (3). Nous avons déjà noté cette coïncidence et montré que la date avait été ajoutée par le rédacteur à l'acte qui est attribué à saint Morbret. L'a-t-il empruntée à la donation de Hepgou ou est-ce encore une fois sa fantaisie qui l'a déterminé à l'ajouter à cette donation ? Une première remarque nous incline à adopter la seconde hypothèse ; la donation contient une autre indication chronologique insuffisante à la vérité, mais qui est en contradiction avec un des éléments de la date litigieuse. Cette indication chronologique est intercalée entre deux renseignements topographiques, qui sont dignes de foi ; elle est relative au jour où la donation a eu lieu : ce jour aurait été un dimanche. Or, d'après la date que nous discutons, ce jour aurait été un jeudi. Pour résoudre cette contradiction, il est nécessaire de rejeter l'une des deux indications. Mais il y a d'autres objections. D'après la donation de l'église de Batz (4), Jean, successeur de Benoît à Landevenec, exerçait déjà la fonction abbatiale du vivant d'Alain Barbetorte, par conséquent avant 952 ; d'après les *Annales* de Flodoard (5), le comte Helgaud

1. *Cartul. de Landevenec*, p. 143. Sur Jean, *vide supra*, p. 49.

2. « Anno DCCCC^{to} L IIII Incarnationis Domini nostri Ihesu Christi. Epactæ XXV, indictiones III, concurrentes VII, terminus pascalis III^o idus Aprilis ; in V^a feria pridie Idus Augusti, luna ipsius diei VII^o, annus embolismus. » Nous savons que 954 doit être corrigé en 955 pour que la concordance des éléments chronologiques soit possible. Toutefois pour l'indiction il faut corriger III en XIII.

3. Voir *supra*, p. 61.

4. Notice XXV.

5. Ed. Lauer, p. 33. « Anno DCCCCXXVI... Hilgaudus comes interemptus est. »

serait mort en 926 ; la date de 955 ne saurait par conséquent convenir à un contrat qui a eu l'abbé Benoît et le comte Helgaud comme témoins.

Si on ne peut substituer une date précise à cette date qui n'est pas sincère, on peut cependant dater approximativement l'achat et la donation. Il est probable que le premier de ces actes juridiques a eu lieu en Cornouaille, car le rédacteur déclare qu'il a été accompli devant de nombreux témoins Cornouaillais ; or il est assez vraisemblable que cette assemblée de Cornouaillais a eu lieu en Cornouaille. Du reste, à quoi eût servi la double liste de témoins si les deux actes juridiques, achat et donation, avaient eu Montreuil pour théâtre ? Il nous paraît donc légitime de supposer que l'un a été accompli avant l'exode de Cornouaille, le second pendant l'exil. Le départ des moines de Landevenec fut déterminé par la destruction de l'abbaye qui eut lieu en 913 ou 914 (1). C'est avant cette date que Hepgou dut acheter l'église du Saint. Ce que nous savons des témoins qui assistèrent au contrat ne contredit pas notre assertion. Gourmalon exerçait le pouvoir en 910 et 913 (2). Les dates de l'épiscopat de Huarquethen sont mal connues ; selon le catalogue des évêques de Quimper, son quatrième successeur aurait été Salaun, et ce personnage paraît comme évêque dans un acte de 958 (3), Benoît succéda immédiatement à Gourdisten qui était abbé de Landevenec en 884. C'est donc entre 884 et 914 qu'a eu lieu l'achat de l'église. La donation faite à Montreuil est, au contraire, postérieure à l'année 914 et antérieure à 926, année de la mort du comte Helgaud.

Mais si les actes juridiques n'ont pas été imaginés par l'auteur, comme tant d'autres que contient le Cartulaire, la notice qui

1. L'abbaye de Landevenec fut détruite en 913 ou 914, si nous ajoutons foi à une note contenue en marge d'un calendrier breton, qui est conservé à la Bibliothèque royale de Copenhague (fonds de Thott, n° 239 de la série in-fol.). Voici cette note qui se trouve au fol. 10 : « Eodem anno destructum est monasterium Sancti [Uuinva]loei a Normannis. » (DELISLE, *Littérature latine et histoire du moyen âge*, Paris, Leroux, 1890, p. 18-19, n° 7). Cf. une note fort intéressante de M. J. LOTH, *La date de la destruction de Landevenec par les Normands*, dans *Ann. de Bretagne*, t. VII, p. 492-493.

2. Voir plus haut, p. 66, n° 1.

3. « S. Salomonis episcopi. » Acte pour Saint-Florent, cité plus haut, p. 52.

nous les a transmis est son œuvre ; elle rappelle de trop près les donations authentiques de Batz et de *Neued* pour que notre auteur n'en ait pas emprunté les termes. Attribuer les ressemblances d'expressions que nous signalons à l'emploi d'un même formulaire serait absurde, car de ces trois donations, deux ont été rédigées à Nantes par l'évêque Hedren (1), et la troisième, à Montreuil par les moines de Landevenec. D'ailleurs l'étude que nous avons consacrée aux faux du Cartulaire nous a montré que son rédacteur a été coutumier du plagiat et qu'il a « démarqué » à plusieurs reprises les formules des donations d'Alain Barbetorte. Il est tout naturel qu'il ait cherché à enchâsser la teneur d'un contrat historique dans des formules qu'il avait déjà si souvent utilisées.

L'examen des actes XLIII et XLIV nous conduit à des solutions analogues. Le premier contient la donation faite par un personnage nommé Diles de divers domaines situés à Plonevez-Porsay, Peumerit, Beuzec-Conq et Fouesnant. La qualité du donateur est indiquée dans le titre de la notice où il est qualifié vicomte, et cette constatation nous amène à rapprocher notre acte de la donation de Batz qui est souscrite par un vicomte nommé Diles. Rapprochement qui suffit, croyons-nous, à prouver l'historicité de la donation ! Pourquoi notre auteur aurait-il cherché dans une donation le nom d'un obscur témoin, alors que celui du roi Grallon aurait dû s'offrir à lui naturellement s'il avait voulu fabriquer un faux. Pour la même raison, nous considérons comme authentique l'acte qui se trouve au n° XLIV, où une femme nommée Alarun donne à saint Guénolé un domaine appelé Caer Uurican, qu'elle avait reçu en dot (2) de son mari Diles, fils d'Alfrett. Ici encore la présence de Diles dissipe les doutes qu'on pourrait avoir sur la valeur de l'acte. Mais il convient de s'expliquer sur le caractère de l'authenticité que nous attribuons aux deux notices. Si nous croyons à l'authenticité des actes juridiques qui y sont relatés, nous pensons, par contre, que la forme dont elles sont

1. Voir *supra*, p. 51 et 55.

2. « In ditatione, id est *enep guerth*. » *Ditatione* est un *lapsus* pour *dotatione*. *Enep guerth* signifie « prix du visage ». L'expression est identique à celle qu'on trouve dans les anciennes lois galloises : *gwyneb werth* (J. LOTH, *Chrestomathie bretonne*, p. 128).

revêtues est l'œuvre du rédacteur du Cartulaire. Nous y retrouvons les formules que nous avons déjà notées en étudiant la donation de Hepgou, formules qui ont été empruntées aux actes d'Alain Barbetorte.

Dans l'acte XLII, nous voyons apparaître un nouveau personnage, le comte Budic ; il n'y figure, du reste, que pour souscrire la donation de Dinéault, faite par une femme nommée Junargant. Ce comte, qui exerçait son autorité sur la Cornouaille, est connu par un autre acte du même cartulaire, dont l'authenticité peut être établie, et nous montrerons en examinant cet acte, qu'il est mort avant 1031, mais après 1008. Remarquons qu'un des témoins est l'évêque d'Aleth, Salvator, qui portait déjà ce titre entre les années 937 et 952. Sa présence nous oblige peut-être à reculer la date de l'acte jusque vers le troisième quart du x^e siècle (1). Il n'y a que peu à dire des actes qui portent les n^o XXXVI et XLV. Dans l'un et dans l'autre nous retrouvons le comte Budic, ici confirmant un don, là donateur, et dans les deux sa présence donne du poids aux allégations du rédacteur. Mais il est inutile d'ajouter qu'ici et là ainsi que dans la donation de Dinéault, comme dans celles que nous examinerons par la suite, le rédacteur a composé lui-même ses notices ; nous avons suffisamment insisté sur son formulaire pour qu'il soit utile d'y revenir.

Plus loin, notre rédacteur nous fait assister à la mort du comte Budic. L'acte XLVI relate la donation du domaine d'Edern que fit en mourant ce comte à Landevenec. Quatre témoins de cette donation peuvent être identifiés : Alain, duc de Bretagne, qui commença à régner en 1008 (2), Benoît, fils de Budic, comte et évêque de Quimper (3) ; Cadnou abbé de

1. La mention de cet évêque d'Aleth dans un acte rédigé en Cornouaille est un peusurprenante. Peut-être *Salvator* doit-il être corrigé en *Salomon*. Nous avons vu (p. 68), qu'un évêque nommé Salaun gouvernait l'église de Quimper en 958. Le *lapsus* s'expliquerait par une étourderie du rédacteur, qui connaissait l'évêque Salvator grâce à l'acte XXV, ou par la lecture malheureuse d'une abréviation telle que *Sal*.

2. *Cartul. de Quimperlé*, 2^e éd., p. 102.

3. Il est ainsi désigné sur la liste épiscopale : « Binidic episcopus et comes filius Budic Castellin » (*Cartul. de Quimperlé*, 2^e éd., p. 88). Mgr Duchesne a lu *Bundic* au lieu de *Binidic*.

Landevenec (1) ; Blenliguet qui succéda à Cadnou, dans cette abbaye (2). Comme ce dernier exerçait déjà les fonctions abbatiales en 1031 (3), notre acte, dont l'historicité ne saurait être contestée, est antérieur à cette date.

Le comte évêque Benoît fit aussi en mourant un don à Landevenec ; c'est l'objet de l'acte XLVII. Il accorda aux moines le domaine de Trevily à Ploneour, en présence de ses successeurs dans le comté et l'évêché, Alain Canhiard et Orscant, tous deux frères (4). Trois autres témoins de l'acte sont connus par ailleurs : Haerveu et Bili peuvent être identifiés à deux témoins homonymes d'une donation faite à l'abbaye de Quimperlé (5), Gradlon à « Gradlon grammaticus », personnage qui figure aussi dans le Cartulaire de cette abbaye (6). Comme Orscant était déjà évêque de Quimper en 1029 (7), on peut affirmer que la donation de Benoît mourant, qui est postérieure à 1008 (8), est antérieure à cette année.

Au n^o XLVIII, c'est le comte de Cornouaille, Alain Canhiard, qui entre en scène : la notice relate que le comte Alain, partant au secours du duc de Bretagne Alain III contre les Normands, donna à saint Guénolé, une trêve appelée *Tref Tudoc in Plueu Neugued in Pou*. Cette donation est confirmée par Judith, femme du comte, qui paraît dans d'autres actes (9). Un des témoins peut être identifié avec certitude : « Maelucun presbiter » est le même que Mailogon presbiter, qui figure dans une donation contemporaine à l'abbaye de Quimperlé (10). Cette identi-

1. *Cartul. de Landevenec*, p. 143.

2. *Ibid.*

3. Il figure avec cette qualité dans un acte de l'abbaye de Quimperlé, en 1031 (*Cartul. de Quimperlé*, 2^e éd., p. 139).

4. *Cartul. de Quimperlé*, 2^e éd., p. 88. Mgr Duchesne lit à tort *Cainardi* (*op. cit.*, p. 80).

5. *Cartul. de Quimperlé*, 2^e éd., p. 139. Ils sont appelés dans cet acte : *Herveus, Bili*.

6. *Cartul. de Quimperlé*, 2^e éd., p. 148.

7. *Op. cit.*, p. 130.

8. C'est le *terminus a quo* de l'acte précédent.

9. Elle figure à diverses reprises dans le Cartulaire de Quimperlé ; elle était fille de Juhel, comte de Nantes (*Cartul. de Quimperlé*, 2^e éd., p. 148), et elle mourut en 1063 (*op. cit.*, p. 104).

10. *Op. cit.*, p. 137.

fiction plaide en faveur de l'authenticité de l'acte juridique relaté dans la notice. Il est malheureusement difficile d'en fixer la date avec précision ; on peut seulement affirmer qu'il a eu lieu pendant le règne du duc Alain, mort en 1040 (1).

Alain Canhiard n'avait pas borné là ses libéralités ; nous savons par l'acte XLIX qu'il donna aussi le domaine de Kerviler aux moines de Landevenec. Mais la notice où ce don est rapporté est resté inachevée, et nous ignorerons toujours les conditions dans lesquelles il a été fait et les noms de ceux qui en furent les témoins. Avec ce document se termine la partie la plus ancienne du Cartulaire.

IV

On s'est abstenu jusqu'ici de citer et d'utiliser un document curieux, dont la valeur est du reste inégale autant que celle des notices du Cartulaire : c'est la liste des comtes de Cornouaille qui se trouve dans le manuscrit de Quimper. Légendaire au commencement, cette liste prend un caractère historique à mesure qu'on se rapproche du comte Hoël, sous lequel elle semble avoir été écrite. Procédons par conséquent dans son examen comme le mathématicien, en partant du connu et du certain pour aboutir à l'inconnu et à l'incertain. Munis de cette liste qui sera pour nous comme un fil conducteur, aidés des rares documents historiques que contient le Cartulaire, nous essaierons de pénétrer un peu plus loin qu'on l'a fait jusqu'ici dans l'histoire des comtes de Cornouaille.

Le prédécesseur de Hoël, comte de Cornouaille, est bien connu : c'est Alain Canhiard dont il a été question plus haut (2)

1. *Op. cit.*, p. 103. Il s'y agit sans doute de la guerre provoquée par le refus d'hommage d'Alain à Robert, duc de Normandie. La date serait donc circonscrite entre 1027 et 1034. Cf. LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 9.

2 P. 71.

Mort en 1058 (1), il était déjà comte en 1029 (2). Il avait pour frère Orscant, évêque de Quimper (3), et pour père, semble-t-il Benoît, comte et évêque de Cornouaille (4). Benoît lui-même était fils du comte Budic, dont le décès se place après l'année 1008 (5). Sur tous ces points les indications du Cartulaire, sont confirmées par celles de la liste, et cette concordance plaide en faveur des deux documents. Les érudits bretons, même A. de la Borderie, ne paraissent pas avoir essayé de poursuivre plus loin, en remontant, la généalogie des comtes de Cornouaille, et cependant c'est le plus souvent non pas vers la fin, mais vers le commencement du x^e siècle que des dynasties héréditaires se sont implantées dans l'ancienne Gaule. La Cornouaille aurait-elle échappé à cette règle presque générale ? La question mérite d'être posée.

Le nom qui précède celui de Budic sur la liste comtale est bien digne d'attirer notre attention : c'est celui de Diles. A diverses reprises nous avons rencontré dans notre voyage à travers le Cartulaire un personnage homonyme. La donation que renferme la notice XLIII a pour auteur un vicomte Diles et celle que renferme la notice XLIV la femme de ce personnage : le même figure parmi les témoins de la donation de Batz, qu'on peut dater entre les années 946 et 952. La tentation est grande d'identifier le comté inscrit sur la liste à ce vicomte.

La contradiction apparente des qualités comtale et vicomtale n'est pas une objection irréfutable à opposer à cette identification. Les premiers comtes d'Anjou de la fin du ix^e siècle ne sont-ils pas, en effet, qualifiés vicomtes (6) ? Il est à noter, du reste, que, d'une façon générale au x^e siècle, les chefs de *pagi* de médiocre importance, qui se groupaient autour du comte d'un *pagus* plus puissant, ont souvent pris le titre de vicomte

1. *Op. cit.*, p. 103.

2. Il est cité à cette date dans un acte pour l'abbaye de Quimperlé (*Op. cit.*, p. 130).

3. Cf. *supra*, p. 71.

4. Sa filiation n'est pas absolument certaine ; elle est très vraisemblable, car on sait qu'Alain et Orscant assistèrent aux derniers moments de Benoît (Notice XLVII) et qu'Alain lui succéda dans le comté et Orscant dans l'évêché.

5. Voir *supra*, p. 70.

6. HALPHEN, *op. cit.*, p. 3.

pour indiquer leur subordination : dans le Midi, par exemple, on voit le comte de Toulouse réunir « en sa personne un certain nombre de titres comtaux en se faisant remplacer dans chaque circonscription par des vicomtes » (1). Il serait par conséquent inexact de prétendre que le commandement d'un *pagus* entraînait nécessairement la qualité comtale et d'affirmer qu'un même personnage n'a pas pu être qualifié, tantôt comte, tantôt vicomte. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à reconnaître dans le vicomte Diles un des premiers chefs héréditaires de la Cornouaille, vivant vers le milieu du x^e siècle (2).

Mais il ne paraît pas avoir été le premier vicomte héréditaire de Cornouaille. Le nom de son père nous est fourni par une des notices du Cartulaire de Landevenec (3). Il s'appelait Alfrett ; or, si nous rapprochons ce nom de celui du prédécesseur de Diles que donne la liste comtale, nous remarquons qu'ils sont identiques ; conclure de l'identité des noms à celle des personnages est séduisant et nous semble légitime ; nous considérons par conséquent Alfrett comme le père de Diles et son prédécesseur dans le gouvernement de la Cornouaille.

Avec Alfrett, ne s'arrête pas la liste comtale ; mais les indications du Cartulaire ne nous permettent pas de la contrôler plus avant. Cependant un autre document nous autorise peut-être à reculer d'une génération l'antiquité de la dynastie cornouaillaise. Les *Miracula Sancti Benedicti* relatent une aventure assez piquante survenue à un important seigneur de Bretagne nommé Grallon, qui était venu se faire moine à Saint-Mesmin, près d'Orléans (4). D'après l'auteur du récit, ce seigneur aurait été l'oncle d'un évêque nommé Benoît. Quel est

1. *Hist. générale de Languedoc*, t. XII, p. 226. Cf. F. Lot, *Hugues Capet*, p. 206.

2. Nous savons, en outre, que sa femme s'appelait Alarun (Notice XLIV. — Il est qualifié *Heirguor Chebre* dans la liste comtale (*Cembre* qu'on trouve dans le Cartulaire de Quimperlé est plus correct), ce qui signifierait, d'après M. J. Lot, (*Le nom national des Gallois* dans la *Revue celtique*, t. XXX, 1909, p. 389-390) : celui qui affirme pour les Cembres.

3 « A viro suo Diles, filio Alfrett. » (Notice XLIV). — Le nom d'Alfrett, emprunté peut-être au nom du roi de Wessex, a subsisté dans la famille comtale : un frère du comte Budic le portait (Notice XLII).

4. *Miracula S. Maximini* dans *Ann. Ord. sancti Benedicti*, t. I, p. 604-605. Voir un art. de Zimmer déjà cité, p. 15, n. 2.

ce Benoît ? A première vue on serait tenté de l'identifier à l'évêque, comte de Cornouaille cité plus haut ; mais cette identification est peu vraisemblable. L'évêque Benoît qui visita Saint-Mesmin comme son oncle y serait venu d'après l'hagiographe vers l'époque où Ermentée était évêque d'Orléans ; Ermentée ayant gouverné cette église après 938 et seulement jusqu'en 972 (1), ces dates ne coïncident guère avec celles de l'épiscopat de Benoît. Risquons une autre hypothèse. Peut-être s'agit-il de l'abbé de Landevenec qui émigra, nous l'avons vu, après 914 à Montreuil ? Peut-être le titre d'évêque qui lui est donné, résulte-t-il d'une erreur du chroniqueur ? Le rédacteur d'une notice écrite vers le début du xi^e siècle à Saint-Sauve de Montreuil (2), a aussi donné la même qualification erronée à un moine de Landevenec ? Il n'est pas invraisemblable qu'un chroniqueur de l'Orléanais comme un moine du Ponthieu se soit trompé sur la qualité de moines cornouaillais émigrants. Admettons donc l'erreur du chroniqueur des *Miracula* sans chercher à l'atténuer, sans chercher non plus à dissimuler la fragilité de notre hypothèse.

Si son allusion s'applique à Benoît, abbé de Landevenec, on peut tirer des lignes qu'il a consacrées à cet abbé et à son oncle Grallon deux traits historiques fort curieux : 1^o l'indication d'une nouvelle étape faite par les moines de Landevenec dans leur exode vers le Ponthieu ou pendant leur retour (3), à savoir Saint-Mesmin d'Orléans. 2^o L'indication d'un comte de Cornouaille jusqu'ici ignoré, Grallon, car on est tenté d'identifier le puissant seigneur dont parle l'auteur des *Miracula* au comte homonyme qui figure sur la liste comtale immédiatement avant Alfrett (4), l'un et l'autre ayant dû vivre dans la première moitié du x^e siècle (5).

1. *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1428.

2. Voir *supra*, p. 66, n. 5.

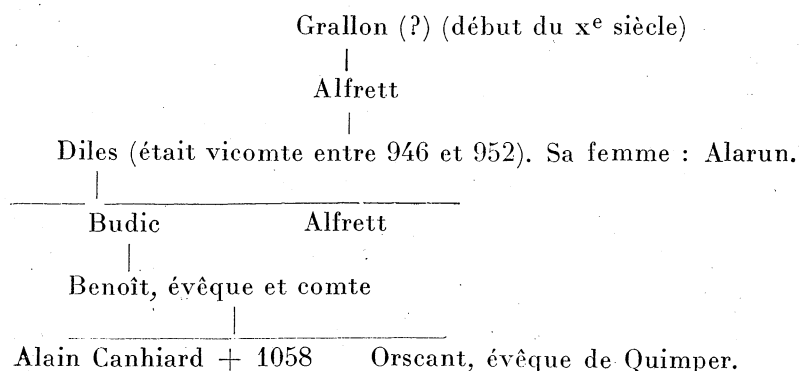
3. Peut-être avons-nous tort de parler de leur retour. Il est fort possible qu'ils soient passés de Montreuil en Angleterre, comme semble l'indiquer une notice citée plus haut (p. 66, n. 5), et soient revenus ensuite directement d'Angleterre en Armorique ; ce dernier itinéraire paraît ressortir de l'examen de la notice XXV.

4. *Cartul. de Landevenec*, p. 173.

5. Il est surnommé *Plueneour* dans la liste comtale ; or Plouneour est

La réalité historique du comte Grallon peut être discutée ; celle de ses successeurs nous paraît au contraire solidement prouvée. Mais le caractère légendaire de ses prédécesseurs sur la liste comtale est incontestable. Car il est invraisemblable qu'une dynastie héréditaire se soit installée en Cornouaille avant la fin du ix^e siècle. Du reste, nous connaissons les noms de deux des comtes viagers qui gouvernèrent la Cornouaille au ix^e siècle et au début du x^e : le comte Rivelen (1) et le comte Gourmaelon (2) ; or, aucun d'eux ne figure sur la liste. A leur place nous y trouvons des personnages dont certains sont affublés de surnoms d'un caractère nettement légendaire : Rivelen Mor Marthou (3), Gradlon Mur, Budic Mur, Gradlon Flam.

En résumé, la liste des premiers comtes héréditaires de Cornouaille peut être dressée ainsi qu'il suit :



Les résultats de cette longue étude sont un peu décevants. Sur quarante-huit actes deux seulement nous sont parvenus dans leur état primitif ; dix sont des notices rédigées au xi^e siècle.

un nom de lieu ; c'est celui de deux communes du département du Finistère, Plounéour-Menez (cant. de Saint-Thégonnec), et Plounéour-Trez (cant. de Lesneven). Un autre comte de la même liste — un comte légendaire, il est vrai — est également gratifié d'un surnom emprunté à la toponomastique : Concar Cherænoc.

1. Il est cité dans l'hymne du moine Clément :

Cornubiæ rector quoque fuit Rivelen.

2. Voir plus haut, p. 66.

3. L'épithète *Mor* ou *Mur* signifie : le grand.

cle à l'aide de documents dont l'historicité nous a paru incontestable ; les autres, au nombre de trente-six, sont des faux grossiers. Or, si on songe que, après la *Vita Winwaloei*, et jusqu'à la fondation de Sainte-Croix de Quimperlé en 1029, ils constituent la source presque unique de l'histoire de Cornouaille, on regrettera encore plus que la proportion des actes faux soit si considérable.

Néanmoins il est encore possible de tirer de ce fatras quelques précieux renseignements historiques et d'éclairer de quelques lueurs un peu pâles l'obscur histoire de Cornouaille. Grâce au Cartulaire de Landevenec, nous savons qu'à la fin du ix^e siècle, peut-être au début du x^e, la Cornouaille était gouvernée par un comte nommé Gourmaelon ; que, après la destruction de Landevenec en 914, un grand nombre de Cornouaillais et en particulier de moines de cette abbaye ont émigré à Montreuil-sur-Mer ; qu'ils sont rentrés en Bretagne, après les victoires d'Alain Barbetorte, et le Cartulaire nous fait connaître, malheureusement d'une manière vague, le rôle qu'a joué l'abbé de Landevenec, Jean, dans cette victoire. A cette époque, une dynastie cornouaillaise a paru. Le premier vicomte fut peut-être Grallon. Puis vinrent Alfrett et son fils Diles. Ce dernier apparaît d'abord aux côtés du duc de Bretagne comme son vassal, et quelques traits du Cartulaire nous autorisent à supposer que cet état de vassalité a persisté sous les successeurs de Diles.

Non contente d'occuper le comté de Cornouaille, la dynastie comtale accapare l'évêché de Quimper, dont les titulaires se succèdent de père en fils. Parfois les deux qualités comtale et épiscopale sont réunies ; parfois c'est le fils aîné qui a le comté, et le cadet a l'évêché. Rien d'étonnant du reste que les faits se soient passés de la sorte. Nous savons, en effet, que dans d'autres régions de la France, à Rennes notamment (1), et au Mans (2), les fonctions épiscopales se sont transmises d'une manière presque héréditaire au x^e siècle et qu'elles ont été généralement usurpées par les familles les plus puissantes. La réforme de Léon IX seule a mis fin à ces abus.

1. A. DE LA BORDERIE, *Hist. de Bretagne*, t. III, p. 169.

2. *Histoire du comté du Maine pendant le x^e et le xi^e siècle*, p. 80-82.

CONCLUSION

Nous avons terminé la critique de ce qu'on peut appeler, avec une nuance d'ironie, les monuments principaux de l'histoire de la Cornouaille jusqu'au milieu du XI^{e} siècle. Il est temps de conclure.

De l'histoire de la Cornouaille, il faut se résigner à tout ignorer ou à peu près jusqu'au début du IX^{e} siècle. Il est impossible de rien savoir des conditions dans lesquelles a eu lieu l'émigration de Grande-Bretagne en Cornouaille. Quelques traits de la première rédaction de la *Vita Winwaloei*, écrite seulement dans la seconde moitié du IX^{e} siècle, sur le passage du saint en Armorique, et qui, du reste, concernent la Domnonée plus que la Cornouaille, sont, comme on l'a montré, sans portée historique, et il faut à plus forte raison en dire autant de ce que contient sur l'émigration bretonne la vie de saint Ronan, écrite au XII^{e} siècle. Le fait de l'émigration seul paraît certain, et, notamment pour la Cornouaille, la ressemblance des deux termes géographiques: *Cornubia* et *Cornwall* (1) en fournit une preuve. On peut aussi remarquer que certains saints cornouaillais, Guénolé, Renan, sont panceltiques, et que leur culte est aussi développé d'un côté que de l'autre de la Manche ; les émigrants ont dû apporter, en même temps que

1. Sur ce point, voir un compte-rendu par M. F. Lot d'un ouvrage de Dom PLAINÉ sur *La Colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires*, dans la *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. LXI, 1900, p. 547-549. On peut aussi consulter sur l'émigration bretonne les travaux de M. J. LOTH, *L'émigration bretonne en Armorique* et *Les noms des saints bretons*, quoiqu'ils renferment quelques affirmations contestables (cf. le compte-rendu que nous avons donné de ce dernier ouvrage dans le *Moyen âge*, 2^e série, t. XIV, 1910, p. 279-282). Le mémoire de M. G. Guénin sur *l'Évangélisation du Finistère* (extr. du *Bull. de la Société académique de Brest*, 1906-1907) est d'une critique insuffisante.

leur langue, les noms de leurs saints. Le développement des légendes s'est fait ensuite. Mais à quelle époque l'émigration en Cornouaille a-t-elle eu lieu? Quelle est son histoire? Nous ne le saurons jamais.

Si l'émigration est un fait, la royauté cornouaillaise de Grallon et de ses successeurs au ^v^e siècle et dans les siècles suivants n'est qu'un mythe. C'est une légende qui n'apparaît pour la première fois que dans l'hymne du moine Clément et la seconde rédaction de la *Vita Wingualoei*, et les détails que nous donnent sur Grallon et ses successeurs l'auteur fantaisiste du Cartulaire de Landevenec et de la liste des comtes de Cornouaille, celui de la vie de saint Ronan, ne sont pas faits pour modifier notre incrédulité.

De l'histoire cornouaillaise jusqu'au début du ^{ix}^e siècle un seul événement — en dehors du fait de l'émigration — doit être retenu. A une date indéterminée, peut-être au ^{viii}^e siècle, peut-être plus tôt, des moines irlandais fondèrent dans la presqu'île de Crozon un monastère qui fut placé sous le vocable de Saint-Guérolé (1) : ce monastère est celui de Landevenec. Nous n'osons affirmer que Guérolé fut son fondateur. En 818, Louis le Pieux, étant venu en Bretagne pour combattre le rebelle Morvan, fit substituer dans l'abbaye, la règle bénédictine à la règle instituée par les Irlandais. Le ^{ix}^e siècle fut pour cette abbaye une époque de prospérité relative et de culture littéraire ; les œuvres en prose et en vers du moine Clément et de l'abbé Gourdisten en sont la preuve. Le nom d'un seul comte cornouaillais est connu pendant cette période : c'est Rivelén, contemporain de Salomon ; mais nous avons la liste complète des abbés de Landevenec depuis l'année 818 jusqu'au ^{xiv}^e siècle.

Le début du ^x^e siècle fut, au contraire, une période désastreuse ; c'est celle où Gourmaelon, comte de Cornouaille, gouvernait toute la Bretagne. En 914, l'abbaye fut détruite par les Normands, et les moines émigrèrent. Ils trouvèrent un refuge à Montreuil-sur-Mer, et le Cartulaire nous offre un témoignage de ce séjour. Le même cartulaire nous montre, plusieurs années après, quelques moines de cette abbaye et le vicomte de Cornouaille Diles, réunis à Nantes près du duc de Bretagne

1. Cf. DOM LOUIS GOUGAUD, *Les chrétientés celtiques*, p. 123.

Alain Barbetorte, auquel l'abbé de Landevenec avait fourni une aide précieuse. C'est au commencement du ^x^e siècle que s'établit, sous la suzeraineté des comtes-ducs de Bretagne, la dynastie des vicomtes puis comtes de Cornouaille. Nous avons cru en trouver l'ancêtre dans un personnage nommé Grallon ; mais les premiers représentants de cette dynastie dont l'existence soit certaine furent Alfrett, puis son fils Diles que nous avons trouvé à Nantes auprès d'Alain Barbetorte entre 946 et 952. La série de leurs successeurs peut être déterminée encore plus facilement. Ce furent Budic, Benoît, Alain Canhiart.

Les documents que nous avons examinés ne nous fournissent presque aucun renseignement sur les premiers évêques de Cornouaille qui siégèrent peut-être d'abord à Carhaix (1), puis à Quimper. Dans un seul passage de la seconde vie de Guérolé, il est fait allusion à Corentin, premier évêque du reste légendaire, de Cornouaille, et cette allusion paraît être la plus ancienne mention de ce saint, duquel nous ne possédons aucune vie antérieure au ^{xiii}^e siècle (2). L'existence des évêques de Quimper au ^x^e et au ^{xi}^e siècle est intimement liée à celle des comtes, l'habitude s'étant établie alors de recruter ces évêques dans la famille comtale.

Au commencement du ^{xi}^e siècle, et grâce aux libéralités des comtes, un important établissement religieux est fondé : l'abbaye de Quimperlé. Un prieuré de cette abbaye s'établit à Locronan, près de Quimper, auprès d'une source miraculeuse dont le culte était vraisemblablement d'origine païenne. Le nom de ce lieu donna naissance à la légende de saint Ronan, qui fut assez tard l'objet d'une composition littéraire sans valeur historique. De son côté l'abbaye de Landevenec se releva de ses ruines, et ses moines jugèrent bon de réunir dans un cartulaire leurs titres de propriété. Comme la plupart de ces titres avaient disparu — ou n'avaient jamais existé —, ils fabriquèrent une série de donations imaginaires que nous avons étudiées minutieusement, et qui presque toutes sont mises sur

1. Voir un article de M. F. LOT dans la *Romania*, t. XXIX, 1900, p. 387-399. L'hypothèse de M. Lot n'a pas été admise par Dom Gougaud (*op. cit.*, p. 118), qui la rejette sans donner ses raisons.

2. La vie de Corentin a été étudiée par Miss E. Jones à la conférence du lundi pendant l'année 1908-1909.

le compte du roi légendaire Grallon. Quelques actes authentiques ont pu être heureusement discernés dans ce fatras. L'hagiographie elle-même a permis aux moines de légitimer tant bien que mal leurs revendications. N'ont-ils pas identifié audacieusement, peut-être dès le ix^e siècle, saint Idunet, le patron de l'église de Châteaulin, qu'ils considéraient comme leur prieuré, à un compagnon de Guénolé, Ethbin, et fabriqué, à l'aide d'un passage de la première Vie de Guénolé, une biographie de ce saint ?

Voilà, en résumé, tout ce qu'il est possible de saisir de l'histoire de la Cornouaille continentale jusqu'au milieu du xi^e siècle. Qu'il y a loin de la sécheresse de notre conclusion aux pages copieuses que certains historiens, et notamment A. de la Borderie dans son *Histoire de Bretagne*, ont consacrées à ce pays ; mais ces récits reposaient sur des textes hagiographiques qui, nous l'avons montré, sont dénués d'historicité, et sur des textes diplomatiques dont la plupart sont faux. Nous avons cru faire œuvre utile en critiquant ces divers documents et en déblayant le terrain de constructions ruineuses.

APPENDICES

APPENDICE I

LES POSSESSIONS TERRITORIALES DE L'ABBAYE DE LANDEVENEC AU XI^e SIÈCLE

La plupart des actes du Cartulaire de Landevenec sont faux, et le profit qu'on peut en tirer pour l'histoire du v^e siècle et des siècles suivants est peu considérable. Mais, si on ne doit leur demander qu'avec précaution de nous éclairer sur l'histoire du passé de l'abbaye, ce qu'ils nous offrent avec abondance et précision, ce sont des indications sur les biens que possédait l'abbaye à l'époque où a été composé le Cartulaire. Nous l'avons dit plus haut : ce cartulaire est, en réalité, un polyptyque. Selon un artifice commun à quelques auteurs du moyen âge, le moine de Landevenec a imaginé une série de donations pour expliquer l'origine des droits de l'abbaye sur ses immenses possessions territoriales. L'artifice a été dévoilé ; essayons maintenant de dresser le tableau de ces possessions (1), en suivant l'ordre même du cartulaire. Les noms des lieux qui n'ont pu être identifiés seront imprimés en italique :

II. Dinan (2), Kergonan (3), *Caer Choc, Lan Iuncat, Gumenech.*

III. *Pulcarvan.*

1. L'identification des noms de lieux que contient le *Cartulaire de Landevenec* a déjà été tentée par Le Men dans l'édition qu'il a donnée de ce cartulaire. Sur un certain nombre de points nous avons pu compléter et préciser ses indications en examinant la carte de l'état-major, des censiers de l'abbaye du xviii^e siècle conservés aux Archives du Finistère et les listes de recensements de diverses communes du Finistère. Malheureusement, sur d'autres, nos recherches sont restées infructueuses. Souvent, du reste, cet insuccès ne nous est pas imputable ; beaucoup de lieux habités ont disparu depuis le moyen âge.

2. Com. de Crozon (LE MEN, *op. cit.*, p. 584). Nous n'indiquons pas le département lorsqu'il s'agit de lieux situés dans le Finistère.

3. Com. de Crozon. En latin *Tribum Cunhin*.

- IV. Trégarvan (1).
- V. Ile de Sein (2).
- VI. Peran (3).
- VII. Cléguer (4), Argol (5), Telgruc (6).
- VIII. Crozon (7), *Aluarpren, Lanloetgued*.
- IX. Roscanvel (8).
- X. Ile Longue (9), Raguenéz (10), Kerbaliou (11), Tréboulle (12), Treflès (13), Morgat (14), *Sent Uurguestle* (15), Bouis (16), Radence (17), La Boixière (18), *Lan Cun, Tref Cun*.

1. Cant. de Crozon (LE MEN, *op. cit.*, p. 598).
2. Cant. de Pont-Croix (LE MEN, *op. cit.*, p. 596). En breton Sizun ; ce nom a subsisté dans les noms des communes Beuzec-Cap-Sizun et Cleden-Cap-Sizun.
3. Com. de Telgruc. Ce lieu appartenait aux moines de Landevenec au ^{xvii}e siècle (Inventaire de 1645 — Aveu de 1679). La chute du *d* est conforme aux lois de la phonétique bretonne (LOTH, *Les noms des saints bretons*, p. 102, art. Peran).
4. Com. de Crozon (LE MEN, *op. cit.*, p. 583). Ce lieu est mentionné dans l'inventaire de 1645 et l'aveu de 1679.
5. Cant. de Crozon (LE MEN, *op. cit.*, p. 580).
6. Cant. de Crozon (*Op. cit.*, p. 597).
7. Arrond. de Châteaulin (*op. cit.*, p. 584).
8. Cant. de Crozon. LE MEN (*op. cit.*, p. 596) propose l'identification en la faisant suivre d'un point d'interrogation ; elle nous paraît certaine, la forme latine est *Roscatmaglus* ; or *Maglus* = Mael, et la mutation de *m* < *v* est normale. Sur la légende toponymique à laquelle ce nom a donné lieu, cf. *supra*, p. 57.
9. Com. de Crozon (LE MEN, *op. cit.*, p. 585). C'est la traduction littérale du breton *enes-hir*.
10. Com. de Crozon (LE MEN, *op. cit.*, p. 594). *Rak-enes* = l'île en face.
11. Com. de Crozon. En latin *Caerbalaun*.
12. Com. de Crozon. En latin *Tref Pul Crauthon*. Voir *Bull. de la Commission du diocèse de Quimper*, 1907, p. 58.
13. Com. de Crozon (LE MEN, *op. cit.*, p. 598).
14. Com. de Crozon (*op. cit.*, p. 592).
15. Ce lieu n'a pas été identifié ; mais MM. Peyron et Abgrall ont rapproché ingénieusement son nom de « celui de Ninoc Guengustle... dont on conserve des reliques dans l'église de Crozon. » (*Crozon* dans le *Bull. de la Commission du diocèse de Quimper*, 1907, p. 59, n. 1). Cf. LOTH, *op. cit.*, art. Guengu, p. 51-52.
16. Com. de Crozon. En latin *Bois*.
17. Com. de Crozon. Voir article cité, p. 58.
18. Com. de Crozon. En latin *Labou Hether*. Inutile de dire que l'orthographe officielle qui a été consacrée par le Dictionnaire des Postes est absurde. Voir article cité, p. 58.

- XI. Hircars (1), *Tref Caruthou, Guern Pen Duan, Tan Tnou Micu, Langun, Caer Gurcheneu*, Lestraon (2), *Caer Gwannet, Les Cletin, Caer Beet, Ti Ritoch Han Silin, Tref Limunoc, Caerpont, Tref Pul Dengel, Sent Rioc* (3) Rostudel (4), *Solt Hinuarn*, Kerdreux (5).
- XII. Tregourez (6), *Tref Uuilermeaen*, Lannouarnec (7).
- XIII. Landrevarezec (8).
- XIV. Trèves sises à Brieç : Treflès (9), *Solt Gneuer, Tref Budgual, Tref Marchoc*, Kergolœn (10), Pennisquin (11), *Busitt* (12), Lanhoellien (13), Kercrazec (14), Sullien (15), *Lisi*, Le Lety (16), *Ludre Sirfic, Caer Deuc, Bot Tahauc, Tref Cann*, Moulhouen (17).
- XV. *Tribu Herpritt, Lanberthuauld*.

1. Com. de Crozon. Ce lieu appartenait à l'abbaye au ^{xvii}e siècle (Inventaire de 1645 ; aveu de 1679). Cf. art. cité, *ibid*.
2. Com. de Crozon. En latin *Les Tnou*. Voir art. cité, *ibid*.
3. On trouve dans le nom de ce lieu, qui n'a pu être identifié, celui d'un personnage de la seconde vie de Guénolé, *Riocus*. Voir plus haut, p. 58, et LOTH, *op. cit.*, p. 108, art. Riec.
4. Com. de Crozon (LE MEN, *op. cit.*, p. 596).
5. Com. de Crozon. En latin *Caer Truu*.
6. Cant. de Châteauneuf. En latin *Trechorius*. Cette identification est conjecturale.
7. Com. de Saint-Pierre-Quilbignon.
8. Cant. de Brieç (LE MEN, *op. cit.*, p. 591). Le vocable de ce lieu mal compris a donné naissance à une légende toponymique, celle d'un prétendu saint Evarzec, nom qui est devenu celui d'une commune du Finistère, située dans le canton de Fouesnant. La graphie dont s'est servi le rédacteur du Cartulaire pour désigner le lieu de Landrevarezec, à savoir *Lan tref Harthuc*, prouve d'une façon évidente que la légende de saint Evarzec est une légende inconsistante et assez récente. Sur Landrevarezec, voir LOTH, *op. cit.*, p. 72 et plus bas, p. 94 n. 2.
9. Com. de Brieç.
10. Com. de Brieç. Ce lieu est signalé sur la liste de recensement de 1906. En latin *Caer Gurhouen*.
11. Com. de Brieç. LE MEN (*op. cit.*, p. 593) propose Penesquin, com. de Plonéour, qui ne saurait convenir, l'auteur du Cartulaire ayant intitulé la notice : Trèves sises à Brieç (*De tribu qui sunt in Brithiac*).
12. Le lieu ne peut-être identifié parce que son nom est trop répandu.
13. Com. de Landrevarezec. Lieu indiqué comme appartenant à l'abbaye en 1645.
14. Com. de Landrevarezec. En latin *Cnech Crasuc*. *Cnech*, en breton moderne *kreach* signifie tertre. Seule la similitude des déterminatifs rend notre identification acceptable.
15. Com. de Landrevarezec.
16. Com. de Langolen. En latin *An Laedti*.
17. Com. de Landrevarezec.

- XVI. Lanrigent (1).
 XVII. Gouezec (2), Leuhan (3), Buduc (4).
 XVIII. Tref Ardian, Ros Gwroc, Buhors (5), Pen Carhent, Tref Tocohan, Ros Riuen, Tref Rinou, Landremel (6), Caer Poeth, Caer Uuern.
 XIX. Tribum Uuinguri à Neuillac (7) ; Le Saint (8) à Gourin Les Radenuc à Langonnet (9), Lan Preden et Loc Iunguorett à Riec (10), Lan Tutocan (11) à Nevez (12), Lansonett à Trégunc (13), Saint Guénolé (?) (14) à Beuzec-Conq (15).

1. Com. de Gouezec. Ce lieu appartenait à l'abbaye en 1679. Sur *Ritian*, voir LOTH, *op. cit.*, p. 109.

2. Cant. de Pleyben (LE MEN, *op. cit.*, p. 599). Il y avait autrefois une chapelle dédiée à saint Guénolé dans cette commune, et on y voit encore « sa fontaine ». (*Bull. de la Commission du diocèse de Quimper*, 1910, p. 337).

3. Cant. de Châteauneuf (LE MEN, *op. cit.*, p. 592).

4. Peut-être Beuzec-Conq, cant. de Concarneau. L'identification reste incertaine ; beaucoup de lieux habités du Finistère, et notamment deux communes, portent ce nom. Sur le nom de personne *Beuzec*, voir LOTH, *op. cit.*, p. 14.

5. Com. de Lothey (LE MEN, *op. cit.*, p. 581).

6. Com. de Lothey.

7. Cant. de Cléguerec (Morbihan) (LE MEN, *op. cit.*, p. 593).

8. Cant. de Gourin (Morbihan) (LE MEN, *op. cit.*, p. 591).

9. Cant. de Gourin (Morbihan) (LE MEN, *op. cit.*, p. 590).

10. Cant. de Pont-Aven.

11. Ce lieu peut-il être identifié à un monastère *Sent Ducocan*, situé à Cléguerec, dont il est question dans une pièce du *Cartulaire de Redon* (p. 198) ; car c'est dans cette région que se trouvaient la plupart des possessions mentionnées dans la notice XIX du *Cartulaire de Landevenec* (sur ce monastère, voir LOTH, *op. cit.*, p. 24, art. Cogan) ? L'identification que nous proposons se heurte à une grave objection ; *Lan Tutocan* est indiqué comme étant *in Neuved* ; or *Neuved* ne peut être autre chose, semble-t-il, que Nevez, commune du canton de Pont-Aven qui est assez éloignée de Cléguerec.

12. Cant. de Pont-Aven. Voir la note précédente.

13. Cant. de Concarneau (LE MEN, *op. cit.*, p. 598).

14. A Concarneau, tout près de Beuzec-Conq, se trouvait un prieuré de Landevenec, uni en 1727 à l'hôpital de Concarneau (Arch. du Finistère, Inventaire de Goyat) ; c'est peut-être à lui qu'il est fait allusion dans notre notice sous les mots *Locum Sancti Uuingaloei in Buduc*. Ce prieuré est mentionné notamment dans un état des revenus de l'abbaye de Landevenec de 1640 (Arch. du Finistère, H 25).

15. Il est vraisemblable qu'il s'agit ici de Beuzec-Conq, commune qui est située tout près de Trégunc, de Nevez et de Riec, communes citées immédiatement auparavant.

XXI. Lanriec (1).

XXII. *Ti Fentu*, *Bot Frisunin*, *Lan Ratian* (2) à Scaër (3) ; *Tili Meur Sent Iglur*, *Pencoett* à Coray (4) ; Penquer (5) à Tournch (6).

XXIII. *Tirifrechan*.

XXIV. Le Saint (7).

XXV. Batz (8).

XXVI. Tibidy (9), *Lan Meren*, *Silin*, *Chei Chnech Samsun*, *Rann Rett*, *Rann Rett Ian*, Kerliver (10), *Tnou Melin*, Kermel (11), Dirimeur (12), Lanvoy (13), *Gulet Ian*, Perros (14).

XXVII. *Lan Eluri* à Plougastel (15).

1. Cant. de Concarneau (LE MEN, *op. cit.*, p. 591).

2. LOTH (*op. cit.*, p. 108, art. Ratian) place *Lan-Ratian* à Larrajen (Côtes-du-Nord) ; cette localisation est erronée, car le rédacteur déclare expressément que *Lan Ratian* est situé à Scaër (Finistère).

3. Arrond. de Quimperlé (LE MEN, *op. cit.*, p. 596).

4. Cant. de Châteauneuf.

5. Com. de Scaër. En latin *Penn Guern*.

6. Cant. de Rosporden (LE MEN, *op. cit.*, p. 598).

7. Ce lieu est déjà cité (p. 86, n. 8). La forme latine est *Æcclesia Sanctus*. Nous avions supposé tout d'abord qu'il s'agissait de l'île de Sein, qui est appelée « l'île Seizun, autrement l'île Sainte » dans l'aveu de 1679, fol. 75 v^o. A la réflexion cette supposition nous a paru invraisemblable ; la confusion entre le nom de l'île et l'adjectif *Saint* n'a été rendue possible que grâce à la forme française de ce nom : Sein. En breton on orthographie aujourd'hui Sizun, et on orthographiait au XI^e siècle Seidhun, ce qui ne paraît pas indiquer une prononciation fort sensiblement différente de la prononciation bretonne contemporaine. D'autre part, M. Lot a objecté l'invraisemblance de la donation de *Hepuuou* ; à la fin du IX^e siècle la possession de l'île de Sein ne présentait aucun avantage pour les moines de Landevenec. Ajoutons enfin que, s'il s'était agi de l'île de Sein, le titre de la donation aurait été *De insula Sanctus*, et non *De Æcclesia Sanctus*. — Notons toutefois que Le Men prétend que l'ancien nom de l'île est *Enez Seun* et qu'il a toujours entendu prononcer par les Bretons de l'île en une seule syllabe *Sun* avec le n nasal. (AUDRAN, *L'île de Sein ou de Sizun*, dans le *Bull. de la Soc. archéologique du Finistère*, t. IX, 1882, p. 16).

8. Cant. du Croisic (Loire-Inférieure). Pour les autres possessions indiquées dans cette pièce, voir plus haut, p. 48-49.

9. Com. de l'Hôpital-Camfrout (LE MEN, *op. cit.*, p. 597). Sur ce lieu, voir plus haut, p. 18.

10. Com. de Hanvec (LE MEN, *op. cit.*, p. 582).

11. Com. de Crozon. Ce lieu habité est mentionné dans le recensement de 1906.

12. Com. de Hanvec.

13. Com. de Hanvec (LE MEN, *op. cit.*, p. 591).

14. Com. de Hanvec (LE MEN, *op. cit.*, p. 593).

15. Cant. de Daoulas. Il s'agit certainement de cette commune, et non de Plougastel-Saint-Germain, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Quim-

- XXVIII. *Talar Rett* à Plougastel.
 XXIX. Rochmeur (1), Cleuz (?) (2), Clecunan (3), Rosmellec (4) à Irvillac (5).
 XXX. L'île de Terenes (6) ; *Laedti Guolchti, Aethurec Rethcar*, Langoat (7), *Castell* à Rosnoen (8).
 XXXI-XXXIII. *Sepultura Pritient, Caer Restou, Emnuc, Busitt Sent Uuarhen* (9), *Lan Uuethnoc* à Pleyben (10).
 XXXIV. *Rudheder Carrent Luphant* à Brasparts (11).
 XXXV. *Caer Niuguinen, Caer Tnou* à Commana (12) ; Kerbizien (13), *Tref Gellan* à Berrien (14).
 XXXVI. *Tnou Sulcat*.
 XXXVII. Locquénoles sur le Kéfleut (15).
 XXXVIII. Lanneuffret (16), *Laedti, Caer Guingualtuc*, Kermanach (17), *Rodoed Carn id est Vadum Corneum*.
 XXXIX. Lanrivoaré (18), Lanvennec (19), *Lan Decheuc, Caer Tan, Ran Maes, Caer Galueu*.

per, car il est question dans l'acte de *Ros Eucat*, lieu qui doit être identifié à Rosegat (commune de Plougastel-Daoulas).

1. Com. d'Irvillac. Dans le cartulaire *Ros Meur*.
2. Com. de Saint-Urbain. Dans le cartulaire *An Cloedou*. Cloedou est le pluriel du mot breton kloued = barrière.
3. Com. d'Irvillac. En latin *Caer Cunan*.
4. Com. d'Irvillac. Ce lieu est indiqué dans le recensement de 1906.
5. Cant. de Daoulas.
6. Com. de Rosnoen.
7. Com. de Rosnoen.
8. Cant. du Faou. Le doute que LE MEN (*op. cit.*, p. 596) a laissé subsister sur cette identification n'est pas fondé.
9. Dans la commune de Lennon, canton de Pleyben, se trouve, tout près de la commune de Pleyben, un lieu appelé Beuzit ; mais ce nom de lieu est trop commun pour que l'identification soit certaine. Busitt est l'équivalent breton de La Boissière. M. Loth a utilisé la notice du Cartulaire pour supposer l'existence d'un saint Gouarhen (*op. cit.*, p. 46).
10. Arrond. de Chateaulin (LE MEN, *op. cit.*, p. 594).
11. Cant. de Pleyben (LE MEN, *op. cit.*, p. 581). Sur cette commune voir *Brasparts*, par MM. les chanoines PEYRON et ABGRALL, Quimper, s. d. 54 p. (Extr. du *Bull. de la Comm. diocésaine de Quimper*).
12. Cant. de Sizun (LE MEN, *op. cit.*, p. 584).
13. Com. de Huelgoat.
14. Cant. de Huelgoat (LE MEN, *op. cit.*, p. 580).
15. Voir plus haut, p. 60, n. 3.
16. Cant. de Ploudiry. Voir A. DE LA BORDERIE, dans *Mém. de la Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXIX, p. 234, n. 2.
17. Com. de Ploudiry. Cf. *loc. cit.* En latin *Caer Menedech*.
18. Cant. de Saint-Renan. Le Men propose l'identification, mais met un point d'interrogation (*op. cit.*, p. 591).
19. Com. de Lanrivoaré.

XL. *Tref Neuwed* à Carentoir (1).

XLI. Beuzit Saint-Conogan (2), *Lan Loesuc, Caer Scauwen, Machoer Pull Bud Mael*.

XLII. Dinéault (3).

XLIII. *Caer Meluc, Caer Meneuc*, Tréguennec (4), *Caer Blechion* à Plonour (5) ; *Tnou Laiàn, Caer Carian, Hae Silin, Silin Guenn* à Beuzec-Cap-Caval (?) (6) ; *Les Buduc, Caer Bili, Caer Pilau, Kervein* (7), *Kerscao* (8) à Peumerit (9) ; les moulins *Corram, Duur Ti, Tref Cunhour* à Fouesnant (10).

XLIV. *Caer Uurican*.

XLV. *Silva Carrec*, Kerbillaët (11) à Plonéour Lanvern (12) ; *Caer Uuenheli* à Plozevet (13) ; *Caer Dabat*.

XLVI. Edern (14).

1. Cant. de la Gacilly (Morbihan) (LE MEN, *op. cit.*, p. 583). Remarquons en passant que la voie romaine de Rennes à Carhaix traverse cette commune (ROSENZWEIG, *Répertoire archéologique du Morbihan*, col. 181), ce qui explique l'importance du lieu de Carentoir pendant le moyen âge.

2. Com. de Landerneau et de Saint-Thonan. Voir OHEIX, *Les reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer*, p. 33, n. 3. Il est question dans la notice du cloître de saint Houardon, le patron de Landerneau. Cf. LOTH, *op. cit.*, p. 62.

3. Cant. de Chateaulin (LE MEN, *op. cit.*, p. 585). En latin *Dineule* ; la prononciation locale est encore conforme à cette orthographe.

4. Cant. de Pont-l'Abbé. Cette identification est conjecturale, car la forme latine est non *Tref*, mais *Cnech Uunec*. Si nous l'avons proposée, c'est parce que la commune de Tréguennec touche à celle de Plonéour. Il y a dans la commune de Plonevez-Porsay un lieu appelé Creach Guennec qui est l'équivalent de *Cnech Uunec* ; mais Plonevez-Porsay est situé trop loin de Plonéour, et *Plueu Eneuer* ne peut-être, d'autre part, traduit par Plonevez.

5. Cant. de Plougastel-Saint-Germain. Voir A. DE LA BORDERIE, *Cartul. de Landevenec*, p. 206.

6. Com. de Saint-Jean-Trolimon. Identification conjecturale ; nous ne l'avons proposée que parce que les lieux qui précèdent et suivent sont au bord de la baie d'Audierne.

7. Com. de Peumerit. En latin *Caer Mehin* ; la mutation du *v* en *m* est normale.

8. Com. de Peumerit.

9. Cant. de Plougastel-Saint-Germain (LE MEN, *op. cit.*, p. 594).

10. Arrond. de Quimper (LE MEN, *op. cit.*, p. 586).

11. Com. de Plonéour-Lanvern. En latin *Caer Bullauc*.

12. Cant. de Plogastel-Saint-Germain. En latin *in vicario Eneuer*.

13. Cant. de Plogastel-Saint-Germain. Voir LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 207.

14. Cant. de Pleyben (LE MEN, *op. cit.*, p. 585). Le nom de cette commune ou plutôt celui de Lannédern (cant. de Pleyben) a donné naissance à la légende de saint Edern, qui est racontée par M. Abgrall et Peyron dans leur notice sur le lieu d'Edern (*Bull. de la Commission du dioc. de Quimper*, 1908,

XLVII. Trévily (1) à Plonéour Lanvern.

XLVIII. *Tref Tudoc* à Plonevez-du-Faou (2).

XLIX. Kervilet (3).

p. 157-159). On peut rapprocher de cette création hagiographique de caractère toponymique celle de saint Théleau dont l'origine doit être cherchée dans le nom de la commune de Landeleau (cant. de Châteauneuf), celle de saint Evarzec, dont il a été question plus haut. Dans ces trois cas l'imagination populaire ou plus probablement celle d'un demi-savant a forgé de toutes pièces des saints en décomposant des noms de lieux formés du terme topographique *lann* et d'un nom d'homme. Sur Saint Théleau, voir Abbé PEYRON, *La légende de saint Théleau et la troménie de Landeleau*, Saint-Brieuc, 1906, p. 12. La légende de Saint Ronan a, nous le verrons (p. 94), une origine analogue. — Notons, en terminant cette note, qu'il existe à Edern une chapelle de saint Guénolé (*Bull. de la Comm. du diocèse de Quimper*, 1908, p. 179).

1. Com. de Plonéour-Lanvern (LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 207).

2. Cant. de Châteauneuf-du-Faou. LE MEN (*op. cit.*, p. 594) a proposé cette identification avec hésitation.

3. En latin *Caer Millae*. Phonétiquement l'identification est certaine, mais, comme plusieurs lieux habités du Finistère portent ce nom, nous ne pouvons formuler aucun choix, la notice étant incomplète.

APPENDICE II

LA VIE DE SAINT RONAN

Nous n'aurions pas jugé utile de consacrer plus d'une note au médiocre document hagiographique qui forme la vie de saint Ronan, si A. de la Borderie ne l'avait utilisé dans le récit qu'il a tracé de l'histoire de la Cornouaille au ^{vi}e siècle, au même titre que la vie de saint Guénolé (1). Ce document ne méritait cependant pas cet honneur, moins encore que la vie de Guénolé.

Le texte le meilleur et le plus ancien de la vie de Ronan, qui est contenu dans le manuscrit latin 5275 de la Bibliothèque nationale, a été publié dans le *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum Bibliothecae Nationalis Parisiensis* (2). Nous le résumerons tout d'abord brièvement.

Saint Ronan, né en Irlande, a une enfance pieuse et studieuse. Il quitte ensuite sa patrie et aborde au pays de Léon ; il y fait des miracles. Mais il abandonne bientôt cette région pour gagner la forêt de Nevet en Cornouaille (3); construit un oratoire où il a un entretien avec le roi Grallon. La femme du paysan qui l'héberge, jalouse de l'influence du saint sur son mari, l'accuse de lycanthropie. Pour justifier son accusation, elle cache son enfant âgé de cinq ans dans une niche, où il ne tarde pas à mourir, et fait courir le bruit que le saint l'a dévoré. Le roi Grallon, appelé à juger Ronan, lâche contre lui deux chiens féroces, qui, subjugués par le regard du saint, se couchent paisiblement à ses pieds. L'innocence de Ronan est alors reconnue. Il découvre la niche où est caché l'enfant et le ressuscite. Mais Keban continue à le poursuivre de ses calomnies : elle prétend que Ronan lui a fait des propositions deshonnêtes. Aussi le saint est obligé de quitter le pays et se rend à Hillion (4) en Domnonée, où il meurt. Son hôte, désireux de conserver une relique du bienheureux, lui coupe un bras. Pendant la nuit qui suit la mort du saint, et pour le punir, son bras droit se détache de son corps. Après cet avertissement, l'imprudent replace le bras au saint et est guéri. Puis un conflit s'élève entre les comtes de Rennes, de Vannes, et de Cornouaille, tous trois désireux de faire ensevelir le corps

1. *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 313-316.

2. Bruxelles, 1889, p. 438-458. Le texte qui est publié dans les *Acta Sanctorum*, juin, t. I, p. 81-82, d'après un bréviaire de Quimper, n'est qu'un abrégé de la Vie que contient le ms. de la Bibliothèque nationale.

3. Com. de Locronan (Finistère).

4. Cant. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

de Ronan dans leur comté. Pour résoudre ce conflit, un vieillard propose de placer le corps du saint sur un chariot traîné par deux bœufs et de les laisser se conduire eux-mêmes, la Providence devant se charger de les diriger. Déjà un premier miracle témoigne en faveur du comte de Cornouaille : lui seul — et pourtant il est manchot — réussit à soulever le cadavre. Les bœufs mènent le corps de Ronan à *Tnou Balau* où il est enterré. Des miracles s'accomplissent au lieu de sa sépulture. Lorsqu'on veut rebâtir l'oratoire de saint Ronan, les charpentiers trouvèrent un arbre magnifique qui convenait parfaitement à la construction ; mais il était difficile de l'abattre et de l'équarrir. Pendant la nuit le saint se chargea de ce soin. Dans la suite, le corps de Ronan fut transporté dans la basilique de saint Corentin à Quimper. L'hagiographe raconte en finissant comment saint Ronan y guérit un muet et un démoniaque et comment son intercession réussit à arrêter un incendie qui menaçait de brûler la ville de Quimper tout entière.

A quelle époque ce document a-t-il été écrit ? Il est certain qu'il n'est pas antérieur à 913, puisque l'auteur fait allusion à l'exode du corps de saint Guénolé (1). Il n'est pas postérieur au XIII^e siècle, car c'est à cette époque qu'ont été écrits les feuillets 52 à 65 du manuscrit latin 5275 où se trouve la *Vita* (2). La mention des comtes de Rennes, de Vannes et de Cornouaille n'autorise pas une précision plus grande.

Il est plus facile de localiser ce texte que de le dater : c'est certainement en Cornouaille qu'il a été écrit, car dans le conflit entre les trois comtes bretons, c'est celui de Cornouaille qui l'emporte. Les allusions que contient la Vie au roi légendaire Grallon, au patron de Landevenec Guénolé (3), rendent cette localisation, pour ainsi dire, évidente. La mention de Quimper, celle de la forêt de Nevet, nous autorisent même à supposer que c'est à Quimper ou dans les environs qu'elle a été composée.

Quelle est la valeur historique de cette vie ? A. de la Borderie a jugé qu'il était possible de l'utiliser pour compléter les renseignements que nous offre l'œuvre de Gourdisten sur le roi Grallon. Après ce qui a été dit plus haut de ce roi légendaire (4), il est inutile de montrer combien cette tentative était vaine. Nous nous contenterons par conséquent de remarquer que c'est à la Vie de Guénolé que l'auteur de la vie de Ronan a emprunté le roi Grallon. Il est manifeste, en effet, qu'il s'est servi de ce texte ; nous l'avons vu parler de saint Guénolé ; d'autre part, la lamentation sur le sort de la Cornouaille que contient la *Vita Ronani* (5), paraît imitée des vers de Gourdisten sur le même thème.

1. Sur cet exode, voir plus haut, p. 68.

2. Aug. Molinier indique cette Vie comme provenant d'un manuscrit du IX^e siècle (*Les Sources de l'histoire de France*, t. I, n° 404), parce que les feuillets qui précèdent ont été écrits à cette époque.

3. P. 456.

4. Page 35.

5. P. 456.

Le reste de la Vie n'est pas plus historique. Les miracles attribués à Ronan sont ceux qu'on trouve dans tous les documents hagiographiques. D'autres traits ont un caractère folklorique : l'accusation de lycanthropie (1), le miracle des bœufs. Celui du bras du saint coupé, puis remis, paraît être une imposture : l'auteur a dû l'imaginer pour démontrer que le corps de Ronan était conservé en entier à la cathédrale de Quimper et pour confondre les allégations d'une église voisine qui prétendait posséder parmi ses reliques un bras du saint (2).

De cette vie il ne reste, par conséquent, rien qu'un nom de saint. Mais ce saint a-t-il réellement existé ? On serait tout d'abord tenté de répondre affirmativement. L'auteur de la *Vita* représente son héros comme né en Irlande (3), et nous possédons la vie d'un saint homonyme, évêque en Irlande (4). Devons-nous dire que le saint cornouillais est identique au saint irlandais, et que ce dernier a émigré vers la fin de son existence en Armorique ? C'est peu croyable. Il n'existe aucune analogie entre les deux personnages, sauf l'homonymie et l'identité d'origine. Il est plus vraisemblable de supposer que l'écrivain armoricain a connu par un recueil de litanies le saint irlandais (5), et que, pour rendre son héros plus intéressant, et du reste selon une tradition de l'hagiographie bretonne, il l'a identifié tant bien que mal au saint irlandais.

Mais saint Ronan l'armoricain a-t-il existé ? Nous n'avons pas indiqué jusqu'ici le lieu où il aurait passé la plus grande partie de son existence, si on ajoute foi à son biographe. Il est facile à retrouver : c'est Locronan (6), commune dans les limites de laquelle est située la forêt de Nevet, et où se trouve une célèbre église du XV^e siècle, dédiée à saint Ronan (7). Un prieuré

1. Cf. SAINTYVES, *Les saints successeurs des dieux*, p. 129.

2. Notre hypothèse n'est pas purement arbitraire, car on conserve à Ergué-Armel (cant. de Quimper, Finistère) un bras de saint Ronan (DOM PLAINE, *Vie inédite de saint Ronan*, Quimper, 1889, p. 12).

3. « Hic vero in Hibernensium regione oriundus... » (P. 438).

4. Les Bollandistes en ont publié un fragment dans *Anal. Boll.*, t. XVII, p. 161-166.

5. M. Loth fait allusion à des litanies de Dunkeld dans lesquelles il figure (*op. cit.*, p. 111).

6. Cant. de Châteaulin (Finistère).

7. Cette église contient le tombeau de saint Ronan, dont le corps était, à l'époque où a été écrite la vie, conservé à la cathédrale de Quimper. Saint Ronan est l'objet d'un culte tout particulier à Locronan ; on y célèbre, tous les sept ans, en son honneur, la grande *troménie* (P. JOANNE, *Guide-diamant de la Bretagne*, Paris, 1899, p. 210). Ce mot breton signifie le tour du refuge. Il est probable qu'anciennement la procession faisait le tour des possessions du prieuré de Locronan, dont le patron était saint Ronan, ce qui, en l'absence de plan cadastral, permettait aux intéressés d'en indiquer la consistance. Cf. Abbé PEYRON, *La légende de saint Théleau et la troménie de Landeleau*, p. 3-4.

de Sainte-Croix de Quimperlé y existait déjà dans la première moitié du XI^e siècle, et une notice du *Cartulaire* de cette abbaye intitulée *Cartula sancti Ronani* (1) nous montre que, dès 1031, saint Ronan y était honoré. Le nom de ce lieu est digne d'attirer notre attention. Dérive-t-il de celui du saint ? Nous ne le croyons pas. Il nous paraît plus vraisemblable de supposer que la légende du saint est une création toponymique. On a dû imaginer saint Ronan parce que le nom de Ronan entrait dans la composition du nom de Locronan (2), comme on a imaginé saint Riec, saint Thélau, saint Edern, parce qu'il existait des lieux appelés Lanriec (3), Landeleau (4), Lannedern (5). Plus tard on imaginera saint Evarzec pour expliquer l'origine du nom de Landrevarzec, et cette explication est évidemment erronée, car Landrevarzec c'est Lan Tref Hartuc. On pourrait multiplier ces exemples qui représentent tous un même type de création hagiographique très fréquent en Bretagne.

Pour finir avec saint Ronan, il est intéressant de remarquer qu'il existe à Locronan une fontaine dite de saint Ronan (6). Le culte de saint Ronan (7)

1. *Cartulaire de Quimperlé*, 2^e éd., p. 138.

2. On aurait tort d'objecter à cette étymologie l'existence de la commune de Saint-Renan (arrond. de Brest). Ce nom ne doit pas être très ancien. Les noms de lieux commençant par l'adjectif « saint » sont plus récents que ceux qui sont formés de la composition des termes topographiques *lann*, *loc*, *plou*, et d'un nom d'homme. Deux exemples suffiront à le prouver : Ploufragan existait déjà au IX^e siècle, comme l'indique expressément l'auteur de la *Vie de saint Guénolé* (cf. *supra*, p. 28). Or, Saint-Frégant (cant. de Lannilis, Finistère) n'existait pas alors, car cet auteur, à qui nous devons très probablement la création du nom de Fragan, ne considérerait certainement pas le père de son héros comme ayant été un saint. Si Fragan ou Frégant a été ensuite honoré comme tel, c'est parce qu'il a bénéficié de la gloire de son fils. L'exemple de Landrevarzec et de Saint-Evarzec est encore plus significatif. Landrevarzec est un nom de lieu qui existait déjà au XI^e siècle et, comme nous l'avons montré (p. 85, n. 8), le rédacteur du *Cartulaire de Landevenec* l'écrivait *Lan tref Harthuc* ; il ignorait, par conséquent, saint Evarzec, personnage qui ne peut devoir son existence qu'à une fausse étymologie, attribuée à ce nom de lieu ; or, il existe une commune du nom de Saint-Evarzec (cant. de Fouesnant). Qui pourrait prétendre que Saint-Evarzec n'est pas plus récent que Landrevarzec ?

3. Cant. de Concarneau (Finistère). Sur saint Riec, voir plus haut, p. 85, n. 3.

4. Cant. de Châteauneuf (Finistère). Voir plus haut, p. 89, n. 14.

5. Cant. de Pleyben (Finistère).

6. *Annuaire de l'École pratique des Hautes-Études, Sciences historiques et philologiques*, 1910-1911, p. 126.

7. Le culte de ce saint s'est répandu dès le XI^e siècle en dehors de la Bretagne, car on trouve son nom dans des litanies de cette époque que contient un manuscrit venant de Saint-Martial de Limoges (ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Quelques noms de saints bretons dans un texte du XI^e siècle*, dans la *Revue cel-*

a dû remplacer en cet endroit celui d'une divinité païenne, et c'est peut-être pour faciliter cette substitution que l'existence d'un saint Ronan a été imaginée.

En résumé la *Vita Ronani* est un document dénué de toute valeur historique. Saint Ronan d'Armorique n'a jamais existé, et sa légende (1) est une légende toponymique dont le nom de Locronan a donné l'idée.

tique, t. III, p. 449-450). — Sur saint Ronan, E. Renan a écrit quelques pages intéressantes (*Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 83-86) ; mais, quoiqu'il prétende que ce saint était celui qui le « préoccupait le plus », il s'est borné à reproduire quelques racontars populaires en les agrémentant.

1. Toute l'histoire de saint Ronan, telle qu'elle est racontée dans notre texte, est figurée sur les panneaux en bois sculpté de la chaire de l'église de Locronan. Ces panneaux ne sont pas antérieurs au XVIII^e siècle, mais ils sont curieux. Le sculpteur s'est très fidèlement inspiré de la *Vita*.

APPENDICE III

LA PLUS ANCIENNE VIE DE SAINT GUÉNOLÉ (1)

INCIPIIT VITA SANCTI UINGUALOEI CONFESSORIS, V NONAS MART[IS]. BRITANNIA INSULA DE QUA stirpis nostre origo olim, ut vulgo refertur, processit, locorum amenitate (2) inclita, muris, turribus magnisque quondam edificiis decorata hec magnam habuisse rerum copiam narratur exuberasse precunctis que huic adjacent terris, frumenti, mellis, lactisque simul fertilissima, sed non omnino vini ferax. Bacchus enim non amat frigus, quod a vi aquilonis nimia constringitur. Hec igitur tantis enutrita bonis, ut herba tempore foliorum prima crevit, sed mox, ut seges que nunquam gelu premittur, cito caumate exorto omnia nociva que fruges ruminant emittit, zizaniam semenque tyrannorum genuit pestiferum. Cui soli fecunditas suberat et Sabrina ac Stamensis fluvii per plana diffusi ac per opportuna loca divisi augmentis ubertatis impendebantur. Huic universe [reg]ioni bonis male utenti abundantia rerum causa fuit malorum. [Ex abundancia enim luxuria, fede [libidines], idolatria, sacrilegia, (2^e col.) furta, adulteria, perjuria, homicidia et cetera vitiorum soboles quibus humanum omne genus obligari solet adolevere. Et ne ejus antiqua profundius repetam facinora, qui hec plenius scire voluerit legat sanctum Gildam qui de ejus situ et habitatione scribens et ejus mira in Christo conversatione, statimque ritu pene paganico apostatione divina lugubriter insecuta ultione et ejus iterum, ne penitus in favillam et cineres redigeretur, miseratione multa ejusdem actibus congrua bene [et] irreprehensibiliter disputat. Hec autem quondam patria ciclopum, nunc vero nutrix, ut fertur, tyrannorum, a divinis raro unquam diu quievit propter sua peccata flagellis. Aut enim crebris hostium irruptionibus, aut civium inter se invicem concussionibus, aut fame, peste, gladio, morbisque insectata est acerrimis. Sed longé ab hujus quoque moribus parvam distasse sobolem suam non opinor, [que quondam] ratibus ad istam devecta est citra

1. Dans ce supplément, nous avons reproduit le texte de la *Vie de saint Guénolé* qui est contenu dans le ms. Cotton. Otto DVIII, du *British Museum*, fol. 86-95. Ce manuscrit a déjà été utilisé dans l'édition qu'a donnée le P. C. de Sméd, de la *Vita S. Winwaloei*. Mais nous avons pensé qu'il serait utile d'en publier le texte à part.

2. Les e sont cédillés dans le manuscrit.

mare britannicum terram, tempore quo gens barbara dudum aspera in armis moribus indiscreta Saxonum maternum possedit cespitem. Tunc se cara soboles in istum conclusit sinum, quo loco, magnis laboribus fessa, ad horam concessit sine bello quieta. Interea miserorum qui paterna incolebant rura, peste feda repente exorta, catervatim absque numero et absque sepultura miseranda sternuntur corpora. Ex hac lue magna ex parte antiqua (fol. 87 r^o) desolatur patria. Tandem pauci et multo pauci qui vix ancipitem effugissent gladium aut scoticam quamvis inimicam aut belgicam, natalem autem patriam linquentes, coacti acriter alienam petivere terram.

INTER hos vir quidam illustris, spes prolis beate, nomine Fracanus, Catovii regis britanni viri secundum seculum famosissimi consobrinus; cujus adhuc sacrum in lumbis latebat semen. Iste igitur cum geminis natis, Uueithnocho Jacoboque vocatis parenteque eorundem Alba nomine, que cognominatur Trimammis, eo quod trinas equato natorum numero habuit mammas, nam eorum germana non est in mammarum calculo reputanda, quia feminarum non est moris genealogiam in scripturis texere, iste, inquam, Armorica, ubi tunc opacum adhuc sine clade audiebatur siluisse terre spatium, rate consensa aggreditur, enatato cum paucis ponto britannico et circio leniter flante, delatus est in portum qui Brahecus [dicitur]. In qua statim proxima perl[us]trans] et fundum quendam reperiens non parvum silvis dumisque undique circumseptum, inundatione fluvii qui proprie Sanguis dicitur locupletem, feliciter cum suis ibidem habitare cepit.

EODEM tempore, crescente paulatim sociorum numero, magnaue rerum copia inundante, tertius sancte formam exprimens trinitatis exoptatur filius, quasi omnino esset parum duos tantum habere filios. Beata ergo femina preoptatum in utero habere se presensit (2^e col.) conceptum. Maritus [vero pregnant]i] aggaudens femine magna cordis alacritate tangitur, sperans illum heredem post se futurum. Magnus dies natalis infantis a cunctis speratur venturus. Affuit ergo dies desideranda, in qua lux vera diu spectata ostenditur patrie] dies, inquam, que cunctis lucidior diebus occiduis patuit armoricis. Quem genitum puro appellant nomine Uuingualoeum. Beatissimus autem infans beata parente [natus] et nobiliter secundum dignitatem seculi educatus, mox ut effari orsus est, ad Dei mira intentione laudem assuetus est, et cuidam patri spirituali qui suam et aliorum curare posset animam avidius sacris imbuendum litterarum studiis se tradi rogabat, perpetuas inter celibes affectans ducere choreas. Sed pater, beatissimi pueri precibus abnuens, amatissimum filium suum minorem natu seculi molitur fieri athletam. At Deus, qui cuncta in melius convertit, illum cum pastoribus quadam die pascentem gregem, terribili corusci celi perterruit fragore. Qua luminis novitate percussus, acclinis ac semivivus cito cecidit in terram, ita Deum exorans: « Domine Deus rex omnipotens, in tua ditione cuncta sunt posita. Tuum tibi non meum, inquit, filium Uuingualoeum in ara tue laudis volens offero. Et non solum quem queris minorem, sed et [du]os ejus pariter cum eo germanos tibi [Deo] reddam. »

Nec mora terribili pav[ore] percussus domum re[means]. (fol. 87 v^o) que in pascuis [illi] acciderant, uxori sue referebat. Post septem vero dies una cum infantulo novo Christi milite quendam angelicum adiit magistrum, no-

mine Budocum, cognomine arduum, scientia preditum, justitia egregium, quem velut [quoddam fidei fundamentum columnamque ecclesie firmissimam cuncti pariter tunc temporis cre]debant. Dum autem iter agerent ad insulam que Laurea appellatur, ubi lux fidei predicta fulgebat, totus caligine polus obvolvitur. Terra tremit, aer coruscat, freta fervent, et totum turbine et igne grandine mixto turbatur pelagus, totamque ceca tenuisse terram putatur. Pater autem tanta se videns circumdari procella: « Timeo, inquit, dilecte Deo, ne iter nostrum hodie impediatur. » Infans vero leto animo exultans: « Cur, inquit, pater vereris? Ipse creaturarum auctor, qui cuncta cum non essent fecit, qui celum sideribus ditavit, terram flore ornavit, mari terminum imposuit, aeris quoque injuriam sedare cum velit et ponti potest mitigare fluctus. Nam nihil timentibus eum deerit. Unum ergo est necessarium, ut totam in illo spem habeamus, et in ejus semper dilectione maneamus, quia et ipse prius dilexit nos. » Hec et alia multa dictante puero, patre vero tacite rem in corde suo considerante simul et admirante, ecce totus subito sole apparente [qui Ue]lamensis dicitur pagus effulsit [et dies] serenissima usque ad vesperam [illuxit].

[Sole igitur] tandem per climata celi (2^e col.) devexa vergente ad australia, prefatus vir familiari cum jam dicto doctore usus colloquio, omnem itineris [causam] exposuit et difficultatem. At doctor egregius verba narrantis intento hauriens animo, secumque audita parum retractans, parvulum sibi accipi precepit. Ille autem sancto incitatus spiritu, nec mora concitus ac si jam plurimis imbutus annis nemine docente toto in terram prostatus corpore, ad tantum accessit patronum. Tunc vero magister, divino providus spiritu, talia exorsus sic patrem pueri alloquitur dicens: « Puerum quem mihi commendas, video moribus transcendere etatem, et puerili in forma grandævum conspicio virum, e[st] ingenii sagacitate divina jam sollerter sapientia eruditum. » His et aliis inter se condictis, ejusdem pater parvuli, si fas est dici parvulum qui [Dei] contemplatui jam conspicitur magnus, mane consurgens, accepta a viro Dei benedictione, per viam qua venerat prospere domum reversus est. Puer autem beatus [quamvis adhuc] infantulus esset, [nullo tamen] pa[re]ntum tedii pulsatus merore, sicut quidam solent parvulorum cum in scolam a parentibus segregati mittuntur, cum predicto magistro stabilis remansit in monasterio. Statimque sub unius diei curriculo cunctas totius abecedarii pleniter ediscens notas, ac dehinc crescente nullo annorum numero, donorum gratia universos ac nove legis cum sacramentis suis in corde suo recondens sermones, sanctarum eximius factus (fol. 88 r^o) est sciulus perseitor scripturarum.

[Post non] longum tempus predicto patre spirituali ad quendam locum orationis gratia transeunte, discipulis autem in insula relictis, magistri obstestationibus constrictis, unus eorum puerili adhuc florens etate per plana discurrens cum quibusdam levioribus ludentibus, et senis mandatum obliviscentibus, crure perfracto magno confestim casu afflictus est. Statimque luctu et dolore nimio lusus permixtus est, et omne cor majorum et minorum vehementi merore percussus est pariter et pavore. Omnes enim quotquot aderant in unum congregati, et propter lesum puerum vehementer tristes effecti et maxime propter senis interdictum timore concussi, lacrimis infusi

querulis plorabant dicentes : « Quid acturi sumus, quove ituri sumus ? Fugimusne an expectabimus ? Ille nos contra antiqui hostis insidias propriis cavere doc[uerat] dictis. Nos autem neglegentes, et verbi ejus contemp[tores], pro parvo de[cretum ejus] habuimus. » Hec et alia multa illis cum alto suspirio cordis dicentibus, ecce mox beatissimus Uingualoeus, sancto momente Spiritu, cum jam non vult Deus virtutem celare, sed cunctis cernentibus ut signum et exemplum sit quasi tedam super candelabrum [propalare, tristes] eos aspiciens et manu silentium imponens talibus verbis affatur dicens : « Viri fratres et patres, nolite jam plorare, nolite amplius animo prosterni. Nulla enim tam mala passio (2^e col.) est que non habeat mederi quia non longe abest medicus si intimo non ficto queritur ingenio qui omnes sibi confitentes, etiam sine ullis holerum malagmatibus curat. Omnes igitur separatim singuli cum precibus fiduciat[er] (sic) adeamus Christum. » Qua freti commonitione unanimiter Deum exorant. Ipse autem solus, elevatis ad celum oculis cum manibus, intentissime orabat dicens : « Domine Jesu Christe, qui jacentem in squalore per Ade inobedientiam mundum erexisti, qui ligni vetiti pomum a parentibus antiquis comestum tue sancte crucis tropheo dulcorasti, qui illum refugam tyrannum gehenne ignibus deputasti, qui [tuis] servitoribus [vitam eternam promisisti, qui a te recte querentibus omni]no non elongaris, qui cecos lumine et mancos manibus et claudos gradibus examinesque vita per tuos famulos decoras, hunc quoque nobis licet valde [horum dissimilibus qui hec a te] impetrare meruerunt, oramus, redde incolumem et sanum. » Statimque completa oratione ad puerum conversus et locum plage crucis signaculo consignans dexteramque ejus tenens : « Surge velociter, inquit, in nomine Domini nostri Jesu Christi. » Nec mora, audita servi Dei voce, sanus et quasi nichil mali sustinisset ante effectus, nullius manente vestigio lesure... Hoc autem facto precepit fratribus ne cui [hec] revelarent, et hanc rem eorum potius [meriti]s deputa[ns] quam suis... abscondi cupiebat tanto [Deus] illa monstrari faciebat..... (fol. 88 v^o) de via revertenti cum ad accessum venisset locum, a referentibus nota habentur... cuncta que acta fuerunt. Ita gaudens interiori leticia et secum revolvens quisnam esset iste, cujus adhuc per manum in hac etate sistentis Christus hec operabatur Deo gratias agit.

Per idem tempus, crescente in eodem Dei gratia coram Deo et hominibus et precurrente evum adhuc tenerum sophia, ne velut pecunie male defosse custos iniquus ab exactore condemnaretur, minores quosque fratres statim ut reperiebat, quos summus magister fratres non dedignat appellare suos, cum alimentis corporalis administratione divini pabuli refocillatione [cepit nutrire], jam non surdus divini eloqui auditor dicentis : « Qui obturat aurem suam ne audiat clamorem pauperis, clamabit et ipse et non erit qui exaudiat, » et alibi : « Quamdiu fecistis uni ex minimis meis mihi fecistis, » mox enim ubi pauper clamaret, Deo gratias agens, festinus cum omni tamen gravitate et modestia nisi in aliquo forte divini officii occupatus negotio quod nullo omnino posset differri modo, occurrebat ad eum opem illi confestim prestiturus. Et quos unde pasceret substantia corporali [minime ha]beret, uberrimis fletuum [querim]oniis illorum penuriam plorabat, [corda] illorum spe retributionis eterne sublevabat. Et commemorans illis [etiam] evangelium :

« [Beati eri]tis qui nunc fletis et esuritis, q[ui]a ridebitis et saturabimini celestibus, » (2^e col.) eos non cessabat educare divitiis que nunquam dispergendo detrimentum pati nesciunt, sed magis magisque largiendo in augmentum sui cum fenore accrescunt. Ita cum non haberet terrestres gazas, prebebat celestes.

Quadam aliquando die, dum ex more solito pauperum corda mellita celestis oraculi dulcedine deliniret, spem promittens retributionis eterne, atque orationis solatia commiscens eorum indigentiam multum defleret, contigit ut quidam ex scolasticorum collegio illac transiret, qui mox livore percussus invidie et contra Dei famulum vehementer iratus in verba subsannationis et inclementie prosiliens, talibus illum verbis increpavit dicens : « Tune hec vana quasi misericordie opera erga Dei pauperes agitas. Ecce cotidie jacentes in plateis vagi colliguntur pauperes ut a te imbuantur, et nichil proficientes, regrediuntur vacui. Quomodo ergo per totum diem laborans opus tuum in tam ignobili vulgo flebiliter deperdis, quasi misericordiam simulans, cujus affectum non habes ? Tune ille es cujus saltem vel umbra omnes curantur poscentes, aut cujus pecuniam habere se denegantis virtute suscitatur claudus. » At contra aperiens os suum beatus Uingualoeus et Deo gratias agens, hanc humiliter letissimo pro tali convitio vultu reddidit illi responsionem dicens : « Benedictus sis, amatissime frater, quia sicut oportebat conveniens (fol. 89 r^o) nientissima mihi testimonia protulisti. Clausis omnium oculis calamum quassatum laudantium, tui solius aperti sunt oculi qui hec tam recte de me dijudicare potuisti. » Protinus sanctus Uingualoeus de medio languentium quendam cecum arripiens excepit, ducens illum secum ad locum secretiorem, et ita orans ait : « Sicut oculos cecorum clamantium ad te : « miserere nostri, fili David », sanasti, ita tu, Domine Jesu Christe, digneris et istius quoque fratris in te confidentis oculos sanare ». Aperiens denique oculos ejus manibus suis et spuens in illos, ait illi : « Argentum et aurum non est mihi ; quod autem habeo hoc tibi do. In nomine Domini nostri Jesu Christi respice ». Apertisque ejus oculis, qui tristis ductus fuerat e porta, letus, nullo reducete, recurrit ad illam. Magister ubi hec a narrantibus audivit, sed tamen quomodo accidissent penitus ignorantibus, Deo gratias agens festinanter cum summa tamen gravitate, ne quis forte propter hoc extolleretur in mente letus cucurrit ad portam, et interrogans quisnam eorum et quomodo visu donatus fuisset, a quodam didicit se cecum fuisse, sed a quodam juvene introductum fuisse et curatum. Senex autem adm[irans] pre[ter] gaudio : « Quid tibi fecerit, inquit, aut quomodo tibi aperuit oculo ? » At ille respondens : « Mendicus sedebam, dicit, et cecus, sperans in medio pauperum a transeuntibus me aliquid accepturum ; sed ille me secum per manum attrahens putantem elemosinam daturum cum se pecuniam hujus mundi excusasset [non] (2^e col.) habere, hoc mihi melius pro dono concessit lumen oculorum. » Senex ad hec : « Qualis est ille, qui tibi cum non habebas visum dedit ? » Is autem qui cecus fuerat : « Talem, respondit, non video inter vos ». At senex : « Posses, inquit, illum si videres agnoscere. » Ait : « Etiam, domine. » Senex vero jussit omnes scolasticos congregare ». His vero congregatis prospectisque omnium quousque ventum est ad sanctum Uingualoeum vultibus : « Iste est, inquit, pauper qui me sanum fecit ». His auditis senex et sui pariter discipuli confestim proni in

terram adoraverunt. Ille autem valde concussus et prohibens a talibus adorari multum deplorans, indignum se hujus muneris esse dicebat ac ne suo sed eorum magis una cum magistri merito hanc virtutem, licet per illum ostensa fuisset, ascriberent factam cordis dolore compressus nimis rogabat. Magister ad hec continens illum, ne nimium ejus inflecteretur animus : « Cave, aiebat, fili, ne lucernam quam Deus ipse accendit extinguere nitaris. Cave ne talenti unius quasi avarus servator damneris, et ne dona Dei que tibi aptavit haberi grata, quasi supervacua contemnas. »

Ex hoc tempore magne auctoritatis sanctus Uingualoeus in divino cultu cepit esse, et celebre nomen pre omnibus coetaneis ejus meruit habere. Quadam die, dum ex more levioris adhuc et instabilioris etatis soror ejus unica, Chr[eir] via nomine, parvula adhuc [puell]a cum aliis luderet puel[is] (fol. 89 v°), accidit ut oga transeunti occurreret... oculumque ejus diripiens penitus erueret atque cito absorberet. Dehinc puella facie cruore pertincta, deformis cum planctu regreditur. Tunc miserorum exoritur clamor planctusque parentum. Ecce vero dum hec aguntur, angelus Domini in somnis subsequenti nocte apparuit sancto Uingualoeo dicens : « Sancte Dei Uingualoe ! » Quo respondente « presto sum », ait : « Surge, festina, corda parentum releva. Nam nimia modo coangustantur tristitia. Non des requiem palpebris tuis nec oculi tui capiant somnum, donec tibi jussum Christi impleveris mandatum. Nam hodie [oga]... trahente, unica germana tua perdidit oculum... locus in quo est reconditus venter oge est. Nil igitur in corde tuo hesitans, sed semper fidens de Dei misericordia, qui opem ferre consuevit recte postulantibus, dum ad locum perveneris destinatum tolles avem predicatam. Non enim erit omnino ignota. Nam alta alias supereminet et, eviscerans ventriculum ejus, recipis oculum sororis tue, ac sanum incolumenque in loco pristino collocabis. Dominus enim cui non impossibile est ullum verbum, hoc per te faciet signum, ac tuam per te sororem parentibus vestris reddet sanam. Nec tibi parva quidem adherat in excusando cogitatio dicendo : Egyptum reliqui, nec volo regredi ad illam, et evangelium recordando : [Sine] mortuos sepelire mortuos suos.... hec tibi humana suaderentur lo [quela] verissime congruentissima (2° col.) eadem a te proferenda essent testimonia. Si vero divina aut etiam, sicut tu audis, angelica, quomodo ea parentibus impertiri denegabis, que cunctis in commune prestiteris ». Sanctus ad hec Uingualoeus immobilis stans : « Omnibus, inquit, nebulis quibus prohibebar a te procul evolutis, ecce servus non solum Domini sed et servorum ejus, ad omnia que jubear jussa Domini impiger et voluntarius exeo. » Angelus autem : « Hec summa, inquit, obedientia est, ut non tarde et ac tepide quod jussum fuerit agatur. Quia obedientia mente Deo devota, major est omnibus sacrificiis et holocaustomatibus. » His dictis, statim angelus Domini in auras evadit. Sanctus autem Uingualoeus precingens se iter facit, et cum pervenisset ad parentes suos, videns [illos me]jore confectos propter filiam [suam extr]emum jam anhelitum pene fundentem, causam hujus doloris et gemitus et ordinem, quasi inscius inquit. Illi autem penitus ignorare se dicentes hec sepius respondebant. « Scis ipse, sancte Dei. Nam certi sumus nullum te Deo revelante latere secretum. Sed si quid potes, et si te ulla ad misericordiam proprii sanguinis advocat usquam gratia, adjuva nos dum adhuc vivimus. » Tandem igitur recolligi ogarum gregem precipit et eam quam ceteris [eminen-

tiorem cer]nit tenere ac eviscerare [fecit et o]culum sororis ejus secundum predictum [ange]li Dei sermonem de ventriculo ejus diviso detulit, atque in locum suum facta Deo gratiarum actione, sicut fuerat [prius], recollocavit. Ales quoque predictus (fol. 90 r°) nullam sustinens injuriam, illesus et quasi a nullo contrectatus ceteras adibat aves. His denique factis, parentibus a se verbis pacificis et consolatoriis admonitis, atque humili benedictione in bonis operibus confirmatis remeavit ad suos.

... de mirabilibus ejusdem gestis, hoc factum videtur nobis minime pretereundum narrari. Quadam etenim die, dum quidam ex disciplinis ejus ingravescente subito somno fessos sopore dedisset artus, ecce serpens gelidus morsu pedem ejus lesit, totumque veneno infecit. Ille autem expergefactus, veneno jam non solum per pedem sed per cuncta grassanti membra, pergens ad magistrum suum pedem ostensit. At sanctus Uingualoeus pedem cernens ultra quam credi potest distentum et cetera membra jam pre tumore candescere incipientia... « ostende mihi locum quo te illicitus corripuit somnus ». Nec mora quamvis debilis, urgente tamen necessitate, perrexit ad locum. Sanctus denique Uingualoeus, prostrato in oratione ad terram corpore prospectisque circumquaque in circuitu omnibus locis, quandam invenit fissuram [ubi] se lubricus anguis occultaret... ubi signa ejus inventa sunt c[lamat] : « Quicquid letiferi seminis in ista [lati] tas rima, erumpe, prodi foras, Ch[risti] e[disce] trophæa. » Nec diu moratus [audito] Christi nomine, squameus sibilans apparuit serpens. Sed statim crucis Christi vexillo confossus nemine feriente interiit. Sed autem vir Deo gratias (2° col.) agens aquam petiit et cum oleo infusa benedictione miscitans infirmo pene veneno consumpto [porrigit bibem]dam. Ac statim ejus qui pene mortuus fuerat [artubus] animatis paulatim succrescunt vitalibus vires. Sed pater ejus Fracanus hoc quoque audiens miraculum currens ad illum talia commemorat dicens : « Nate mee..... tuum ut tale pestiferum genus nusquam in ista appareat regione. » Sic illo Deum invocante factum est ut nullum omnino deinceps serpentum genus apparuisse dicitur in illa regione. Et si ab aliquo aliquando usque hodie illuc delatum vel probandi modo, cito stridet quasi tridente confossus, et statim se expandit morituum.

Sed et hec ejusdem virtus egregia non est pretereunda narrari. Nam cum quidam ovium pastor, qui appellabatur Unooedmonus, sub duce suo Quonethedo gregem in pascuis juxta silvam pasceret, subito... [den]sa caligine vellere conturbatus, ictibus crebro fulminis intonare cepit. Obtenebratis itaque per circuitum omnibus, pastor tantam non perferre valens aeris inclementiam, cecatus ad terram prosternitur pavidus. Custos autem pecudum jam nocte omnia regente quando in se capite erecto reversus est nullas nisi lupos pro illis circa se glomeratos vidit. Magno itaque tremore concussus ait... : « Sancte Dei Uingualoe ne obsecro fur[orem] illorum contra me dimittas prevalere. » Sed nec multum vir Dei imprecatus [opem] non distulit ferre poscenti. Nam... (fol. 90 v°) et illos visus fuit ut postea referebat usque mane sanctus stare Uingualoeus. Mane autem facto, intrepidus fugitivas absque ullo discrimine congregat et reducit universas bidentes ac statim, pecore derelicto, graditur ad sanctum Uingualoeum, narraturus omnia que per eum [in ista] nocte facta sunt. Hec vir Dei a rustico audiens, more solito auferre a se virtutis laudem hanc niteba-

tur. Sed rusticus nunc laudibus insistens, nunc cum increpatione [illa Dei misteria celebrabat (?)]

Quadam die, dum contentio ludicra inter Fracorum ejusdem genitorem et Riualum Domnonee partis de velocitate equorum suorum orta fuisset, conventio conducti diei in qua quisnam eorum promior fieret probaretur amborum consensu facta est. At tunc plurimis tam nobilibus quam ignobilibus ad spectaculum istud congregatis, levissimi pueri [artificio]sissime ad cursum edocti equos ascenderant. Plurimorum igitur equorum cursu concepto, cunctis una se certatim moventibus de loco agonis, solus Fracani caballus ante omnes currit. Sed cum ferre impetum currentis equi puer non valuit, casu inter acutissimas [petras] concidit. Cujus statim corpusculum membris per omnia fractis et miserabiliter collisis sui acceperunt mortuum atque omnia membra particulatim recompaginare nitentes studium gerebant inca[ssum]. Plo[r]abat precipue Fracanus, cujus reatu omnia que accidissent mala contigi[sse] ferebat et totus undique promiscui [sexus] (2^e col.) ploratu cum alto gemitu et ejulatu repletur aer. Tandem cum sufficienter modum dedissent fletui : « Tollite hunc, inquit, eum ad sepeliendum. Jam nichil aliud [de]betur mortuo, nisi sepulchrum. » Illi autem qui prius sancti Uingualoei audierant atque noverant famam, dicebant : « Vere si hic sanctus filius tuus Uingualoeus adesset, revivisci et iste quidem puerulus potuisset ». Cum hec dicerentur, Deo agente, sanctus adest Uingualocus. Qui mox videns illorum vultus mestissimos : « Recedite, inquit, non est mortuus puer, sed eger jacet. » Illis enim recedere pusillum jussis, et globum in circumitu ad videndum quid ageret facientibus, mox ut fidem illorum ardentissimam aspexit, dexteram defuncti comprehendens : « Dominus, inquit, Jesus Christus qui te cum non eras plasmavit et car[nem] sumens ex Virgine immaculatam [pro te pati non] dubitavit, resuscitet te. » At tunc puer qui mortuus fuerat quasi somno excitatus, statim surrexit, atque exinde cum suis domum remeantibus et gratiarum Deo et sancto Uingualoeo actionem in commune referentibus sanus atque incolumis equitavit. Dehinc miraculorum cumulis, eruditionum sermonibus, morum exemplis, per universam terre Armorice [regionem] celebre factum est nomen ejus.

Et ecce non longe quidem post has et alias plures miraculorum multitudines, quadam nocte, dum se post laborem consuetum completorio expleto modice quieti dedisset, hec ei subito inhesit cogitatio ut sancta loca in quibus Patricius sanctus habitaverat inviseret et ejus disciplina atque exemplis quasi discipulus frueretur (fol. 91 r^o) egregiis. Hic non ante multum temporis quasi candela lucidissima in alto collocata amplissima aspergens lumine cunctas Hibernie insule illuminarat ecclesias. Et non solum illas, sed etiam totius mundi ad quas fama ejus meritumque deferri potuissent. Hec autem eo cogitante, apparuit ei eadem nocte in somnis vir splendidissimus habitu angelicus, et quasi in capite coronatus, et dixit ei : « Sancte Dei Uingualoe. Qui respondit : « Assum. Qui es tu, domine ? » At ille : « Frater, inquit, karissime, non sit tibi cura tanta maria, tanta terrarum perambulare spatia. Ego sum Patricius quem cupis adire. Noli vexari ; omnia que desideras nosse in solo alieno, poteris et in tuo manens pro certo scire. Sed ne hic multum habitabis. » Hec et alia plura postquam locutus est, cito ab ejusdem oculis evanuit.

At ille impiger, omnia magistro ex ordine cogitationis sue necnon et visionis relaturus, cellulam ubi ipse solus dormiebat, legebat atque meditabatur, mane facto humiliter adorans adiit. At senex : « Divina hec revelatio est, non ficta tentatio. Noli, ait, timere. Sed vade, nichil diu retractans ; imple divinum mandatum quod tibi [per]..... missum est. Et multum..... dicens : « Tibi dabo [quos] D[eus] [un]decim discipulos, vos post te..... cor meum in omni opere Dei promptissimos. Felix tellus ad quam splendidissim[ame] mit[is]timini stelle, maximam singule sufficiens magni mundi illuminare [par]tem. Infelix autem ante alias illa que postquam enutrivit vos quasi mater (2^e col.) orbata spoliatur vobis. » Atque unumquemque ex undecim post sanctum Uingualoeum [in]sertis ad invicem brachiis complexans, dato amantissime pacis cum lacrimis osculo : « Gaudeo tamen, inquit, propter quod vos Deus elegit, licet mihi subito carnalis hanc quidem mesticiam suggerit affectus. Valet, valet, et pacem habete. »

Postera autem die, post talem allocutionem egressus est Uingualoeus... undecim fratribus sibi traditis, ignarus qua se verteret, sed Dei fretus auxilio cuncta [ejus] dispositioni committens et gubernatui, iter beatum beatus perrexit ; per pagos ad occidentem Domnonic[os] transiens ergo et Cornugilensium confinia perlustrans, tandem in insula, que Theop[egia] nuncupatur cum supradictis comitibus prospere [hospitatus est]. Locus est asperimus, ad omnem ventum porrectus, mari undique pene et acutis rupibus precinctus, nulla humana habitatione dignus. Illic ergo quibusdam... et parvo oratorio instructis, ortoque ad holera ministranda plantato, tribus habitaverunt in annis. At tamen ubi ad locum ventum erat jam dictum, [statim] singuli quasi apes ad alvearia voluntarie ministrabant. Sed quia nullo modo indignus conveniebat eis locus non tam propter infertilitatem quam ventorum procellarumque immanitatem, retardati contristabantur. Erat autem quidam [col]lis in medio insule, super quem cum..... sedere et dictare consueverat discipulis. Hinc vero silva conspicitur [de]co[ra], et vallis autem medio constitu[ta].... [ortum] solis conspecta. Sed magnum (fol. 91 v^o).... cui fluvius ingens jungitur nomine [Ampnis] quasi fere bini miliarii spa[tio] intererat. A vallis autem medio fundo sole cotidie protinus exorto, quasi fumus in altum porrigebatur nebula, locusque inde cotidie aspicientibus letissimus apparebat. Ad hunc [ergo] locum deduci flagitabant.

Quadam ergo die, dum more solito super predictum collem tertia hora expleta in unum congregati convenissent et locum ultra mare, ubi nunc sacrum corpus ejus cum innumerabilibus sanctorum [sociorum] quiescit corporibus aspicerent, semotum et pergendi ad illam haberent votum, facta prius oratione, dixit fratribus : « Tantusne inest vobis adhuc tam validus amor, ut ad locum [properetis] illum quem diu desiderastis. » Illi autem..... responderunt : « Domine, scimus quia ho[mo] Dei es ; sicut tua, ita nostra erit voluntas. » Ille autem mitissime ait : « Si vultis tantum proscindere profundum et locum illum adire contemplatum, flexis ter genibus, Christum Dominum humiliter rogate, ut si dux et comes nobis [ad]esse dignatur, vobis hodie signum demonstrat notissimum ». « Quo.... [te]neat, inquit, unusquisque prioris precedentis manum ». At ubi hec dixit, ceteris hoc ordine ita agentibus, profundum maris ostium baculi percussit cuspede. Cujus cum ora tetigisset, mosaycum

post maris [Ru]bri transitum cum undecim decantans [hy]mnum, nullo timore perturbati... pedibus transierunt per siccum. [Ingredi]entes ergo silvam pergrandem s[uper] lit[oris] ora, lustrantesque vallem (2^e col.) que prius eis de longe apparuerat, invenerunt quendam in medio ejus fundum in modo funde formatum. Illic ergo tuti sedere maluerunt, Deum per omnia glorificantes.

Cum autem quadam die, propter aque longinquitatem, discipuli fatigati cepissent illum rogare ut aquam eis daret, consulte constituit eis ut ad opera injuncta proficiscerentur. At illis jussis ejus obedientibus, solus in claustro relictus est. Expandensque se in oratione, deprecabatur Deum dieens : « Domine Jesu Christe, qui siccam rupem producere aquam sitiienti populo tuo in heremo largiter jussisti, digneris, queso, et huic parvissimo monachorum gregi aperire et dare fontem aque, unde ministraturi in hoc loco sitim possint extinguere. » Hec ita ubi dixerat [quasi circum] in modum fontis de baculi sui cuspide fecit ; et ecce mox aque largissime egressae sunt, et fons patens liquidissimus apparuit. Et statim oram termini sui excedens, contra solis ortum profluens, litus [appetens se] dirigit. Fratres autem... hoc gran[de]... multum gavisus sunt, et Deum... omnibus ejus virtutibus... adorant.

.....hec tanta et ammiranda [mirab]ilia quadam nocte, dum solus [in] oratorio jacebat, apparuit ei quoddam ingens teterimum atque horrendum monstrum maligna machinatione fictum. Erat namque quasi quedam ymago ferro et fuligine (fol. 92^{ro}) conficta, plumis [contex]ta fuliginis, pedibus celerima, alis perniciosissima, interdum centum habens oculos flammeos, nunc vero nullum, interim unum in media fronte fixum, in modum clipei maximi rotatum, centum linguas, totidemque ora et aures confingens, nunc vero deorsum [pendens] et cum pulvere descendens. Hec itaque tam prophana sanctus per totam noctem videns, respondit dicens : « O demens prophane, cur hec tam vana jactitas contra milites Christi. An te latet quod perpetua ignis tormenta te manent cum sodalibus tuis ? Quamvis enim modo quedam gravia jam sustines, majora tamen sustinebis, cum Christus apparuerit vita et legifer noster ». Frater autem Tethgonus cui cella oratorio erat proxima, tantas primo inter sanctum et diabolum audiens conflictationes,..... plenius eventum hujus rei edisceret. Tunc tanta hujus maligni vidit figmenta, et talia hujus sancti illi pessimo conviciando didicit responsa, atque fratribus revelavit. Illi autem hec audientes magis magisque in omni... .. accensi magis cauti effecti multum edificati sunt.

A vicesimo itaque et primo etatis sue anno usque ad obitum suum nunquam in ecclesia visus est sedere. Nunquam tristitia dejectus, nec leticia solutus, nunquam alium irridens, nunquam mo[derationis] terminum excedens agnitus] aut turbulentus. Nam cum ab infantia sua sancto Budoco devotissimum exhiberet obsequium, cujus tam verbo quam exemplo instructus factus (2^e col.) est juvenis religiosissimus, omnem in clero cum adhuc in tali positus erat etate, transcend[ebat] gratia. Nichil enim arrogantie, nichil s[uper]bie] usurpabat, sed in omnibus affabilis, et benivulus, in terra positus celestibus... aptum senioribus ostendebat (?).] Quinquagenos..... [particulatim psalmos consuescebat psallere, nunc in crucis modo, nunc immobilis fixus statura.....

Ex illa die qua locum suum construere cepit, nunquam indumento lanco

vestitus est aut lineo, sed caprinis..... plumis vel vestibus [ceu] paleis [stra]to jacuit, durissimis nucum uti corticibus consuevit pro plumis. Pro peregrinis au[tem] [lapil]lis delectabatur a[dmixtis] ; pro capitalibus sericis aut byssinis vel lino intextis, duobus tantum sullevari caput suum et pedes solidari faciebat lapidibus hinc et inde suppositis. Quid plura ? Quali indumento in die tali et eo[dem] induebatur et in nocte.

[Pa]nem triticeum nisi tantum ex quo confici sacrificium solet non comedit, sed [modi]co vescebatur pane ordeaceo, cum..... [ammix]to, equali pondere li[brato].....quadrag[esime] tempore.....absti[nebat].....; de cinere plus sumebatur, memor scripture dicentis : Quia cinerem [t]anquam panem manducabam. Pulm[entum] quoque hoc ei erat : ferculum ex fa[rina] predicta aut ex oleribus confectum (fol. 92 v^o) nulla impinguum pinguedine. Utebatur etiam, sabbato et dominico die, modice[caseo] per aquam decocto. Paucos quoque propter resurrectionem pisciculos sumebat.

Potus autem ejus talis erat qualis ex aqua et arborum sucis malorumve agrestium sive silvestrium condiri posset. Tali igitur tam ille quam sui potationis genere contenti reficiebantur. Nunquam autem ejus os a spiritualibus otiosum visum est vel vacuum. Multi igitur ad illum ceci, surdi atque leprosi, claudi, paralitici atque demoniaci, et omnia infirmitatum et debilitatum genera deferebantur].... ab illo curati. Jam per omnem Britannie regionem, longe lateque celebrabatur nomen ejus cum meritis. Cujus vultum tanquam angeli splen[dentem] ita cuncti [nitebantur] contemplari et jam non monachus appellabatur, sed angelus inter homines conversatus.

His ergo ita compositis, nuntiatum est cuidam discipulo suo matrem suam... ..anxius relaxaret deprecando videretur, tandem proficiscendi accepit licentiam. Sanctus autem [sciebat] illam jam esse mortuam, divina providentia demonstrante. Ille denique [concitus], uno quodam puero comite contentus, accepta a magistro aqua benedicta, iter acturus perrexit. Et cum ad locum in quo mortua jacebat advenisset, omnes qui erant circa tumultuantes ejecit foras, increpans ac dicens : « Recedite, cur stulte agitis ? Nichil enim proficistis. » [Put]a[bat] autem animam ejus adhuc intra [mem]bra contineri. Et aspersa super cada = (2^e col.) ver aqua jam gelidum sanctificata : « Dominus, inquit, Jesus Christus, in cujus nomine magister meus plurimas jam fecit virtutes ipse te sanare dignetur. » Illi autem qui foris stabant deridebant eum, quia sciebat eam jam fuisse mortuam prius quam advenisset. At illa, quasi de somno excitata, surrexit et, super lectum suum residens, sudorem suum tergebat, quasi de quodam non levi labore revertens. Illi vero, qui prius illum deriserant, ceciderunt proni in terram ante pedes ejus, Deum glorificantes atque dicentes. Vere proximus Deo est cujus per invocationem discipulus hoc maximum licet illo absente potuit facere signum. Illa deinde interrogata ad que loca vel a quibus se duci vidisset, hoc modo dicebat : « Videbam circa me, extremum priusquam anhelitum amitterem, quosdam homunculos in modum carbonum gelidorum nigerrimos, ad devorandum me paratos. Qui circumdantes me, et pedes meos cum manibus circumligantes, per aspera trahabant ad asperiora loca. At cum quidem exultantes me per immania vellent miserabilem trahere tormenta sanctus obviavit Uingualoeus terribiliter personans ac dicens : Dimittite hanc mihi ! [Quid] enim tam audacter hoc sce-

lus in meam perpetrare temptatis famulam?... consternati atque stupefacti repugnare volentes, sed tamen divino terrente imperio non audentes tandem [me] huic viro Dei..... hostibus me lib[er]atam in hoc] voluit [D]eo propitiantie recoll[oc]are corpusculo. » Et exinde magis magisque non monachum, sed angelum voci = (fol. 93 rº) tabant Uingualoeum. Illa vero reversa totum in opere bono fructificans mutavit studium suum.

Consuetudo autem erat beati Uingualoei ecclesiam que sita erat a monasterio suo miliario visitare, et ibi hostias tam pro vivis quam pro defunctis offerre. In hujus enim consuetudinem secum sociavit Ethbinum, juvenem preclarum, diaconum magnum, ut sacerdos dignus diacono sustentaretur justo. Accidit quadam die, dum consuetudinem explerent et iter per campos in tempore messis facerent, invenerunt quendam leprosum jacentem in messe, graviter plangentem, totum corpus vulneribus plenum, exclamantem flebili voce, auxilium ab eis postulantem. Tunc beatus Uingualoeus Ethbino diacono ait : « Frater carissime, quidnam daturi sumus huic pauperi auxilium a nobis postulanti ? Aurum non habemus, argentum non recondimus, nudi pecuniis seculi. Quid acturi sumus huic egenti ? » Sanctus Ethbinus Spiritus sancti gratia [re]pletus ait : « Legimus, pater, in [actibus] apostolorum quod beato Petro apostolo cum sancto..... introeunte in templum, claudus.... elemosinam petiit, et sospitatem gressus itineris ab eis accepit. Tu autem appropinqua pauperi et superne gratie munus impertire. » [Tunc] beatus Uingualoeus stans secus pauperem dixit : « Que sunt in te infirmitates frater pro quibus tam gravia supiria tamque debilia verba omittis ? » Ille ab intimo pectore trahens suspiria, cum magna humilitate ait : « Ma[gne].... (2º col.) dolores quatiuntur in corpore meo. Tamen insuper unus dolor inest qui tantum est infirmitati mee noxius [ut si hunc] diem sine hujus doloris auxilio transiero, mortem potius quam vitam proximam esse puto ». Ad hec beatus Uingualoeus ait : « Dic, frater, quo auxilio leviari poteris ; testis est mihi Deus quod nostre carnis partem in tui auxilio pro tuo [levamine] si necessitas comprobaverit posituri sumus. » « Nares mee, inquit, dolore vulnerum plenestercoris concremantur ab ardore, ut vides, tante infirmitatis... ». [Audiens] Ethbinus librum quem..... manu ad terram deposuit, et pauperem per latera arripiens, quia pronus in terra [jacebat, erexit]. Sacerdos Christi..... ad nares ejus manus porrigens pauper flebili voce clamare [ut poterat cepit] : « Noli senior..... nares quia dolor non permittit, sed, pro remissione peccatorum [tuorum], dolorem meum leviare vuleris necesse est mihi [ut in ore tuo] nares

et quando putavit leviare pauperem in ore suo excepit carnem filii Dei. O res mira et admiranda stupendaque omnibus audientibus. Mox ut ad se traxit beatus..... Ethbinus per latera Dominum tenens sursum aspexit celum apertum et in capite Domini quem tenebat sancta crux apparuit, angelosque in obviam Domini venire vidit, et sacerdoti ait : « Pater sancte, ipsum quem teneo manibus et tu ore, Dominum Jesum Christum [qui.....] (fol. 93 vº) semetipsum dedit crucifigi esse crede. » Cupientibus autem illum tenere in manibus..... in nubibus dicens : « [Non me erubuistis, servi mei, in angustiis meis, nec erubescam vos in regno patris mei. Hereditas vestra mecum est, et iis qui vestri in suis ora[tionibus] memores fuerint salus in regno meo. »

[His dictis evanuit] ab oculis eorum et receptus est in celum cum magna laude. Laudantes quidem audiebant, sed neminem videbant. Stupefacti autem et ni[m]io gaudio leti, laudaverunt ipsum] qui eos in tantum dilexit quantum eis ostenderet in similitudinem pauperis carnem filii Dei. Beatus Uingualoeus dixit : « Hoc tuis meritis, frater Ethbine, accidit nobis qui tante es humilitatis et obediencie ut quicquid humana lingua percipere potest tu corde devotissimo adimpleas. » At contra Ethbinus ait : « Non ita est, pater, sed tu, qui cotidie carnem et sanguinem Jesu Christi immolas, meruisti ipsum videre in suo corpore..... Dehinc in monasterium revertentes, nemini innotuerunt factum, sed suam consuetudinem devote compleverunt.

Erat quidam vir nomine Catmaglus, cui filii tres..... maligni rei [aliene] raptores et quod manifeste auferre nequibant [clam per furtum tollebant]. [Isti ergo] pecunias et thesauros universe regionis illic esse apud predictum sanctum depositos arbitantes consilio inito sancti loci nocte ceca navigio invaserunt septum. Cumque introgressi fuerunt horreum reppererunt apertum..... [hord]eum in medio positum. Introe = (2º col.) untibus autem illis, apparuit eis lux splendidissima quasi lux solis. Propter hoc multum confortati dixerunt intra se : « Si Deo displiceret hoc quod agimus, non tanta lux nobis data fuisset, nec ostium istius domus invenimus (sic) clausum seris munitissimis firmatum ultro se aperiret. Ecce quales tenebras per totam noctem sustinuimus, quoadusque huc venerimus. At modo splendidissima lux administrat. Eia, agite si nichil preterea invenimus ; saltem de cleri hujus ordeo sacculos impleamus nostros. Non enim nos condecet reverti vacuos. » Hora autem erat quasi noctis media. Dum vero hec ita agebantur, hujus rei non nescius in basilica cum suis nocturnabat Uingualoeus. Cumque nocturnas debite percelebrent vi[gilias] fratribus una congregatis, hoc modo interrupit silentium dicens : « Videte fratres utrumne recte agatur erga res monasterii ». Et manu rursus indicans ait : « Nolite metuere, nolite confutbari. Qui]dam enim arbitrati pecunias reperturos multas invaserunt horreum vestrum et nunc marsupia sua vacui ne redeant farcire disponunt. Sed tamen sinite illos ; potens est enim Deus, et illorum convertere corda, ut non minus celestem cupiant thesaurum furari quam terrenum. Nam si quidem his non indigerent, forsitan tam detestabilem nequaquam facerent ». Nil plura locutus omnes jubet orare. Egrementibus autem illis de monasterio graviter [oneratis] utrum hec sicut dixerant [Deo displicerent] innotuit. Nam primus (fol. 94) eorum superbe recedens, protinus in terram prostratus est coxaeque ejus perfracta est et comminuta, miser depressus onere jacebat. Alter vero subsequens, fixis in terram pedibus, nullo modo hinc vel inde movere se valens, quasi lignum plantatus, equanimiter licet invitatus stabat. Tertius autem non longe ab his distans, densa percussus cecitate, huc atque illuc discurrendo ante portam monasterii errabat per litora vagabundus. Sed et quartus in scapha custodienda spectaverat, quasi insaniendo cum stridore magno frustra in remigio gestiens, sine intermissione clamabat dicens : « Venite furciferi, venite pestiferi. Quid morati estis malefidi ? Nichil in furibus sanum nichilque prevalidum ; nichil nisi stultum. Thesauri magni sunt quibus onerati estis. Vos portatis onera ; ego dividam illa. Quid enim ? Numquid putatis vos majorem accepturos sortem ? Mene igitur ad ista ideo provocastis litora,

ut istis irritaretis ? Non est sanum in viros qui nullo mihi etiam dignantur respondere verbo. » Illi autem, urgente metu et dolore, tenebant silentium.

His igitur ita gestis, post primam celebratam horam, omnia que iis viris acciderant vir Dei enarrabat fratribus. Illis vero Deo gratias agentibus, non solum propter viros prostratos, verum etiam pro gratia Dei in servo suo manifestata : « Nolite, inquit sanctus Uingualoeus, casum inimicorum vestrorum gratulari, neque gloriam ab invicem, sed que a Deo est queratis. Scriptum quippe est : Qui gloriatur, in Domino (2^e col.) gloriatur. Quin Domini mandatum voluntarie implere debemus. Festinemus ergo, ait, ad miseros. Nam pene consumpti in dolore et cordis angustia sunt. » Facta tantum in primis solemniter oratione perrexerunt. At cum sanctus Uingualoeus et sancta [secum congregatio ante illos] apparuisset, quantus, Jesu bone, miserorum in penam sistentium corda dolor cum trepidatione tenebat ! Putabant enim vel ad mortem vel ad vindictam penalem citius se esse trahendos. Quibus sanctus : « Quam stulte egistis ! Nonne enim magis condecuerat ex fratrum labore aliquid cum hylaritate postulare et ex permissione quantum sufficere posset suscipere quam in Dei famulos fraudem illicitam perpetrare. Sed nunc ipse qui vos ligavit Jesus Christus Dominus noster ab hac plaga liberet. » Hec autem ita rogante confestim ab omni corporali plaga soluti sunt. Et adjecit dicens : « Videte ne ultra hec faciatis. Tollite hinc vobiscum onera vestra et quotiens necesse fuerit petite a nobis, et nos incunctanter Deo prestante tribuemus, et nolite propter res transitorias et caducas animas vestras perdere. » At illi mirum in modum conversi et ex lupis agni statim effecti : « Nunquam a te, inquirunt, volumus separari, sed tuis perp[et]im obsequemur imperiis. »

Sed hoc ne unquam oblivioni [tra]datur quod nemo in eodem loco potuit mori nisi senectute gravaretur, libet hoc interserere loco. Unde fratres longevi longo pergravati senio dissolvi gravi isto corpore [jam] (fol. 94 v^o)..... [laborum] suorum reddere premia [poscentes] et quid agere deberent propter ingravescentem et decrepitam etatem jam nescientes coegerunt illum transferre paululum loci hujus edificia, et suppellectilem secum portare contra solis ortum, et ibi deinde citra litus figi. Multotiens quoque a sanctissimis viris referentibus auditum est eosdem audisse apud predecessores suos et vidisse qui verissime [vidissent et dixissent] apertum esse tantum celi spatium super illum locum in celo, quantum terre occuparat, et angelorum illic sancto [Uingu]aloeo demonstrante visione fr[uitos] fuisse ascendentium et descendentium in similitudinem visionis [Jacob] patriarche. Et ob hoc ibi putabant non [posse] corpore dissolvi, ubi stabilem et insolubilem erecti animo vidissent [vi]tam. Quadam nocte sanctus [Uingualoeus post] completorium solus..... adstantem sibi vidit angelum Dei splendidissimum cujus fulgor lucebat ut sol, ex cujus splendore et odore totus sufficeret mundus illuminari, dicentem sibi : « Sanctus Dei Uingualoe Christo dilectissime vigilas ? » At ille, quasi amicus ad amicum suum notissima voce sibi emissa, humilima ait responsione : « [Audio domi]ne ». Angelus ad hec : « Mature [segetis] et bone frugis quam semina[sti] tempus instat colligende. At pauca grana et tamen maturiora quasi [p]rimitie nove boni seminis modo accipiuntur ». Hoc autem audiens sanctus Uingualoeus suppliciter exorat ne [im]perfectionis

in illis injuria..... (2^e col.), ne inimicus homo, qui nunquam nocere desinit huic segeti, videndo aliquid infectum insultet. Angelus ad hec : « Michi crede, quia nisi previdissem, nequaquam tollerem vel meterem ». Sanctus etiam : « Ut tua voluntas, sic mea fiat. » Sic denique factum est ut de grandevs senioribus unus assumeretur, et ceteri in hunc modum sequerentur, ita ut unusquisque sicut etate precellebat, sic et assumptione electa gauderet, nec minor etate majorem transcenderet. Et hic ordo tam diu est in eodem monasterio servatus quousque non longe adhuc ante tempus permutatus est.

Pretera alia res digna laude predicanda est, que sub articulo ejusdem temporis peracta est. Quedam mulier, nobilissima materfamilias, subito cecitate percussa est. Quadam ergo nocte, dum se paululum inter plurimas fessa vigiliis sopori dedisset, apparuit ei in somnis angelus Domini, et tota splendore explevit domum in qua erat dormiens, et ait ei : « Surge, vade ad sanctum Uingualoeum, et per eum recipies sanitatem. » Nec plura affatus, confestim ascendit in celum. At illa diluculo consurgens, una cum suis et filio eam ducente iter carpebat ad sanctum. Et confestim accedens ad illum postquam adorasset, narravit ei omnia [que] dicta fuerant ei per angelum. [Ille autem] humiliter respondens, et Deo gratias agens inquit : « Deus hoc adhibita (sic) prestare potest. » [Et] statim tetigit oculos ejus manu dextera dicens : « Qui istos finxit illos curare dignetur ». Et continuo aperti sunt [oculi ejus claris]simo lumine desuper (fol. 95) dato. Et ibat gaudens et magnifi[cans].....

Cumque tempus egressionis ejus e corpore sancto proximum immineret, per somnum apparuit ei angelus Dei, et dixit ei : « Uingualoe ». At ille : « Assum. » Angelus vero : « Frater, inquit, venerande, concivem sibi exposcunt te celicole. Dispone igitur domui tue, ut se semper in omni opere bono ferventissime exerceant, quia cito ex hoc agonis hujus labore liberaberis ». Et hec dicens erectus est in ethera. Sanctus autem Uingualoeus postquam hec cuncta fratribus retulisset, gaudentes pariter et flentes dicebant : « Cui nos commendas, pater, ne orbatu sicut oves pastorem non habentes, relictis dispergamur per diversa. » At ille : « Habetis, inquit, vobiscum peritissimos in omni doctrina spirituali viros. Sed illum potius eligite vobis pastorem, qui ita dulcis quasi mel, et quasi absinthium amarus fuerit. Et hec dicens, iterum loquitur : « Preparete vos hodie, quia postquam cantavero missam, et illud sacrosanctum corporis dominici recepero misterium, sexta hujus diei hora Dominus et Salvator noster Jesus Christus recipiet me ab isto ereptum corpore. » Tunc audito signo hore tertie : « Surgite, inquit, oremus. Ecce hora quietis serenissime, seni jam transeunti appropinquavit. Ecce modo jam panduntur regni celorum porte ; trophea Christi jam micant ; castra fulgent ; etheree jam apparent platee ; celi cives quam pulchre ostenduntur. Nolite ergo, fratres mei dilectissimi, pacem hic querere cum mundo [ut ma]ximam illic et quietam tranquillitatem (2^e col.) et quietudinem tranquill[imam]..... [me]reamini in celo, ubi summa pax summa tranquillitas [et] tranquillima summitas ».

His denique dictis, sacris induitur vestibus cum quibus missam celebr[ar]et. Sacrosancta denique missa expleta, [sacro]sancti dominici et mistici corporis et sanguinis assumpti [refectione vegetatus] stans ante altare honorabiliter inter duos monachos sustentatus hinc atque hinc, una cum fratribus psallens

cum angelicis choris comitem sanctissimam Deo et Domino Jesu Christo [reddidit] animam, quam a pollutione carnali mundatam tam a corporali egritudine intactam. Sanctus ergo Uingualoeus, senex venerabilis, domnus et eximius monachorum pater, plenus dierum, ita ut dictum est, quinto nonas martias, quarta feria in prima quadragesime ebdomada, integer et corpore et mente obiit, absque ullo membrorum solutionis dolore, quippe [qui] a se prius judicaret gravissima examinatione, ut iterum cum hoc mundo non judicaretur, sicut ait apostolus : « Quod si nosmetipsos judicaremus, non utique judicaremur. » Fratres vero honorifice sanctissimum corpus et cum summa reverentia sepelierunt, cum ymnis et canticis spiritualibus, agentes gratias Deo et Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat per omnia secula seculorum. AMEN. EXPLICIT VITA SANCTI UINGUALOEI [CONFESSORIS].

Domine oratio
oli uinul
go refer
pessio lo
con amon

[illegible]

furta. adulteria. pueri. homines
 & ceteris unior sobol
 nū omne gen obligari
 uere. Et ne ei antiqua pūcti
 tā facit. Et tā facit
 m. l. g. 2. m. g. 2.
 & habitatione scribens. & ei mira
 in xpo conuersatione. statim. rē
 pene pagamco apostatatio
 diuina lugubrit̃ insecuta ultione.
 & ei iterū ne penit̃ in famillā & ci
 neres redigere.
 ta eiusdē assib. conern
 irreprensibilis disputat. Hec aut
 quondā patria cyclopū. nē ei qu
 tū ut fere. & rannoz. a diuini
 tū unquā diu deuit ppe sua pe
 flagellis. Aut enī crebris ho
 m. l. g. 2. m. g. 2. b. . aut cui ei mē
 m. l. g. 2. m. g. 2. b. . aut cui ei mē
 pte. & . morbiq; infecta
 et acerrimū. Sed longe ab huius
 quod. m. l. g. 2. m. g. 2. b. . parua distat.

112
 ruit, ad ista deuocem et. cum ma
 rebrmanni uerba, de ppe que
 ent barbari duatu alpa in arm
 morib. mchis cetera feram. muer
 et. possedit egyptu. lunc sciam
 soboles m. m. d. d. n. s. i. n. i. q. u. o.
 oco. mag. m. l. a. b. o. r. i. b. f. e. s. t. a. d. h. o.
 a. c. e. s. s. i. t. s. i. m. i. l. i. t. e. r. i. a. m. e. a. m.
 s. i. n. i. t. a. d. h. o. r. i. m. e. t. a. m. r. u. s. s. i. p. e.
 n. t. a. d. h. o. r. i. m. e. t. a. m. r. u. s. s. i. p. e.
 a. d. h. o. r. i. m. e. t. a. m. r. u. s. s. i. p. e.
 m. a. n. t. e. n. d. a. s. t. e. r. n. i. t. e. c. o. r. p. o. r. a.
 a. l. i. c. u. e. m. a. g. n. a. e. r. p. a. r. t. e. a. n.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

- P. 22, l. 23. — C'est de la rédaction A que dérive le texte de la vie de saint Guénolé qui a été imprimé dans la *Nova legenda Angliæ*, éd. Horstman, t. II, 1901, p. 558-573, d'après le ms. Bodl. 240. Comme le seul manuscrit de cette rédaction se trouve actuellement à Londres, le fait est assez peu surprenant.
- P. 27, l. 3. — Mgr Duchesne a déjà remarqué dans l'important compte rendu qu'il a donné du tome 1^{er} de l'*Histoire de Bretagne*, de M. de la Borderie (*Revue historique*, t. LXVI, 1898, p. 182-191), combien les constructions chronologiques de l'historien breton sont fragiles.
- P. 27, l. 18. — Au lieu de : La venue du saint dans l'île de la Grande Bretagne, lire : La venue des saints bretons de l'île de la Grande Bretagne.
- P. 42, l. 14. — Au lieu de Sylvain lire : Silvain.
- P. 69, l. 17. — Au lieu de Plonevez-Porsay, lire Plonour : au lieu de Beuzec-Cong, lire Beuzec-Cap-Caval.
- P. 75, n. 1. — M. Soyer, archiviste du Loiret, nous fait savoir qu'il reste aux Archives du Loiret un acte original d'Ermentée qui est daté du mois de mai et de la neuvième année du règne de Louis IV : « Datum in mense maio, anno VHIII regnante Hlodovico rege. » Cette année correspond à 944. Plus tard Ermentée fit confirmer par Lothaire les privilèges de l'église de Sainte-Croix d'Orléans. Cette confirmation eut lieu en 956, d'après MM. Jarry et Thillier (*Cartul. de Sainte-Croix d'Orléans*, Orléans, 1906, p. 519-520) et entre 954 et 972 d'après MM. Lot et Halphen (*Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, p. 83). Ces indications nous semblent plus sûres que celles que nous fournissent les auteurs du *Gallia Christiana*, la chronologie des premiers évêques d'Orléans n'ayant pas encore été sérieusement étudiée.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium. — Impostures contenues dans ce document, 56, n. 3.
 AELAM, abbé de Landevenec, 10.
Aethurec Rethcar, 88.
 ALAIN III, duc de Bretagne. — Soutenu par Alain Canhiard contre les Normands, 71, 72, n. 1. — Témoin, 70.
 ALAIN BARBETORTE, duc de Bretagne. — Fait une donation à Landevenec, 48. — Ses rapports avec le vicomte de Cornouaille, 81. — Femme : Judith. — Fils : Hoël, Guerec.
 ALAIN CANHIARD, comte de Cornouaille, 71, 76, 81. — Secourt Alain III contre les Normands, 71, 72, n. 1. — Fait des dons à Landevenec, 71, 72. — Femme : Judith.
 ALARUN, femme du vicomte Diles, 69, 74, n. 2, 76.
Alba Trimammis, mère de saint Guénolé, personnage légendaire, 30-31.
 ALETH, ancien évêché de Saint-Malo. — Evêque : Salvator.
 ALFRETT, frère du comte Budic, 74, n. 3, 76.
 ALFRETT, vicomte de Cornouaille, 74, 76, 77, 81. — Père de Diles, 69.
Aluarpren, 84.
 ANCHIN, abbaye, en Belgique. — Contenait un manuscrit de la Vie de

saint Guénolé, 5, n. 4. — Contenait un manuscrit de celle de saint Idu-net, 41, n. 1.
An Cloedou = Cleuz (?)
 ANJOU. — Comte : Foulque le Bon.
An Laedti = Le Lety.
 ARGOL, cant. de Crozon, 84.

B

BATZ, cant. du Croisic (Loire-Inférieure), 49, 53, 87.
 BAUMER (SAINT), ermite Manceau, 44, n. 4.
 BELGIQUE. — Les émigrés bretons y auraient débarqué d'après la Vie de saint Guénolé, 25.
 BENOÎT, abbé de Landevenec, 66. — Passe à Saint-Mesmin, 74, 75.
 BENOÎT, comte de Cornouaille et évêque de Quimper, 73, 76, 81. — Fait un don à Landevenec, 71. — Témoin, 70. — Ses fils : Alain Canhiard, Orscant.
 BERRIEN, cant. de Huelgoat, 88.
 BERTUALT (SAINT), personnage légendaire, 58.
 BEUZEC-CAP-CAVAL, com. de Saint-Jean-Trolimon, 89, 113.
 BEUZEC-CAP-SIZUN, cant. de Pont-Croix. — Saint Budoc y est honoré, 33.
 BEUZEC-CONQ, cant. de Concarneau, 69, 86.

BEUZIT-SAINT-CONOGAN, com. de Landerneau et de Saint-Thonan, 63, 89.
Biabilus (sanctus), prétendu disciple de saint Guénolé, 60.
 BILL, témoin, 71.
 BLENLIGUET, abbé de Landevenec, — Témoin, 71.
 BLENLIGUET, évêque de Vannes. — Témoin, 51.
Blenlivuett = Blenliguet.
 BLOIS, chef-lieu de Loir-et-Cher. — Comte : Thibaud.
 Bois = Bouis.
 BOIXIÈRE (LA), com. de Crozon, 84.
Bot Frisunin, 87.
Bot Tahauc, 85.
 BOUIS, com. de Crozon, 84.
 BRASPARTS, cant. de Pleyben, 88. — Contient une chapelle dédiée à saint Cadvan, 30, n. 6.
 BRÉHEC, com. de Plouha (Côtes-du-Nord). — Fracan y aurait abordé, 28.
 BRETAGNE. — Ducs : Alain Barbetorte, Alain III.
 BRETAGNE (ILE DE). — Sa description dans la vie de saint Guénolé, 25.
 BRIEC, arrond. de Quimper, 85. — Contient une chapelle dédiée à saints Guénolé et Philibert, 59.
 BRIEUC (SAINT). — Sa vie et son culte, 34, n. 2.
 BRIGITTE (SAINTE), sainte irlandaise. — Citée dans la vie de saint Idunet, 45.
 BRO-EREC, région de la Bretagne, 54, n. 3.
 BUDIC, comte de Cornouaille, 73, 76, 81. — Sa mort, 70. — Témoin, 70. — Fils : Benoît.
 BUDIC MUR, comte de Cornouaille légendaire, 76.
 BUDOC (SAINT), 32, 33. — Sa vie, 33, n. 1. — Son monastère, 28.
Buduc, 86.
 BUHORS, com. de Lothey, 86.
Busit, 85.
Busitt Sent Uuarhen, 88.

C

CADNOU, abbé de Landevenec — Témoin, 70.
 CADO, fils de Gundlée. — Son nom est à rapprocher de celui du cousin de Fracan, 32.
 CADVAN (SAINT), 30, n. 6. — Serait le fils de Guen Teirbron, 30.
Caer Beat, 85.
Caer Bili, 89.
Caer Blechion, 89.
Caer Bullauc = Kerbillaët.
Caer Carian, 89.
Caer Choc, 83.
Caer Crasuc = Kercrazec.
Caer Cunan = Clecunan.
Caer Dabat, 89.
Caer Deuc, 85.
Caer Galueu, 88.
Caer Guingualtuc, 88.
Caer Gurannet, 85.
Caer Gurcheneu, 85.
Caer Gurhouen = Kergoloen.
Caer Mehin = Kervein.
Caer Meluc, 89.
Caer Menedech = Kermanach.
Caer Meneuc, 89.
Caer Millae = Kerviler.
Caer Niuguinen, 88.
Caer Pilau, 89.
Caer Poeth, 86.
Caer Pont, 85.
Caer Restou, 88.
Caer Scauwen, 89.
Caer Tan, 88.
Caer Tnou, 88.
Caer Truu = Kerdreux.
Caer Uuenheli, 89.
Caer Uuern, 86.
Caer Uurican, 69, 89.
 CARENTOIR, cant. de la Gacilly (Morbihan), 55, 89.
 CARNAC, cant. de Quiberon (Morbihan). — Renferme une chapelle dédiée à saint Guénolé, 41, n. 2.
 CARHAIX, arrond. de Châteaulin. —

— A peut-être été le siège d'un évêché, 81.
Castell, 88.
 CATMAEL, personnage imaginaire, 33, n. 7. — Fausse donation attribuée à ses fils, 57.
 CATO, roi de Cornwall. — Son nom est à rapprocher de celui du cousin de Fracan, 32.
Catovius, cousin de Fracan, personnage légendaire, 32.
 CHARLEMAGNE. — Aurait envoyé des ambassadeurs à Grallon, roi de Cornouaille, 58.
 CHATEAU-DU-LOIR, arrond. de Saint-Calais (Sarthe). — Prieur : Saint-Guingalois.
 CHATEAULIN, chef-lieu d'arrond., 43, 82. — A pour patron saint Idunet, 41.
Chei Chnech Samsun, 87.
 CHILDEBERT I^{er}, roi de France. — Cité dans le Cartulaire de Landevenec, 64.
Chreirbia = Creirwy.
Chronicon Saxonicum. — Sa valeur historique, 27.
 CLECUNAN, com. d'Irvillac, 88.
 CLEGUER, com. de Crozon, 84.
 CLEIRVIE (SAINTE). — Identique à la sœur de Saint Guénolé, 32, n. 2.
 CLÉMENT, abbé de Landevenec. — Témoin, 66.
 CLÉMENT, moine de Landevenec. — Mort avant 857, 8, n. 2. — Compose un hymne en l'honneur de saint Guénolé, 10, 21. — Est l'auteur de sa première vie, 22.
 CLEUZ, com. de Saint-Urbain, 88.
Cnech Uuenec = Treguennec (?).
 COMMANA, cant. de Sizun, 88.
Concar Cheraenoc, comte de Cornouaille légendaire, 75, n. 5.
 CONOGAN (SAINT), 63.
 CORAY, cant. de Châteauneuf, 87.
 CORBIE, arrond. d'Amiens (Somme). — Ancienne abbaye, renfermait un

manuscrit de la Vie de saint Idunet, 41, n. 1.
 CORENTIN (SAINT), évêque de Quimper légendaire, 81. — Cité dans un faux de Landevenec, 59.
Corram, 89.
 CREIRWY, sœur de saint Guénolé, personnage légendaire, 32.
 CROZON, arrond. de Châteaulin, 84.

D

DILES, vicomte de Cornouaille, 73, 76, 77, 80, 81. — Fait un don à Landevenec, 69. — Son surnom, 74, n. 2. — Témoin, 52. — Femme : Alarun. — Fils : Budié, Alfrett.
 DINAN, com. de Crozon, 83.
 DINEAULT, cant. de Châteaulin, 70, 89.
Dineule = Dineault.
 DIRIMEUR, com. de Hanvec, 87.
 DOÛL, arrond. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). — Archevêque : Wicohen.
 DOMNONÉE, ancienne subdivision de la Bretagne. — Duc : Rigual.
Duur Ti, 89.

E

EDERN, cant. de Pleyben, 70, 89.
 EDERN (SAINT), personnage légendaire, 89, n. 14, 94.
Eduinet = Idunet.
 ELISUC, abbé de Landevenec, 48.
Emigration bretonne, 27, 79, 113.
Emnuc, 88.
 EMYR LLYDAW, prétendu père de Guen Teirbron, 30.
 ENEAS LLYDEWYG, prétendu mari de Guen Teirbron, 30.
Enep Guerth, 69, n. 2.
Enes hir = l'Ile Longue.
 ERGUÉ-ARMEL, cant. de Quimper. — Un bras de saint Ronan y est conservé, 93, n. 2.

ERMENTÉE, évêque d'Orléans, 75, 113.
 EUCAT, personnage imaginaire, 60.
 Eula, prétendue mère de saint Idunet, 41.
 Eutius, prétendu père de saint Idunet, 41.
 EVARZEC (SAINT), personnage légendaire, 85, n. 8, 89, n. 14, 94.
 EVEN, comte de Léon légendaire, 62-63.

F

FLORENT (SAINT). — Aurait été envoyé en ambassade par Charlemagne au roi Grallon, 58-59.
 FOUESNANT, arrond. de Quimper, 69, 89.
 FOULQUE LE BON, comte d'Anjou. — Témoin, 52.
 FRACAN, père de saint Guénolé légendaire, 28, 29, 34, n. 4. — Honoré à Ploufragan, 28, n. 4.
 FRAOCAN, ancien druide. — Rapport de son nom avec celui du père de saint Guénolé, 29, n. 1.

G

GERMAIN (SAINT). — Prétendu oncle d'Emyr Llydaw, 30.
 GILDAS (SAINT). — Emprunts du moine Clément au *De excidio et conquestu Britanniae*, 25.
 GOUARHEN, prétendu échanson du roi Grallon, 58.
 GOUARHEN (SAINT), personnage légendaire, 88, n. 9.
 GOUET, rivière qui arrose Ploufragan (Côtes-du-Nord), 28.
 GOUZEC, cant. de Pleyben, 86.
 GOULVEN (SAINT). — Sa vie, 62, n. 3.
 GOURDISTEN, abbé de Landevenec. — Auteur d'une vie de saint Guénolé, 5, 8.

GOURIN, arrond. de Pontivy (Morbihan), 86.
 GOURMAELON, comte de Cornouaille, 68, 76, 77. — Témoin, 66.
 GRADLON FLAM, comte de Cornouaille légendaire, 76.
 GRADLON GRAMMATICUS, témoin, 71.
 GRALLON, roi de Cornouaille légendaire, 35-37, 80, 92. — Ses rapports prétendus avec saint Ronan, 91. — Figure dans un grand nombre de faux du Cartulaire de Landevenec 56, 82. — Appelé Gradlon Mur dans la liste des comtes de Cornouaille, 76.
 GRALLON, vicomte de Cornouaille (?), 74-75, 76, 77, 81. — Se fait moine à Saint-Mesmin, 74. — Son surnom, 75, n. 5.
 GUENHAEL, second abbé légendaire de Landevenec, 29, n. 4.
 GUENOC (SAINT), frère de saint Guénolé, 29, 30, n. 6. — Sa vie, 29, n. 2.
 GUÉNOC. — Témoin, 55.
 GUEN TEIRBRON (SAINT), sainte galloise légendaire. — Son culte, 31, n. 2. — Son nom est identique à celui d'*Alba Trimmis*, 30.
 GUÉREC, fils d'Alain Barbetorte. — Témoin, 51.

Guern Pen Duan, 85.

Gulet Ian, 87.

GUINGALOIS (SAINT) = Guénolé (SAINT).

Gumenech, 83.

GUNWALLOE, localité de Cornwall, 39.

GURTHIERN (SAINT), — Sa vie, 54, n. 3.

H

Hælochodus = Helgaud.

Hæveu. — Témoin, 71.

Han Silin, 85.

Harthuc, personnage imaginaire, 58.

HEDREN, évêque de Nantes. — Ré-

dige une donation d'Alain Barbetorte, 51. — Témoin, 55.
Heirguor Chebre, surnom du vicomte Diles, 74, n. 2.
 HELGAUD, comte de Ponthieu. — Témoin, 66.
 HEPGOU. — Fait un don à Landevenec, 65.
Herleuwinus = Herlouin.
 HERLOUIN, fils d'Helgaud, comte de Ponthieu. — Témoin, 66.
 HILLION, cant. de Saint-Brieuc (Sud) (Côtes-du-Nord). — Saint-Ronan y meurt, 91.
 HIRGARS, com. de Crozon, 85.
 HOEL, fils d'Alain Barbetorte. — Témoin, 51, 52, n. 2.
 HOUARDON (SAINT). — Son cloître, 89, n. 2.
 HUARGUETHEN, évêque de Quimper, 68. — Témoin, 66.
Huaruethen = Huarguethen.

I

ILE-LONGUE (L'), com. de Crozon, 84.
 IRLANDE. — Saint Idunet s'y réfugie, 42. — Saint Ronan y naît, 91.
 IRVILLAC, cant. de Daoulas, 60, 88.
 IS (LA VILLE D'). — Sa légende, 37, n. 1.

J

JACUT (SAINT), frère de saint Guénolé légendaire. — Sa vie, 29, n. 2.
 JEAN, abbé de Landevenec, 49-50, 77, 81. — Témoin, 66.
 JESTIN, vicomte. — Témoin, 52, 55.
Joannes Constantinopolitanus. — Auteur utilisé par Gourdisten, 35, n. 1.
 JOSEPH, archevêque de Tours. — Témoin, 52.
Joseph Abbas. — Auteur cité par Gourdisten, 35, n. 1.
 JUDITH, femme d'Alain Barbetorte, 51, n. 8.

JUDITH, femme d'Alain Canhiard. — Témoin, 71.
 JUHEL, comte de Nantes. — Père de Judith, femme d'Alain Canhiard, 71, n. 9.
 JUHEL BÉRENGER, comte de Rennes. — Témoin, 51, 55.
 JUNARGANT, femme. — Fait un don à Landevenec, 70.

K

KEBAN, femme légendaire. — Son rôle dans la vie de saint Ronan, 91.
 KERBALIOU, com. de Crozon, 84.
 KERBILAET, com. de Plonéour-Lanvern, 89.
 KERBIZIEN, com. de Huelgoat, 88.
 KERCRAZEC, com. de Landrevarezec, 85.
 KERDREUX, com. de Crozon, 85.
 KERGOLOEN, com. de Briec, 85.
 KERGONAN, com. de Crozon, 83.
 KERLIVER, com. de Hanvec, 87.
 KERMANACH, com. de Ploudiry, 88.
 KERMEL, com. de Crozon, 87.
 KERSCAO, com. de Peumerit, 89.
 KERVEIN, com. de Peumerit, 89.
 KERVILER, 72, 90.

L

Labou Hether = La Boixière.
Laedti, 88.
Laedti Guolchti, 88.
Lanberthuauuld, 58, 85.
Lan Bertuualt = Lanberthuauuld.
Lan Cun, 84.
Lan Decheuc, 88.
 LANDEWEDNACK, localité de Cornwall, 39.
 LANDREMEL, com. de Lothey, 86.
 LANDREVARZEC, cant. de Briec, 58, 85.
Lan Eluri, 87.
 LANGOAT, com. de Rosnoen, 88.

LANGONNET, cant. de Gourin (Morbihan), 86.
Languenoc = Lanvennec.
Langun, 85.
 LANHOELLIEN, com. de Landrevarzec 85.
Lan Iuncat, 83.
Lan Loesuc, 89.
Lanloetgued, 84.
Lan Meren, 87.
 LANNEUFFRET, cant. de Ploudiry, 63, 88.
 LANNOUARNEC, com. de Saint-Pierre-Quilbignon, 85.
Lan Preden, 86.
Lan Ratian, 58, 86.
 LANRIEC, cant. de Concarneau, 58, 87.
 LANRIGENT, com. de Gouezec, 86.
 LANRIVOARÉ, cant. de Saint-Renan, 61, 88.
Lansonett, 86.
Lan tref Harthuc = Landrevarzec.
Lan Tutocan, 86.
Lan Uuethnoc, 88.
 LANVENNEC, com. de Lanrivoaré, 29, n. 4, 88.
 LANVOY, com. de Hanvec, 87.
 LAURÉE (ILE), près de l'île Bréhat (Côtes-du-Nord), 28, 34.
 LÉON, ancienne subdivision de la Bretagne. — Comte : Even.
Les Buduc, 89.
Les Cletin, 85.
 LESNEVEN, arrond. de Brest, 62, n. 3.
Les Radenec, 86.
Les Tnou = Lestraon.
 LESTRAON, com. de Crozon, 85.
 LESVEN, chât., com. de Plouguin, 31, n. 2.
Letania. — Erreur pour *Letavia*, 62, n. 3.
Letavia, ancien nom de l'Armorique, 30, n. 2, 62, n. 3.
 LETY (LE), com. de Langolen, 85.
 LEUHAN, cant. de Châteauneuf, 86.
Lisi, 85.
Loc Iunguorett 86

LOCQUÉNOLÉ, cant. de Taulé, 60, 88.
 LOCRONAN, cant. de Châteaulin, 81, 94. — Son église, 93, n. 7, 95, n. 1.
 LOUESNAN, auteur d'une Vie de saint Tudual, 56, n. 3.
 LOUIS LE PIEUX, empereur. — Délivre un diplôme en faveur de Landevenec (818), 37.
Ludre Sirfic, 85.

M

Machoer Pull Bud Mael, 89.
Maelucun presbiter. — Témoin, 71.
 MARCHIENNES, ancienne abbaye, arrond. de Douai (Nord). — Contenait plusieurs manuscrits de la Vie de saint Guénolé, 4, 5, n. 4. — Contenait un manuscrit de la Vie de saint Idunet, 41, n. 1.
 MARTIN (SAINT), disciple de saint Guénolé légendaire, 60.
 MATMONOC, abbé de Landevenec, 37.
 MÉDARD (SAINT). — Aurait été envoyé en ambassade par Charlemagne à Grallon, roi de Cornouaille 58.
 MÉLOC A LA DENT LONGUE, personnage imaginaire, 60.
 MOÏSE. — Fait un don à Landevenec, 54.
 MONTREUIL, ancienne abbaye, aujourd'hui chef-lieu d'arrond. (Pas-de-Calais), 66. — Les moines de Landevenec s'y réfugient, 4. — Les reliques de saint Conogan y sont transportées, 63. — Contenait un manuscrit de la vie de saint Guénolé, 4.
 MORBRET (SAINT), personnage légendaire, 61.
 MORGAT, com. de Crozon, 84.
 MOULHOUEN, com. de Landrevarzec, 85.

N

NANTES, chef-lieu de la Loire-Inférieure. — Comte : Juhel. — Évêques : Similien, Hedren. — Églises : Saint Cyr, Sainte-Croix.
 NEUILLAC, cant. de Cléguerec (Morbihan), 8.
 NEVET (FORÊT DE), com. de Locronan. — Saint Ronan y réside, 91.
 NEVEZ, cant. de Pont-Aven, 86.
 NIMENOE = Nominoe.
 NOMINOE, comte. — Témoin, 52, 55.
 NINOC GUENNGUESTLE (SAINT). — Ses reliques, 84, n. 15.

O

ORLÉANS, chef-lieu du Loiret — Évêque : Ermentée.
 ORSCANT, évêque de Quimper, 73, 76. — Témoin, 71.

P

PATRICE (SAINT). — Vision qu'a de lui saint Guénolé, 26, n. 6.
Pencarhent, 86.
Pencoett, 87.
Penn Guern = Penquer.
 PENNISQUIN, com. de Brieec, 85.
 PENQUER, com. de Scaër, 87.
 PERAN, com. de Telgruc, 84.
 PERROS, com. de Hanvec, 87.
 PEUMERIT, com. de Plougastel, — Saint-Germain, 69, 89.
 PHILIBERT (SAINT). — Aurait été envoyé en ambassade par Charlemagne à Grallon, 58. — Est honoré dans une chapelle à Brieec, 59.
 PLEYBEN, arrond. de Châteaulin, 88.
 PLONÉOUR-LANVERN, cant. de Plougastel-Saint-Germain, 71, 89, 90.
 PLONEVEZ-DU-FAOU, cant. de Châteauneuf-du-Faou, 90.
 PLONOUR, cant. de Plougastel-Saint-Germain, 89, 113.

PLOUFRAGAN, cant. de Saint-Brieuc (Nord), 28, 29. — Saint-Fracan y est honoré, 28, n. 3.
 PLOUGASTEL, cant. de Daoulas, 87, 88.
 PLOUGUERNEAU, cant. de Lannilis. — Contient une chapelle dédiée à saint Cadvan, 30, n. 6.
 PLOZEVET, cant. de Plogastel-Saint-Germain, 89.
Plueneour. — Surnom du vicomte Grallon, 75, n. 5.
 PONTHEU. — Comtes : Helgaud, Herlouin.
 POUILLAN, cant. de Douarnenez. — A pour patron saint Cadvan, 30, n. 6.
Pulcarvan, 83.
Pymen abba, auteur cité par Gourdisten, 35, n. 1.

Q

QUIMPER, chef-lieu du Finistère. — Évêques : Benoît, Corentin, Huarquethen, Orscant, Salomon. — Évêché, 77, 81. — Le corps de saint Ronan est transféré à la cathédrale, 92.
 QUIMPERLÉ, chef-lieu d'arrond. — Fondation de l'abbaye de Sainte-Croix, 81.

R

RADENEC, com. de Crozon, 84.
 RAGUENEZ, com. de Crozon, 84.
Rakenes = Raguenez.
Ran Maes, 88.
Rann Rett, 87.
Rann Rett Ian, 87.
Ratianus, saint légendaire, 58.
Règle bénédictine. — Son introduction à Landevenec (818), 37, 80.
 RENNES, chef-lieu de l'Ille-et-Vilaine. — Comte : Juhel Béranger.
 RETT, personnage imaginaire, 60.

- RIEC, cant. de Pont-Aven, 86.
 RIEC (SAINT), personnage imaginaire, 58, 85, n. 3, 94.
 RIGUAL, duc de Domnonée, 33, 34.
Riocus = Riec.
 RIVELEN, comte de Cornouaille, 76, 80.
 RIVELEN, fils de Grallon imaginaire, 58.
 RIVELEN, père de Hepgou, 65.
 RIVELEN MOR MARTHO, comte de Cornouaille légendaire, 76.
 ROCHMEUR, com. d'Irvillac, 88.
Rodoed Carn id est Vadum Corneum, 88.
 RONAN (SAINT), saint irlandais. — Ne doit pas être identifié avec le saint homonyme cornouaillais, 93.
 ROSCANVEL, cant. de Crozon, 33, n. 7, 57, 84.
Roscatmaglus = Roscanvel.
 ROSEGAT, com. de Plougastel-Daoulas, 60, 87, n. 15.
Ros Eucat = Rosegat.
Ros Guroc, 86.
 ROSMELLE, com. d'Irvillac, 88.
 ROSNOEN, cant. du Faou, 88.
Ros Riuen, 86.
 ROSTUDEL, com. de Crozon, 85.
 ROUGE-CLOÎTRE, abbaye en Belgique. — Contenait un manuscrit de la Vie de saint Guénolé, 4.
 RUANTREC, mère de Hepgou, 65.
Rudheder Carrent Luphant, 88.
- S
- SAINT (LE), cant. de Gourin (Morbihan), 65, 86, 87.
 SAINT-CYR, église à Nantes, 48.
 SAINTE-CROIX, église à Nantes, 48.
 SAINT-EVARZEC, cant. de Fouesnant, 94, n. 2.
 SAINT-FRAMBOUR, anc. collégiale à Senlis. — Les reliques de saint Baumer y reposaient, 44, n. 4.
 SAINT-FRÉGANT, cant. de Lannilis, 28, n. 5, 94, n. 2.
 SAINT-GUÉNOLÉ, église à Batz, 49.
 SAINT-GUINGALOIS, prieuré à Château-du-Loir. — Est rattaché à Marmoutier (1067), 7, n. 2. — Un manuscrit de la Vie de saint Guénolé en provient, 7.
 SAINT-MÉDARD (?), 48.
 SAINT-MESMIN, abbaye, com. de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (Loiret). — Les moines de Landevenec s'y réfugient, 74-75.
 SAINT-RENAN, arrond. de Brest, 94, n. 2.
 SAINT-SAUVE, abbaye à Montreuil, 4. — Les moines de Landevenec s'y réfugient, 66.
 SAINT-VENEC, chapelle, com. de Briec. — Renferme une statue de sainte Guen Teirbron, 30, n. 2.
Salaun = Salomon.
 SALOMON, duc de Bretagne. — Sert de modèle pour le portrait de Grallon, 35.
 SALOMON, évêque de Quimper, 70, n. 1. — Témoin, 68.
 SALVATOR, évêque d'Aleth. — Témoin, 53, 70.
 SAMSON (SAINT). — Saint Idunet se réfugie près de lui, 41.
 SCAER, arrond. de Quimperlé, 87.
 SEIN (ILE DE), cant. de Pont-Croix, 84, 87, n. 7.
Sent Ducocan, monastère, 86, n. 12.
Sent Iglur, 87.
Sent Rioc, 85.
Sent Uurguestle, 84.
Sepultura Pritient, 88.
Silin, 87.
Silin Guenn, 89.
Silva Carrec, 89.
Silva quæ Neclensis dicitur. — Lieu où se serait retiré saint Idunet, 42. — Explication de cette expression, 44.
 SILVAIN (SAINT), saint irlandais, 45, 113. — Saint Idunet construit une église en son honneur, 42, 44.

- SIMILIEN, abbé. — Saint Idunet va le trouver, 41. — Doit être identifié à un évêque de Nantes homonyme, 44, n. 1.
Sizun = Sein.
Solt Gneuez, 85.
Solt Hinuarn, 85.
 SUCÉ, cant. de la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure), 49.
 SULLIEN, com. de Landrevarzec, 85.
- T
- Talar Rett*, 60, 88.
Tan Tnou Miou, 85.
Tauracus = Carnac.
 TELGRUC, cant. de Crozon, 84.
 TERENES (ILE DE), com. de Rosnoën, 60, 88.
 THELEAU (SAINT), personnage légendaire, 89, n. 14, 94.
 THIBAUD I^{er} LE TRICHEUR, comte de Blois. — Témoin, 52.
 TIBIDY, com. de l'Hôpital-Camfrout, 87.
Ti Fentu, 87.
Tili Meur, 87.
Tirifrechan, 87.
Ti Ritoch, 85.
Tnou Balaun. — Saint Ronan y est enterré, 92.
Tnou Laien, 89.
Tnou Melin, 87.
Tnou Sulcat, 88.
 TOURCH, cant. de Rosporden, 87.
 TOURS, chef-lieu d'Indre-et-Loire. — Archevêque : Joseph.
 TREBOULLE, com. de Crozon, 84.
Trechoruus = Tregourez (?).
Tref Ardian, 86.
Tref Budgual, 85.
Tref Cann, 85.
Tref Caruthou, 85.
Tref Cun, 84.
Tref Cunhour, 89.
Tref Gellan, 88.
 TREFLÈS, com. de Briec, 85.
 TREFLÈS, com. de Crozon, 84.
Tref Limunoc, 85.
Tref Marchoc, 85.
Tref Neuved, 54, 89.
Tref Pul Crauthon = Tréboulle.
Tref Pul Dengel, 85.
Tref Rinou, 86.
Tref Tocohan, 86.
Tref Tudoc, 71, 90.
Tref Uuilermeaen, 85.
 TRÉGARVAN, cant. de Crozon, 84.
 TRÉGOUREZ, cant. de Châteauneuf, 85.
 TRÉGUENEC, cant. de Pont-l'Abbé, 89.
 TRÉGUNC, cant. de Concarneau, 86.
 TRÉVILY, com. de Plonéour-Lanvern, 71, 90.
Tribu Herpritt, 85.
Tribun Uuinguri, 86.
Tromenie, 93, n. 7.
 TUDUAL (SAINT). — Ses vies, 24, n. 1, 56, n. 3.
- V
- VANNES, chef-lieu du Morbihan. — Évêque : Blenlignett.
Vicomte, 73-74.
- W
- WALLOI (SAINT) = Guénolé (saint).
 WEROC, comte breton, 54, n. 3.
 WICOHEN, archevêque de Dol. — Témoin, 51.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
LA VIE DE SAINT GUÉNOLÉ.....	3
I. — Les manuscrits et les éditions	4
II. — La première vie	9
III. — La rédaction de Gourdisten	22
IV. — Valeur historique de la première vie.....	24
V. — Valeur historique de la rédaction de Gourdisten	34
VI. — Conclusion	38
LA VIE DE SAINT IDUNET	41
LE CARTULAIRE DE LANDEVENEC	47
CONCLUSION	79

APPENDICES

I. — Les possessions de l'abbaye de Landevenec au XI ^e siècle ..	83
II. — La vie de saint Ronan	91
III. — La plus ancienne vie de saint Guénolé.....	97
ADDITIONS ET CORRECTIONS	113
INDEX ALPHABÉTIQUE	115